

Rapport annuel sur  
les infrastructures des marchés  
financiers et les moyens  
de paiement, leur surveillance  
et l'inclusion financière

Exercice  
**2022**





Rapport annuel sur  
**les infrastructures**  
des marchés financiers  
et les moyens de  
paiement, leur surveillance  
et l'inclusion financière

Exercice  
**2022**

# Sommaire

7	Mot du Wali
9	Abréviations
13	Partie 1 : Infrastructures des marchés financiers
15	Chapitre I : Surveillance des infrastructures des marchés financiers
	I. Système des Règlements Bruts du Maroc
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (Maroclear)
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
	V. Switch Monétique Interbancaire HPSS
	1. Activité
	2. Évolutions récentes et projets de développement
	3. Évaluation
30	Chapitre II : Évolution du cadre de surveillance des Infrastructures des marchés financiers
	I. Automatisation du monitoring et de la surveillance des IMFs
	II. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience
	III. Stress testing des IMFs
33	Partie 2 : Panorama et surveillance des moyens de paiement
35	Chapitre I : Monnaie fiduciaire
	I. Circulation fiduciaire
	II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire
	III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

---

## 46 Chapitre II : Moyens de paiement scripturaux

---

- I. Caractéristiques des échanges scripturaux
  - 1. Échanges Interbancaires
  - 2. Échanges Intra-bancaires
  - 3. Échanges en bilatéral
- II. Cartes bancaires
- III. Paiement mobile
  - 1. Émission des M-Wallets
  - 2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

---

## 64 Chapitre III : Surveillance des moyens de paiement scripturaux

---

- I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux
  - 1. Conduite de missions de contrôle sur place
  - 2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV
  - 3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement
  - 4. Évaluation de la sécurité des moyens de paiement
- II. Centrale des incidents de paiement (CIP)
- III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

---

## 71 Chapitre IV : Développement des moyens de paiement et accompagnement des fintechs

---

- I. Développement des paiements
- II. Accompagnement des fintechs

---

## 77 Partie 3 : Inclusion Financière

---

---

## 80 Chapitre I : Etat des lieux de l'Inclusion Financière au Maroc

---

- I. Principaux indicateurs d'accès
- II. Principaux indicateurs d'usage
  - 1. Particuliers
  - 2. Entreprises
- III. Indice de l'Inclusion Financière
  - 1. Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF)
  - 2. Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière
- IV. Concept de la « santé financière »
  - 1. Définition de la « santé financière »
  - 2. Objectifs de la « santé financière »
  - 3. Indicateurs proposés par l'UNSGSA pour mesurer la santé financière

---

## 99 Chapitre II : Évaluation de la qualité des services fournis à la clientèle des particuliers

---

Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

---

---

## 107 Annexes

---



## Mot du Wali

Dans un environnement international défavorable et incertain et un contexte national marqué par une forte décélération de la croissance en raison notamment d'une sécheresse sévère, et une montée sensible de l'inflation, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2022 la réalisation de ses missions notamment celles relatives à la surveillance et au développement des moyens de paiement ainsi qu'à la promotion d'un système financier inclusif.

Elle s'est ainsi investie en particulier sur le contrôle des Infrastructures de Marchés Financiers par la reprise des contrôles sur place, la réalisation d'exercices de stress test de la liquidité et l'accompagnement à l'auto-évaluation en matière de cyber-résilience. Les résultats indiquent que ces infrastructures demeurent résilientes et sécurisées, avec des taux de disponibilité globalement satisfaisants.

Par ailleurs, au regard de la hausse considérable de l'usage des moyens de paiement scripturaux, l'activité de surveillance s'est focalisée sur leur sécurisation par le renforcement de la prévention de la fraude et la réalisation de missions de contrôle sur place au niveau des assujettis.

Sur le plan du développement des moyens de paiement, la Banque, de concert avec le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation, a parachevé les travaux de mise en place du virement instantané et lancé ce nouveau service en juin 2023. En parallèle, elle a œuvré pour l'accélération des travaux de l'opérationnalisation de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale, avec notamment l'élaboration et l'approbation de son règlement intérieur.

S'agissant du paiement mobile en particulier, la Banque a poursuivi, en collaboration avec les différentes parties prenantes, ses efforts pour accélérer son déploiement. Elle a ainsi multiplié les campagnes de

communication et de sensibilisation et plaidé pour la dématérialisation des transferts sociaux de l'Etat avec une opération pilote portant sur le programme Tayssir. Dans ces conditions, le nombre des M-Wallet a atteint 8 millions et le nombre de transactions est passé à près de 8 millions d'opérations dont l'essentiel concerne le paiement de factures.

Sur le volet des innovations financières, la Banque continue ses efforts pour la mise en place d'un écosystème propice au développement des fintechs œuvrant pour la canalisation des synergies entre les différents acteurs. Sur ce même registre, le guichet unique « One Stop Shop Fintechs » qu'elle a mis en place a reçu 17 fintechs en 2022, soit 73 depuis sa mise en place en 2019, dont la majorité exerce des activités de paiement et de transfert d'argent.

Dans le domaine de l'inclusion financière, trois ans après le lancement de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, des progrès notables ont été enregistrés. Les données de la dernière édition du Global FINDEX de la Banque mondiale indiquent que la part des adultes détenant un compte auprès d'un établissement financier est passée de 29% en 2017 à 44% en 2021. Toutefois, les inégalités hommes/femmes, citadins/ruraux et jeunes/adultes restent importantes, un constat pris en considération dans la formulation de la nouvelle feuille de route pour la période 2024-2027 de la Stratégie. Dans ce sens, la Banque, avec les différentes parties prenantes, s'attèle en particulier à lancer des initiatives ciblées en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales et ce, avec l'appui de la BERD et la collaboration des acteurs de la société civile.

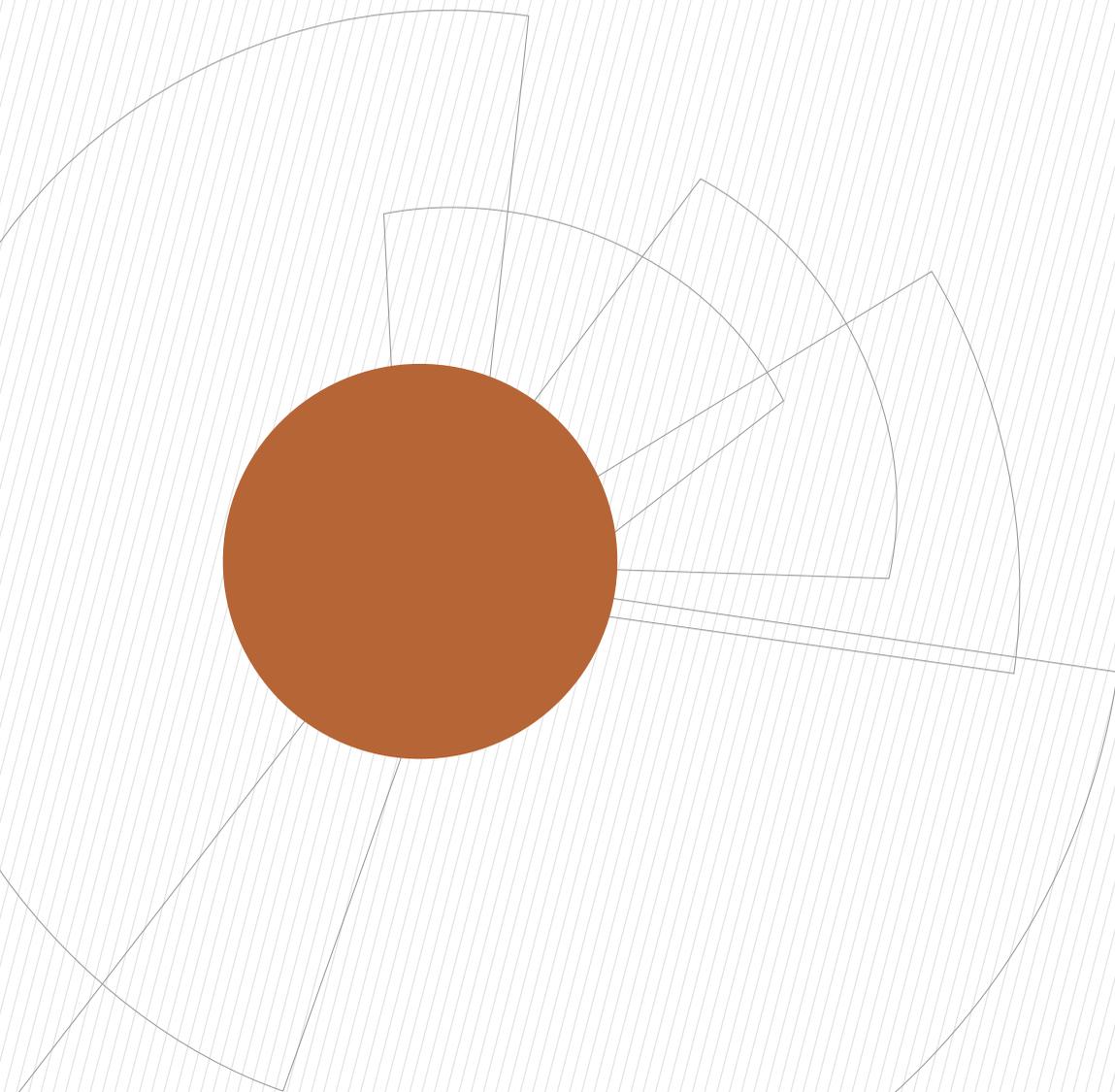


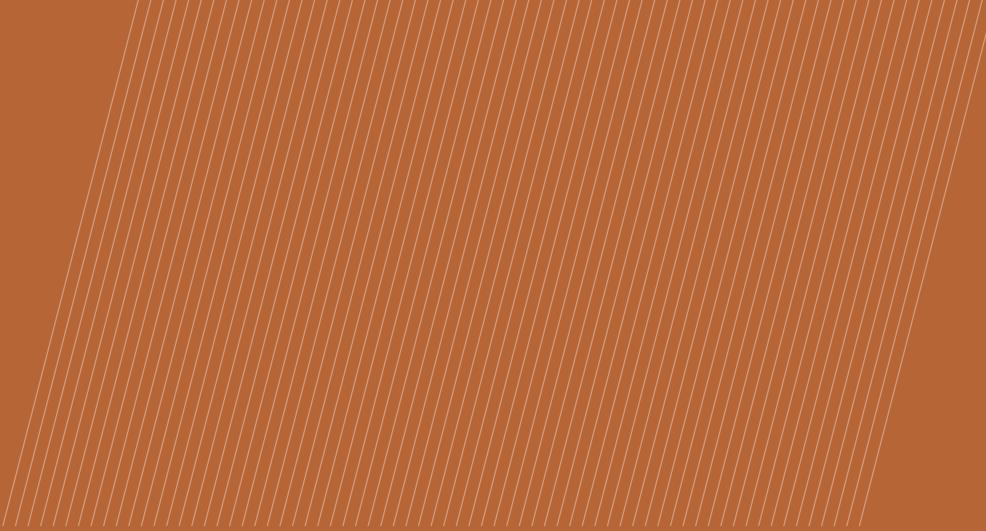
# Abréviations

<b>ADD</b>	Agence de Développement Digital
<b>AFI</b>	Alliance pour l'Inclusion Financière
<b>AMC</b>	Association de Microcrédit
<b>API</b>	Application Programming Interface
<b>BDT</b>	Bons de Trésor
<b>BN</b>	Billets neufs
<b>BNV</b>	Billets Non Valides
<b>BOF-PSS</b>	Bank of Finland Payment and Settlement System Simulator
<b>BRI</b>	Banque des Règlements Internationaux
<b>BV</b>	Billets Valides
<b>CCP</b>	Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale
<b>CF</b>	Circulation Fiduciaire
<b>CGAP</b>	Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres
<b>CPT</b>	Centres Privés de Tri
<b>CR</b>	Commune Rurale
<b>CROE</b>	Cyber Resilience Oversight Expectations
<b>CU</b>	Commune Urbaine
<b>DAB</b>	Distributeur Automatique de Billets
<b>DNSSI</b>	Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

<b>EP</b>	Établissement de Paiement
<b>FGP</b>	Fonds de Garantie Permanent
<b>FIDWG</b>	Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (Financial Inclusion Data Working Group)
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GAB</b>	Guichet Automatique Bancaire
<b>GE</b>	Grandes Entreprises
<b>GSIMT</b>	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
<b>HPSS</b>	High Payment System Switch
<b>ICMAT</b>	Instance de Coordination du Marché à Terme
<b>IMFs</b>	Infrastructures de Marchés Financiers
<b>IOB</b>	Intermédiaires en opérations bancaires
<b>IPC</b>	Indice des Prix à la Consommation
<b>IPSB</b>	Indice des Prix des Services Bancaires
<b>LCN</b>	Lettre de change normalisée
<b>LIB</b>	Services bancaires pour les segments à bas revenus (Low Income Banking)
<b>Maroclear</b>	Dépositaire central national de titres
<b>MEF</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MF</b>	Monnaie Fiduciaire
<b>MRE</b>	Marocains résidents à l'étranger
<b>OMTPME</b>	Observatoire Marocain de la Très Petite et Moyenne Entreprise
<b>OPCVM</b>	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
<b>PCI-DSS</b>	Payment Card Industry Data Security Standard
<b>PKI</b>	Public Key Infrastructure
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>RSU</b>	Registre Social Unifié
<b>SF</b>	Sociétés de Financement

<b>SIMT</b>	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
<b>SNIF</b>	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
<b>SRBM</b>	Système de Règlement Brut du Maroc
<b>SWIFT</b>	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
<b>TCN</b>	Titres de créances négociables
<b>TPE</b>	Très petites entreprises
<b>TPME</b>	Très petites, Petites et Moyennes Entreprises





# Infrastructures des marchés financiers



Partie



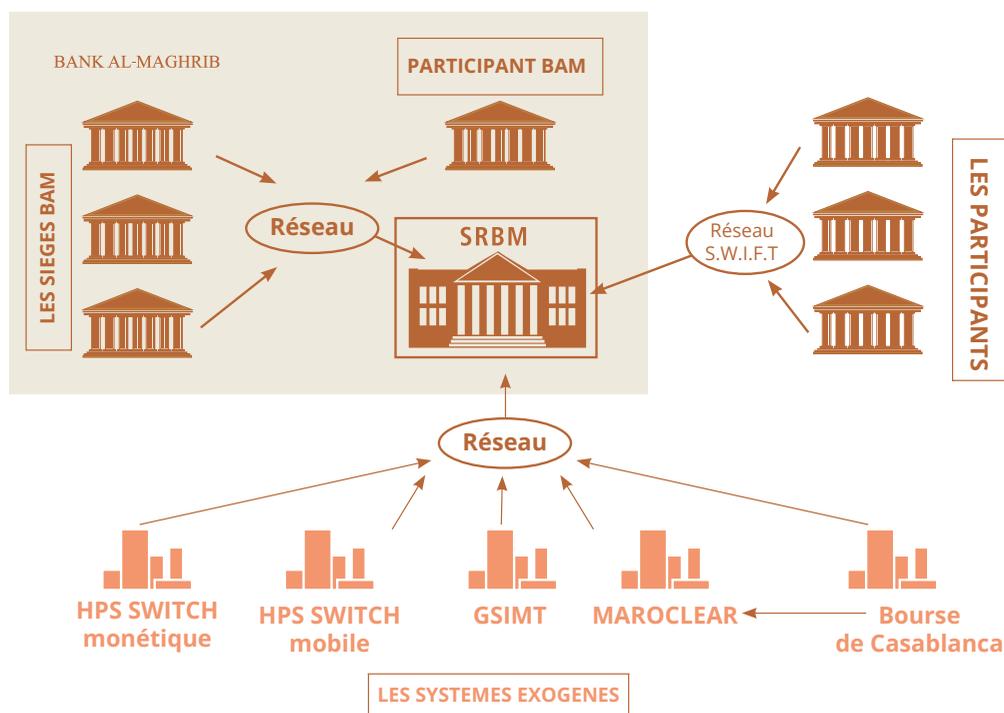
## CHAPITRE I.

# SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers -IMF- dans le paysage marocain comptent six systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Trois systèmes de paiement de détail : le switch monétique, le switch mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, tandis que le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions, ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les comptes centraux de règlement des banques tenus dans les livres de Bank Al-Maghrif. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux, pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le corpus juridique conférant à Bank Al-Maghrib la mission de surveillance des IMFs est constitué de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, notamment son article 9, et de la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMFs.

Afin d'assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMFs vers les standards internationaux, un projet de loi relatif à « la Surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers et des Emetteurs de Moyens de Paiement » a été élaboré par la Banque. Ce projet apporte des innovations majeures de nature à permettre à Bank Al-Maghrib de renforcer la mise en œuvre de sa mission de surveillance des IMFs et des moyens de paiement, telle qu'annoncée avec la nouvelle loi n°40-17 portant son statut, et de favoriser la convergence du dispositif légal et réglementaire régissant ladite surveillance vers les meilleures pratiques internationales. A ce titre, le processus de concertation avec les différentes parties prenantes est toujours en cours.

## I. Système des Règlements Bruts du Maroc

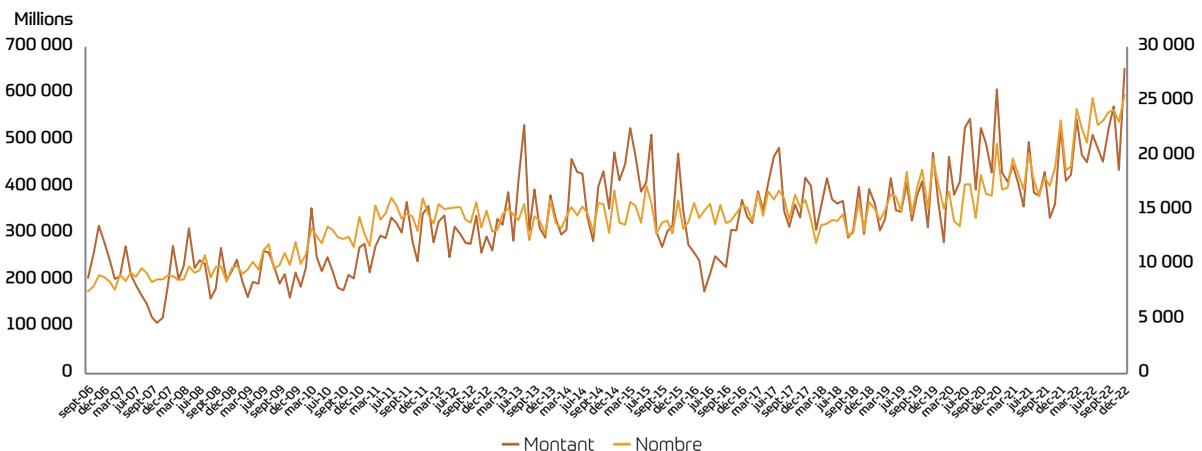
### I.1. Activité

L'année 2022 n'a connu aucune nouvelle adhésion au SRBM, ainsi le nombre des participants directs s'est maintenu à 26 et celui des sous participants à 54.

#### I.1.1. Règlement des ordres de paiement des participants directs

L'activité du SRBM a enregistré en 2022 une augmentation de 24,1% du nombre d'ordres de paiement des participants directs<sup>1</sup>, passant ainsi de 220 780 opérations réalisées en 2021 pour un montant de 4 981 milliards de dirhams, à 274 039 opérations réalisées en 2022 pour un montant de 5 941 milliards de dirhams. Cette évolution est la conséquence d'une augmentation à la fois des virements pour compte de la clientèle (24,6%) et des virements interbancaires (23,3%).

Évolution de l'activité du SRBM entre septembre 2006 et décembre 2022 (en millions de DH)



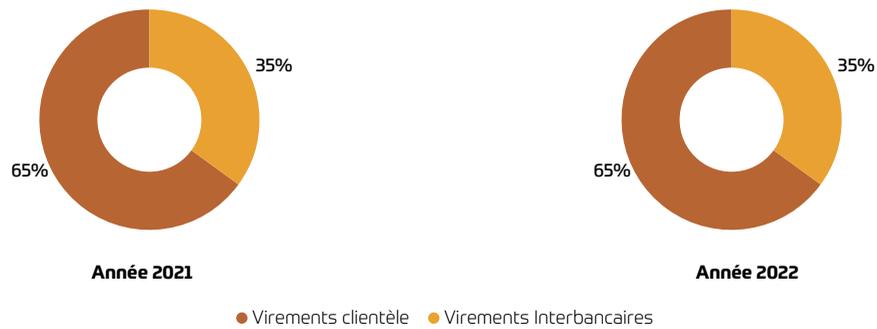
### a. Virements interbancaires

Les virements interbancaires représentent 35% en termes de volume des ordres de paiement des participants directs. Ils ont enregistré une augmentation de 23,3% passant ainsi de 77 087 ordres de paiement en 2021 à 95 031 en 2022. Leur valeur globale s'est établie à 3 652 milliards de dirhams en 2022 contre 3 193 milliards de dirhams en 2021, soit une augmentation de 14,4% par rapport à l'exercice précédent.

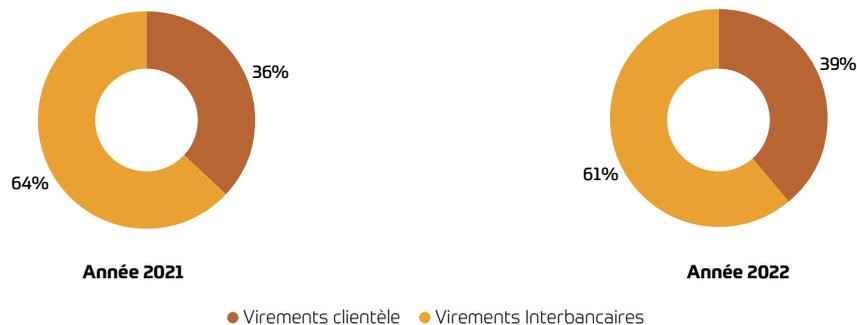
### b. Virements clientèle

Les virements pour compte de la clientèle ont enregistré quant à eux une hausse de 24,6% au terme de l'année 2022, poursuivant leur progression par rapport aux années précédentes, passant de 143 693 ordres de paiement en 2021 à 179 008 en 2022. La valeur globale de ces ordres s'est établie à 2 289 milliards de dirhams en 2022 contre 1 788 milliards de dirhams en 2021, marquant ainsi une hausse importante de 28%.

**Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en nombre**



**Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en montant**

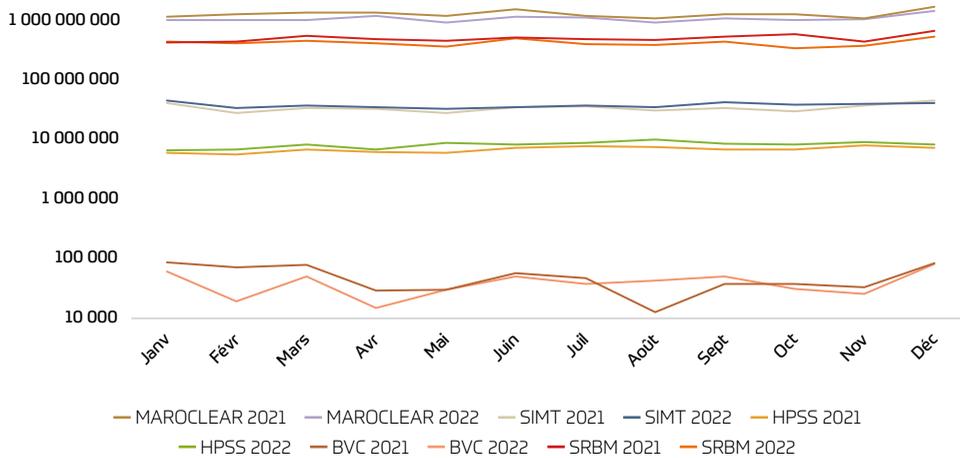


### I.1.2. Règlement des soldes des systèmes exogènes

Le SRBM permet également d'assurer quotidiennement le règlement des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes<sup>2</sup>.

Au terme de l'année 2022, le volume total des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une hausse de 19%, s'établissant à 15 650 milliards de dirhams contre 13 112 milliards de dirhams en 2021.

#### Évolution mensuelle des déversements dans le SRBM des soldes nets multilatéraux des systèmes exogènes et de Maroclear en 2021 et 2022 (en milliers de DH)



### I.2. Évolutions récentes et projets de développement

Bank Al-Maghrib a lancé fin 2021 un projet d'upgrade du système SRBM ayant pour principaux objectifs :

- La conformité du système SRBM au nouveau standard d'échange SWIFT MX ISO20022 ;
- La revue de l'architecture applicative et technique de la solution en mode actif/actif via un hébergement national ainsi que l'adoption de nouvelles technologies ;
- L'intégration de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux besoins métier, notamment la gestion avancée de la liquidité, la prise en charge de la PKI Barid E-sign et le renforcement des contrôles ;
- Le cahier des charges métier de la nouvelle solution a été élaboré et communiqué à l'éditeur du système<sup>2</sup>, puis discuté dans le cadre des différents workshops technico-fonctionnels. Les travaux prévus pour l'année 2022 ont avancé conformément au planning initialement déterminé et le lancement de la phase d'exécution est prévu courant l'année 2023.

<sup>2</sup> Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; le système de règlement-livraison d'opérations sur titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; le système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (HPS Switch).

### I.3. Évaluation

Durant l'année 2022, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, pour cause d'indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, demeure très faible et a enregistré une moyenne mensuelle de 0,02% en nombre et de 0,04% en volume.

Aucun incident technique majeur n'est survenu au niveau du système SRBM et l'ensemble des indicateurs ont enregistré une valeur moyenne mensuelle conforme aux exigences définies dans le contrat de service du SRBM. Ainsi, le taux moyen de disponibilité annuelle du système au titre de l'année 2022 s'est établi à 99,96%.

En outre, les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours et inversement se sont déroulées avec succès dans le respect du planning initialement arrêté à cet effet.

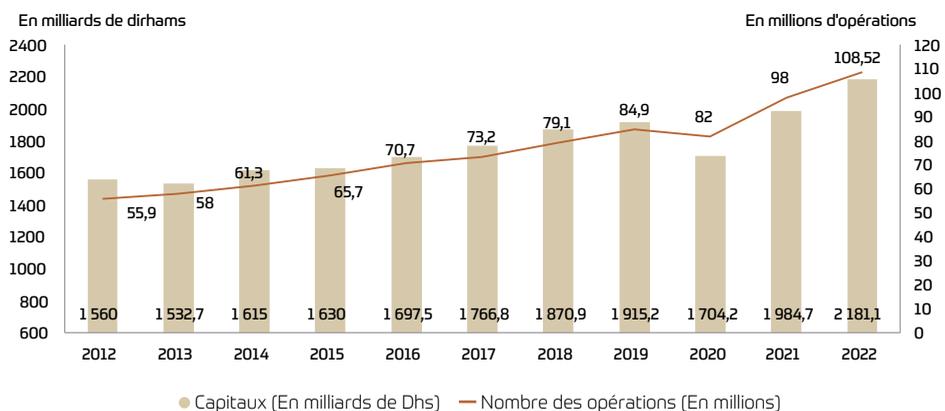
## II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)

### II.1. Activité

Au titre de l'exercice 2022, les échanges interbancaires transitant par le SIMT ont poursuivi leur tendance haussière, aussi bien en nombre qu'en montant, après le repli enregistré en 2020 en raison du confinement national pour la lutte contre la propagation du Covid-19.

Le nombre des échanges a atteint 108,5 millions d'opérations contre 98 millions en 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 10,7%. Dans le même sillage, les valeurs compensées se sont élevées à 2 181,1 milliards de dirhams au cours de l'année en référence, soit une progression de 9,9%.

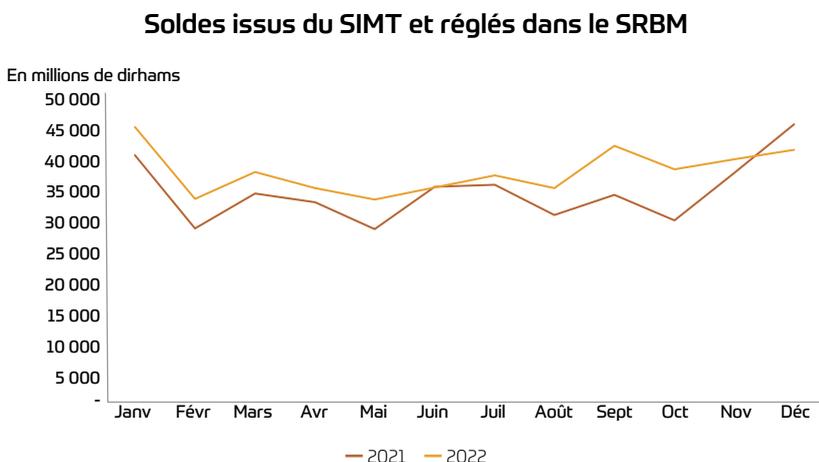
Évolution annuelle des échanges interbancaires



Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 7,9 et 9,9 millions d'opérations. La moyenne journalière a atteint 427 230 opérations par jour avec un pic de 796 365 opérations. Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 4min avec un maximum de 11min 53s pour les plus grands lots.

Les montants échangés au cours de la période sous revue ont suivi la même tendance. Les valeurs mensuelles minimales et maximales ont atteint respectivement 157,8 et 198,9 milliards de dirhams. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 8,6 milliards de dirhams avec un pic journalier de 13,3 milliards de dirhams.

Le total des soldes déversés dans le SRBM par le SIMT, s'est établi à 445 milliards de dirhams en 2022, enregistrant une hausse de 9,8% par rapport à son niveau en 2021.



## II.2. Évolutions récentes et projets de développement

Le GSIMT a poursuivi ses travaux de mise en place du projet de virement instantané avec l'ensemble des banques de la place. Durant l'année 2022, le GSIMT s'est attelé à la finalisation des tests internes des banques et à la correction des anomalies relevées. La recette interbancaire, incluant 13 banques pour la première vague, a été entamée par la suite et a porté sur la simulation d'une journée complète à partir de la préproduction afin d'examiner tout le schéma fonctionnel du virement instantané jusqu'au déversement au niveau du SRBM tout en vérifiant également le volet rapprochement comptable. Cette recette a couvert également les tests de performance sur le délai de traitement de la banque bénéficiaire du virement instantané.

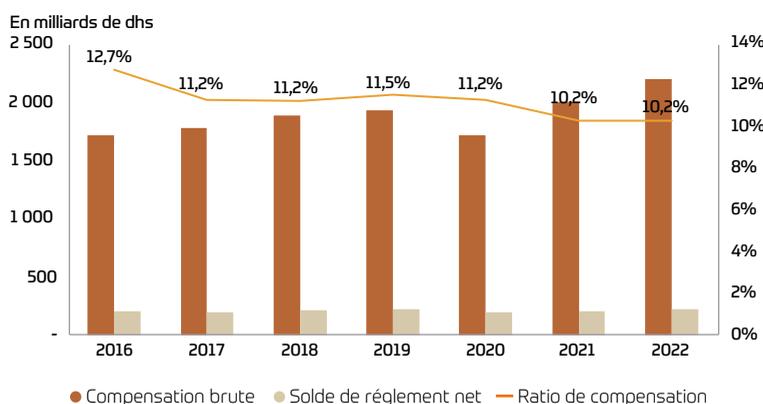
Parallèlement à ces travaux, d'autres actions ont été menées notamment l'homologation de la nouvelle plateforme du Virement Instantané (PCVI) tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de la performance pour valider les objectifs initialement fixés et l'élaboration d'une convention de service dédiée à l'adhésion des banques au PCVI.

En outre, une stratégie a été élaborée pour le déroulement d'un pilote au début de l'année 2023 ayant pour objectif d'examiner en conditions réelles la performance, aussi bien des banques que du système, sur un périmètre réduit de clients. La mise en production du virement instantané est prévue au cours du premier semestre de l'année 2023.

### II.3. Évaluation

Sur l'année 2022, le ratio de compensation<sup>3</sup> s'est établi à 10,2%, niveau très efficient. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système, permettant la réduction de près de 89,8% des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants.

#### Évolution annuelle du ratio de compensation



Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 70,6% des échanges interbancaires<sup>4</sup>.

Le taux de disponibilité du SIMT a été évalué en moyenne à 99,9%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié en 2022 et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Concernant la gestion des risques financiers, le FGP<sup>5</sup>, s'élevant à 493 millions de dirhams, a permis de couvrir en moyenne 92,9% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2022. Ce niveau élevé de couverture revient à l'actualisation du FGP en tenant compte de l'exigence des principes de la BRI de couverture des expositions des deux participants susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système.

<sup>3</sup> C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible, plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

<sup>4</sup> Valeur calculée sur la base des positions débitrices des participants hors BAM.

<sup>5</sup> Fonds de garantie Permanent qui est en cours de revue pour intégrer la défaillance de deux plus grands participants débiteurs. De plus, un fonds de garantie spécifique aux Banques participatives est en cours d'implémentation.

Par ailleurs, le GSIMT a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'évaluation réalisées par Bank Al-Maghrib. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2022 dont principalement la mise en place de la redondance de l'opérateur télécom et l'instauration d'une deuxième session de règlement au niveau du SRBM dédiée pour le règlement des soldes nets issus de la compensation des virements instantanés.

### III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (MAROCLEAR)

#### III.1. Activité

##### III.1.1. Admissions des titres

La valeur des titres admis à Maroclear au cours de l'année 2022 s'élève à près de 218 milliards de dirhams, soit un léger recul par rapport au niveau enregistré en 2021 qui s'établissait à 222 milliards, notamment en raison d'une baisse sensible des émissions de BDT de 15,7 milliards de dirhams.

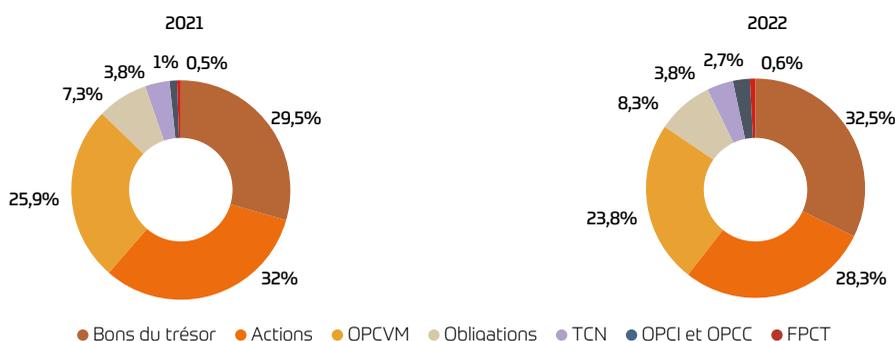
##### III.1.2. Évolution de la capitalisation

La capitalisation totale des valeurs admises à Maroclear s'est établie à 2 047 milliards de dirhams, en baisse de 6,6% par rapport à l'année précédente.

En effet, la régression la plus significative est enregistrée au niveau de l'encours des actions (Bourse) et OPCVM, soit respectivement de 17,2% et 14,2%.

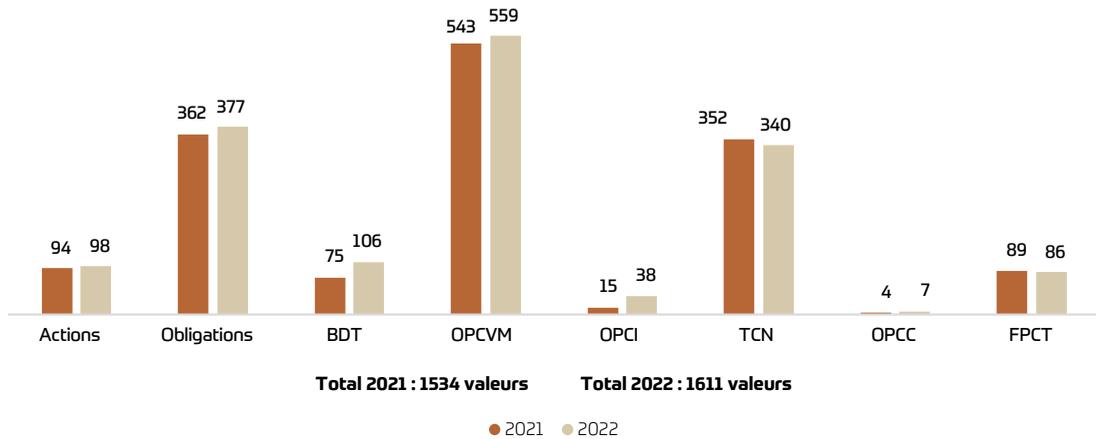
S'agissant de la répartition de la capitalisation, les BDT représentent, désormais, la part la plus importante de la valeur des titres admis à Maroclear, soit près du tiers des valeurs totales des titres conservés.

Répartition de la capitalisation de valeurs par nature de titre



Enfin, le nombre de valeurs conservées par Maroclear augmente de 77 lignes, essentiellement imputable au compartiment Obligations et OPCVM.

### Nombre de lignes de valeurs conservées par nature de titre



#### III.1.3. Flux dénoués

Le montant des opérations dénouées durant l'année 2022 a enregistré une hausse sensible de 18%, notamment dans la filière pensions livrées (Repo), pour s'établir globalement à 68,6 milliards de dirhams en moyenne quotidienne, toutes filières confondues.

De même, le nombre total moyen d'opérations traitées durant l'année 2022 a connu une légère progression de 5%, principalement dans les deux filières pension livrée et Gré à Gré.

#### Moyennes quotidiennes des flux traités 2021-2022

Filières	En nombre de mouvements		Valeur des mouvements (En Millions de dirhams)	
	2021	2022	2021	2022
Bourse	3 524	3 577	832	717
Pensions livrées	485	578	47 273	56 483
Gré à gré	196	256	9 782	11 378
Transferts	170	168	-	-
Ecritures MAROCLEAR	13	12	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 388</b>	<b>4 591</b>	<b>57 887</b>	<b>68 578</b>

#### III.1.4. Administration des titres

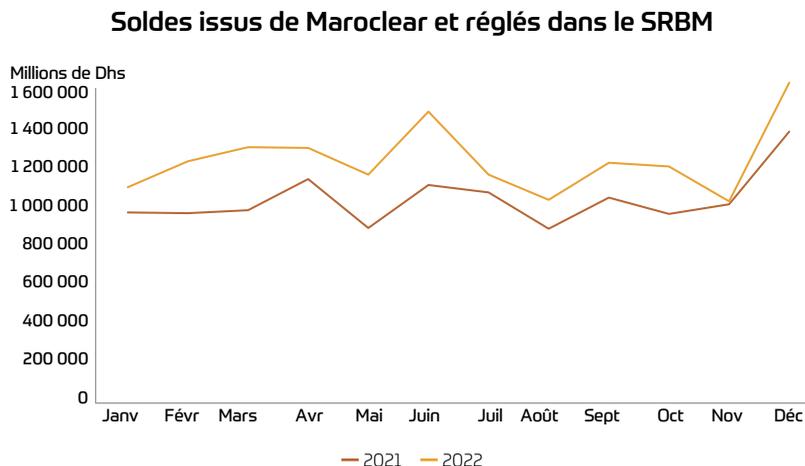
Le nombre d'opérations sur titres traitées par Maroclear a augmenté en 2022 de 92 opérations par rapport à 2021, soit 1169 opérations. A l'instar des exercices précédents, l'essentiel de ces opérations sur titres correspond à des paiements d'intérêts.

S'agissant des paiements de dividendes effectués, ils totalisent en 2022 plus de 24,3 milliards de dirhams, contre 23,6 milliards de dirhams en 2021.

### III.1.5. Règlement des soldes de Maroclear dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear, s’est établie à 15 106 milliards de dirhams en 2022, enregistrant une augmentation de 19,7% par rapport à son niveau de 2021.

Ainsi, le SRBM a réglé 173 443 opérations issues du système de Maroclear en 2022, dont 40 439 opérations issues de la filière de gré à gré, d’une valeur globale de 2 735 milliards de dirhams et 133 004 opérations de repo, d’une valeur globale de 12 330 milliards de dirhams.



### III.2. Évolutions récentes et projets de développement

Plusieurs projets de développement ont été poursuivis par Maroclear au cours de l’exercice 2022. Ces développements concernent principalement :

- La mise en place d’un réseau campus et d’un Datacenter pour le nouveau siège entièrement automatisé, programmable et sécurisé, permettant de réduire la complexité et les coûts opérationnels du réseau interne et d’offrir une meilleure gestion de ses infrastructures. Ainsi, Maroclear a pu obtenir la certification «TIER III Design» du nouveau Datacenter en 2021. Les travaux d’aménagement ont été poursuivis en 2022 pour l’obtention de la certification « TIER III Facilities » dont l’audit, qui garantirait la conformité des travaux avec le cahier des charges d’une part et une haute disponibilité avoisinant les 99,9% d’autre part, est prévu courant le premier semestre 2023.
- Le projet d’upgrade de la plateforme métier TCS Bancs V7 qui consiste en la montée en version de la plateforme de Maroclear et l’alignement sur les pratiques internationales. Ce projet permettra également de se doter d’une architecture ouverte pour une meilleur intégration avec les applications tierces à travers les Web services et les APIs.

### III.3. Évaluation

Au cours de l'année 2022, Maroclear n'a enregistré aucun incident majeur affichant ainsi un taux de disponibilité du système de 100%. Le taux de concentration des cinq plus grands participants au niveau de Maroclear s'est établi à 67% au même niveau que celui de 2021.

Par ailleurs, Maroclear a fait l'objet d'une mission d'évaluation sur place qui a porté essentiellement sur le cadre de gouvernance et la maîtrise des risques qui en découle notamment sur le plan opérationnel et le suivi des projets et des recommandations formulées lors des évaluations précédentes. La mission a donné lieu à un certain nombre de recommandations ayant trait essentiellement au cadre juridique et aux dispositifs de gouvernance, de sécurité et de fiabilité opérationnelle, de continuité d'activité et aux mécanismes de gestion des risques.

## IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca

### IV.1. Activité

#### IV.1.1. Flux dénoués

Le nombre d'opérations dénouées issues de la filière Bourse a enregistré une hausse timide de 1,5% en 2022, passant de 3 524 opérations à 3 577 opérations. Quant à la valeur correspondante, elle a baissé de 13,8%.

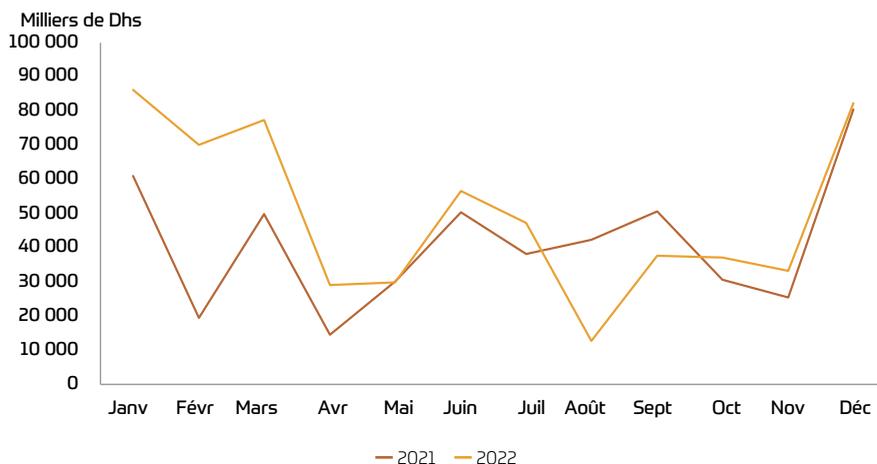
#### Moyennes quotidiennes des flux traités 2021-2022

FILIERES	Flux traités		Flux traités en Millions de dirhams	
	2021	2022	2021	2022
Bourse	3 524	3 577	832	717

#### IV.1.2. Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans SRBM

Au terme de l'année 2022, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM, au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie, s'est établi à 598 millions de dirhams, contre 492 millions de dirhams en 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 21,6%.

### Soldes issus de la BVC et réglés dans le SRBM 2021-2022



## IV.2. Évolutions récentes et projets de développement

Dans la continuité des travaux liés à l’opérationnalisation de la Chambre de Compensation-Contrepartie Centrale (CCP), l’Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT) a finalisé l’élaboration du règlement intérieur<sup>6</sup> et du protocole d’accord régissant les deux autorités. S’agissant des règlements généraux de la CCP et de la société gestionnaire du marché à terme, les projets de textes ont été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption.

En outre, le dispositif prudentiel applicable à la future CCP a été validé par l’instance et une proposition sera transmise à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures. Des réunions triparties (ICMAT, DTFE et BVC) ont été tenues afin d’élaborer une proposition quant aux règles prudentielles applicables aux membres négociateurs et compensateurs. Concernant le capital minimum des membres négociateurs et compensateurs, l’Instance a marqué son accord pour les propositions élaborées et a également fixé le montant du capital de la CCP.

En parallèle, le groupe de travail mis en place par ladite instance a poursuivi, conjointement avec les représentants du Ministère des Finances, les travaux liés au projet d’amendement du texte de loi 42-12 relatif au marché à terme d’instruments financiers.

D’autre part et dans la continuité des missions d’assistance technique assurées par la Banque Mondiale, les membres de l’Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT) ont bénéficié d’une troisième mission d’assistance portant sur les aspects techniques liés à la fixation du capital minimum et des règles prudentielles des membres. Le livrable a été partagé avec les représentants du Ministère des Finances et de la Bourse de Casablanca.

<sup>6</sup> Approuvé par décision du ministre chargé des finances sous la référence n° D3429/22/DTFE.

### IV.3. Évaluation

Au titre de l'année 2022, le ratio de compensation de la Bourse de Casablanca s'est établi à 36,9% reflétant ainsi un effet de compensation moyen. Quant au taux de concentration, cinq sociétés de bourse détiennent en moyenne à elles seules une part de marché de 75,8% de la valeur des contrats négociés.

Enfin, la disponibilité de la Bourse de Casablanca a affiché un taux de 100%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié durant cette année.

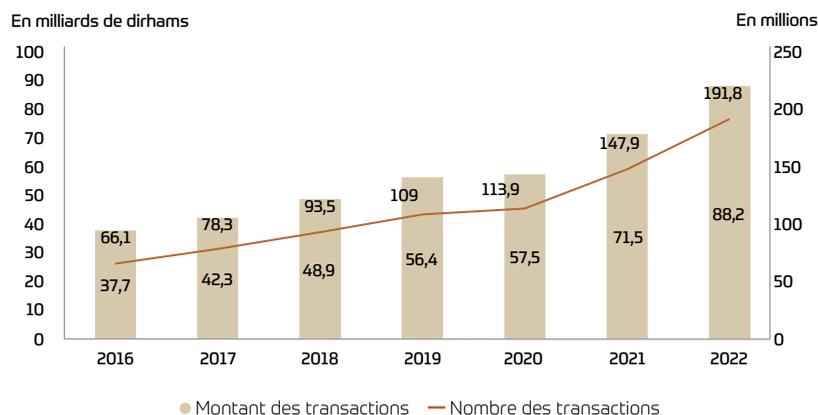
## V. Switch Monétique Interbancaire HPSS

### V.1. Activité

Les autorisations par carte bancaire traitées par HPSS ont poursuivi leur tendance haussière en 2022, affichant 217,7 millions d'opérations contre 168,7 millions en 2021, soit un taux de croissance de 29,1%. Dans le même sillage, le montant total de ces autorisations a atteint 200,2 milliards de dirhams au cours de l'année sous revue, soit une hausse de 70,1% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, 88% de ces demandes d'autorisations ont été approuvées. Ainsi, le nombre de transactions sur l'année 2022 s'est élevé à 191,8 millions de transactions approuvées contre 147,9 millions en 2021, soit une augmentation de 30%. Dans le même sillage, le montant des transactions effectuées par carte bancaire s'est élevé à 88,2 milliards de dirhams en 2022 contre 71,5 milliards de dirhams en 2021 enregistrant une hausse de 23%.

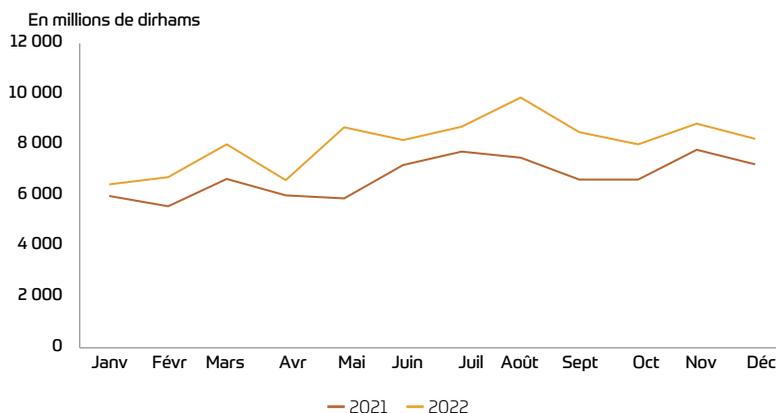
#### Évolution annuelle des transactions monétiques approuvées



S'agissant du paiement mobile, le Switch a traité 100 433 autorisations contre 62 573 enregistrées en 2021. Le taux d'approbation de ces autorisations a atteint 63,7%, correspondant à 63 986 transactions de paiement mobile approuvées pour un montant total de 3,7 millions de dirhams.

Pour ce qui est du total des soldes déversés dans le SRBM par HPS Switch, il a atteint plus de 96 milliards de dirhams en 2022, enregistrant une hausse de 19,8% par rapport à son niveau de 2021.

### Soldes issus du HPS Switch et réglés dans le SRBM



## V.2. Évolutions récentes et projets de développement

Plusieurs projets de développement ont été poursuivis par HPS Switch au cours de l'exercice 2022 portant principalement sur :

- Le renouvellement de la certification PCI-DSS confirmant que l'infrastructure de HPS Switch respecte les normes de sécurité les plus élevées de l'industrie ;
- La migration vers une nouvelle plateforme ayant pour objectif de résoudre les problèmes d'obsolescence relevés en 2021. Cette migration a été réalisée de manière itérative avec une étude d'impact préalablement effectuée pour concevoir une solution cible qui permettrait aux deux plateformes de coexister. La nouvelle plateforme a été mise en production fin 2022 ;
- La migration vers la nouvelle génération des matériels de sécurité de paiement ayant pour but de renforcer la sécurité des échanges entre les participants du Switch.

## V.3. Évaluation

Au titre de l'année 2022, La plateforme du Switch a affiché un taux de disponibilité de 99,5%. En effet, un seul incident majeur est survenu le 23 avril 2022 et a entraîné un arrêt de la plateforme pendant 3 heures et 56 minutes. Par ailleurs, les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais impartis, avec un impact limité sur le déroulement normal de l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations a affiché un niveau faible, soit 0,94% du total des autorisations traitées par le Switch. Le taux de concentration moyen des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 73%.

Par ailleurs, HPSS a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib en 2020-2021 ainsi que celles de la surveillance permanente. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dont principalement : (i) l'amélioration du dispositif global de gestion des risques et le renforcement de la démarche d'audit interne de HPSS ; et (ii) la réalisation de plusieurs tests de bascule dans le cadre du pan de continuité d'activité de bout en bout.

## CHAPITRE II.

# ÉVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

### I. Automatisation du monitoring et de la surveillance des IMFs

Dans le cadre de l'automatisation de la surveillance sur documents des IMFs, Bank Al-Maghrib a mis en place une solution de collecte de données et de reporting pour l'automatisation du monitoring de ces infrastructures. La mise en production de la plateforme d'échanges de données structurées a été réalisée en novembre 2021. L'année 2022 a été consacrée à la stabilisation de cette plateforme.

### II. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience

Pour rappel, Bank Al-Maghrib a adopté la méthodologie CROE<sup>7</sup> en tant que référentiel pour évaluer la cyber-maturité des IMFs qui a connu une amélioration par rapport à 2020<sup>8</sup>, selon les auto-évaluations menées par ces Infrastructures.

Suite au 2<sup>ème</sup> exercice d'auto-évaluation selon la méthodologie CROE mené par les IMFs en 2021, la Banque a recommandé pour 2022 de lancer des missions d'audit externe pour challenger les résultats obtenus et s'assurer de la bonne mise en place des exigences du Framework CROE.

Pour rappel, le décret n°2-21-406 relatif à l'application de la loi 05-20 sur la cybersécurité, en vigueur depuis août 2021, exige également aux infrastructures d'importance vitale (IIV) de soumettre leurs systèmes d'information sensibles à un audit externe par des prestataires de services d'audit qualifiés par l'autorité nationale de la cybersécurité. A cet effet, en tant que coordinateur du secteur, Bank Al-Maghrib est chargé du suivi global de ces audits et de la mise en place des plans d'actions qui en découlent.

Ainsi à fin 2022, une IMF sur 5 a finalisé son audit externe qui a fait ressortir une couverture satisfaisante des mesures préconisées par le référentiel CROE. Les autres audits externes sont toujours en cours et devraient aboutir en 2023.

<sup>7</sup> Cyber-Resilience Oversight Expectation (CROE) élaboré par la Banque Centrale Européenne pour la cyber-maturité des IMFs.

<sup>8</sup> En 2020, une première auto-évaluation de la maturité de la cyber-résilience des IMFs au niveau national a été effectuée par l'ensemble des infrastructures.

### III. Stress testing des IMFs

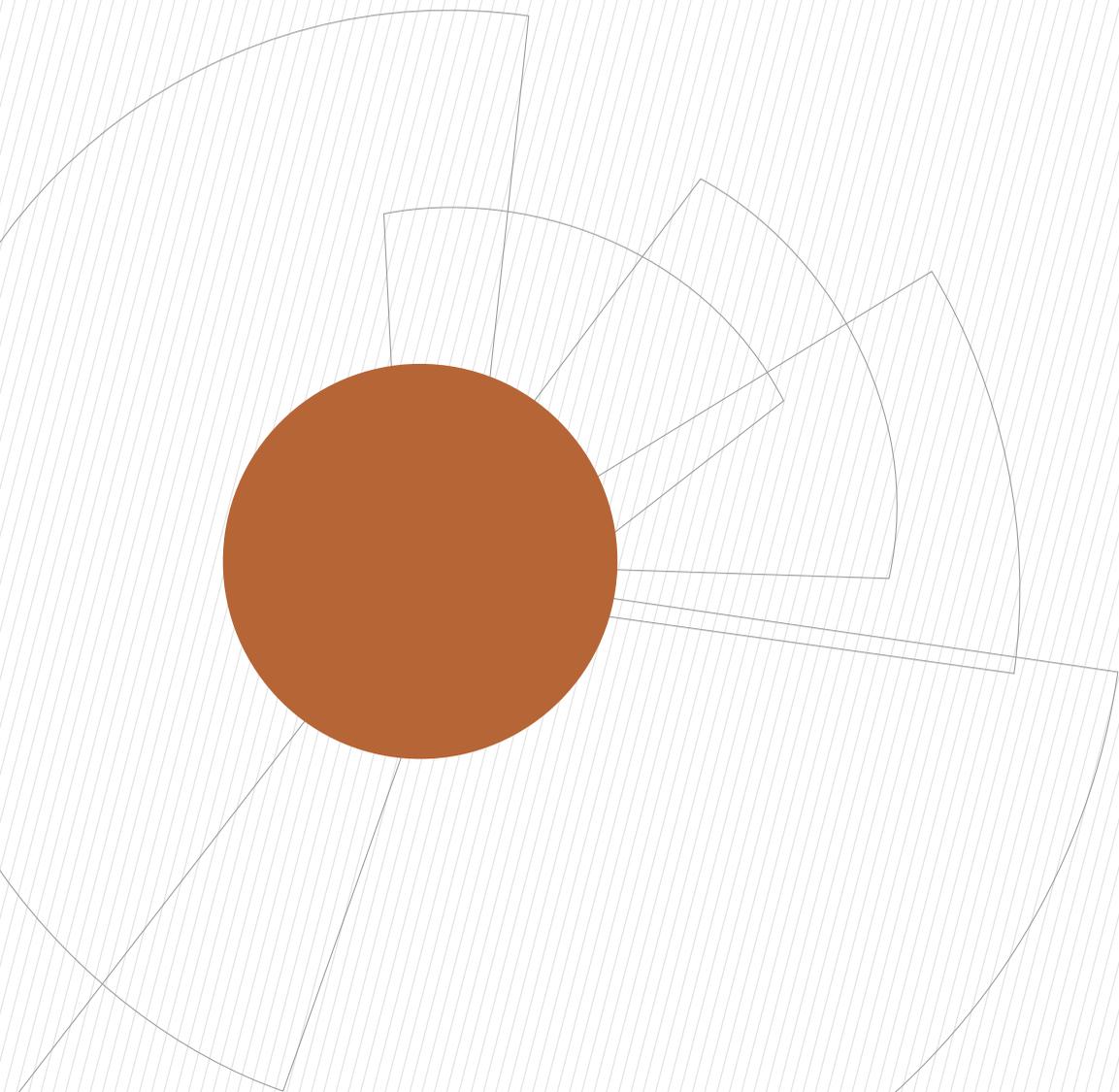
Dans le cadre des missions d'évaluation de la conformité aux Principes pour les Infrastructures de Marchés Financiers (PFMI) du CPMI/IOSCO<sup>9</sup>, Bank Al-Maghrib a recommandé aux Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs) opérant au Maroc de conduire régulièrement des stress tests afin de déterminer le montant des liquidités nécessaire pour couvrir leurs obligations de paiement et vérifier à intervalles réguliers si le niveau de ces liquidités est suffisant. Ces tests doivent permettre également de s'assurer que les sûretés et les autres ressources financières qui garantissent les expositions d'une IMF aux risques de crédit et de liquidité soient suffisantes pour couvrir l'intégralité des pertes de crédit qui en résultent.

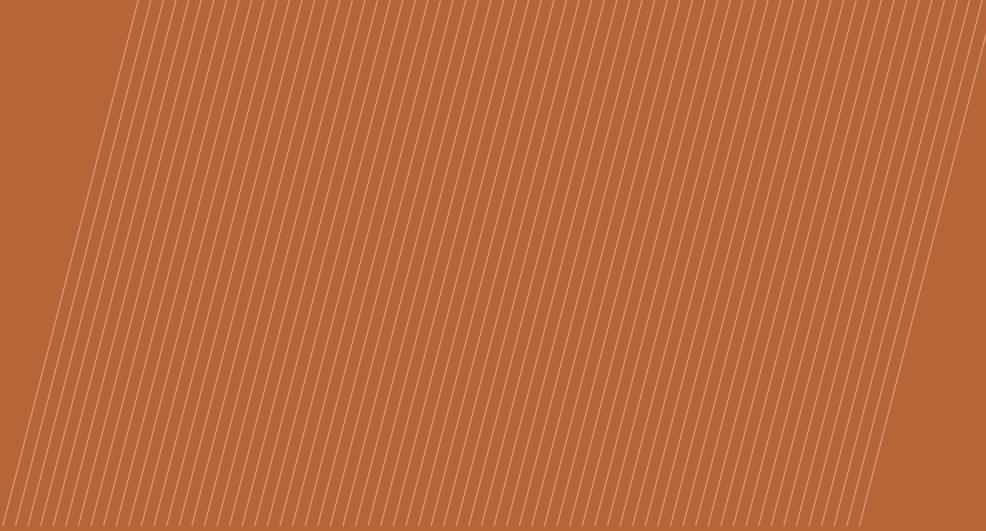
Ainsi, Bank Al-Maghrib mène depuis le quatrième trimestre 2020 et à fréquence semestrielle ses propres exercices de stress tests du SRBM, à l'aide d'une solution logicielle de la Banque Centrale de Finlande<sup>10</sup> et ce à travers un ensemble de scénarii extrêmes mais plausibles.

Ces exercices de stress test donnent une indication sur la situation de la liquidité des participants, banques et systèmes exogènes, ainsi que la résilience du système dans un environnement déterministe à comportement statique. De cette manière, les problèmes potentiels sont identifiés en amont et peuvent être résolus par le comportement dynamique des IMFs, des participants et de Bank Al-Maghrib.

<sup>9</sup> CPMI-IOSCO (2012). Principe 7 des PFMI sur le risque de liquidité.

<sup>10</sup> BoF-PSS2 qui est un logiciel informatique développé avec le sponsoring de la BOE, la BOC et la FED, sous licence multi-utilisateurs gratuite, avec une interface utilisateur graphique moderne et conviviale, doté d'une base de données pour plus de robustesse et de fiabilité. Cet outil est utilisé par les banques centrales et les institutions académiques à travers le monde pour répondre aux nouvelles exigences de la BRI, notamment les principes édictés par le CPMI/IOSCO pour les IMFs en 2012 et le CBSB pour la gestion des liquidités intra-journalières en 2013.





# Panorama et surveillance des moyens de paiement



Partie 2



## CHAPITRE I.

### MONNAIE FIDUCIAIRE

#### I. Circulation fiduciaire

Au titre de l'année 2022, et sous l'effet conjugué de l'augmentation générale des prix et de la forte hausse des transferts des MRE et des recettes touristiques, le cash en circulation a connu une accélération exceptionnelle, dépassant les niveaux enregistrés avant 2020. En effet, l'encours de la monnaie fiduciaire<sup>11</sup> s'est établi, en valeur, à 372 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 10%, après 6% enregistré en 2021. En volume, il s'est situé à 2,5 milliards de billets et 3,1 milliards de pièces de monnaie, soit des progressions annuelles respectives de « 9% et 3% ».

#### Graphique : Chiffres clés de la monnaie fiduciaire



##### Circulation fiduciaire

- Valeur : 372MM de dirhams ; +10,5%
- Volume : 2,5 MM de billets ; +9,3%  
et 3 MM de pièces ; +3,1%



##### Broyage de MF

- 381M de billets ; -22%



##### Approvisionnement de MF

- 3,5 MM de billets ; +13,5%
- 373 M de pièces ; -4%



##### Recyclage de MF

- 2,9 MM de billets ; 13% BAM et 87% CPT
- 278 M de pièces ; -7%



##### Contrefaçon

- 7 090 de faux BBM ; -4%
- L'équivalent en valeur de **963 080 dirhams**

##### Versements aux guichets

- 1,3 MM de billets ; +11,5%
- 1,5 M de pièces ; -2%



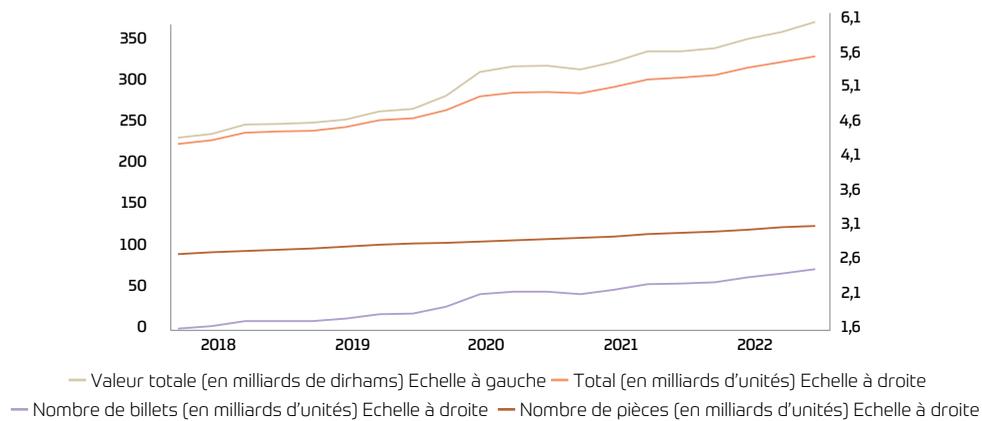
##### Sorties aux guichets

- 1,5 MM de billets ; +18%
- 96 M de pièces ; +3,8%

Après l'accalmie observée au titre de l'année 2021 où le rythme de progression de la masse fiduciaire est revenu à la normale, la demande de cash s'est inscrite dans un mouvement haussier depuis le début de l'année 2022. En effet et après l'accroissement des sorties nettes de 3,7 Milliards de dirhams enregistré courant le premier trimestre de l'année, l'augmentation de la circulation de la monnaie fiduciaire, sous l'effet des événements et fêtes religieuses ainsi qu'à celui des vacances scolaires, s'est élevée à 19,5 Milliards de dirhams courant le deuxième et troisième trimestre 2022. Elle s'est accentuée courant le dernier trimestre, avec la hausse massive des transferts des MRE, des réformes fiscales en faveur des entreprises individuelles ainsi qu'avec le déploiement du programme de subventions accordées par les autorités au secteur du transport routier et au secteur de tourisme, pour atteindre 11,8 Milliards de dirhams.

<sup>11</sup> Sans tenir compte des encaisses détenues par les banques.

### Évolution de la circulation fiduciaire 2018-2022



Ainsi, le ratio de la circulation fiduciaire rapporté au PIB s'est établi à 27% contre 29% constatée l'année précédente.

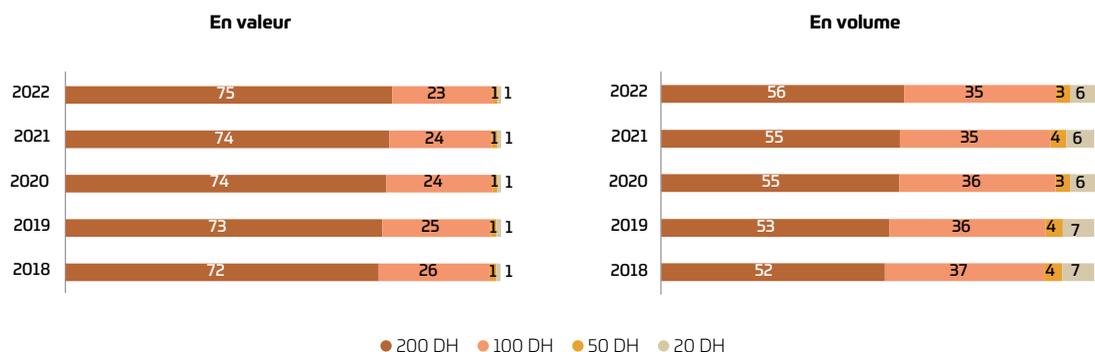
#### Billets en circulation

A fin 2022, avec une part de 44% en volume et 99% en valeur du total de la circulation fiduciaire, les Billets de Banque Marocains (BBM) ont accusé une nette amélioration en volume (9,3% en 2022 contre 5,4 % en 2021) et en valeur (10,5% en 2022 contre 5,7% en 2021), soit l'équivalent de 2,5 milliards de billets pour une valeur de 368 milliards de dirhams.

La structure en valeur des billets en circulation a accusé un changement durant l'année 2022 en faveur des billets de 200 DH dont la part a augmenté, passant de 74% en 2021 à 75% en 2022. Ce renforcement s'est effectué au détriment de la coupure de 100 DH, dont la contribution est revenue de 24 % à 23%.

L'analyse en volume de billets indique la poursuite de la tendance haussière de la part de la coupure de 200 DH dans le volume global de BBM en circulation. Celle-ci a, en effet, atteint 56%, en augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à 2021, suivie des billets de 100 DH avec une part stable à 35%. Quant aux coupures de 20 DH et 50 DH, leur contribution a atteint 3% et 6%.

### Structure des billets en circulation (en %)



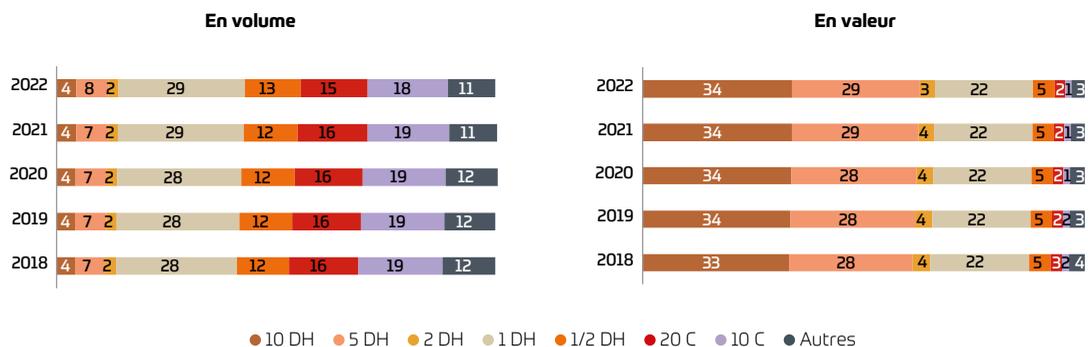
Par type de billets, 90% des billets en circulation sont de type 2012, 9% relèvent de la série d'émission de 2002 et 1% sont de type 1987 actuellement en phase de retrait de circulation.

### Pièces en circulation

En ce qui concerne la monnaie métallique en circulation, elle a affiché une hausse en volume de 3,1% en 2022, s'élevant à 3,1 milliards de pièces, et 4,1% en valeur, soit l'équivalent de 4 milliards de dirhams.

La structure des stocks de pièces, en nombre, a été marquée par un renforcement de la part de ½ DH, passant de 12% à 13% ainsi que celle de 5DH passant de 7% à 8%. Tandis que les autres parts ont respectivement stagné à 29% pour 1 DH, 4% pour 10 DH, 2% pour 2 DH, à l'exception des pièces de 20 C et 10 C dont leurs parts ont enregistré des baisses de 1 point de pourcentage chacune, passant respectivement de 16% à 15% et de 19% à 18%. A l'instar des BBM, la structure du stock des pièces en valeur n'a pas connu de variations significatives à l'exception de la pièce de 2 DH (3% contre 4% en 2021), la part de 10 DH y représente 34%, 29% pour celle de 5 DH, 22% pour 1 DH et 15% pour le reste des dénominations.

### Structure des pièces en circulation (en %)



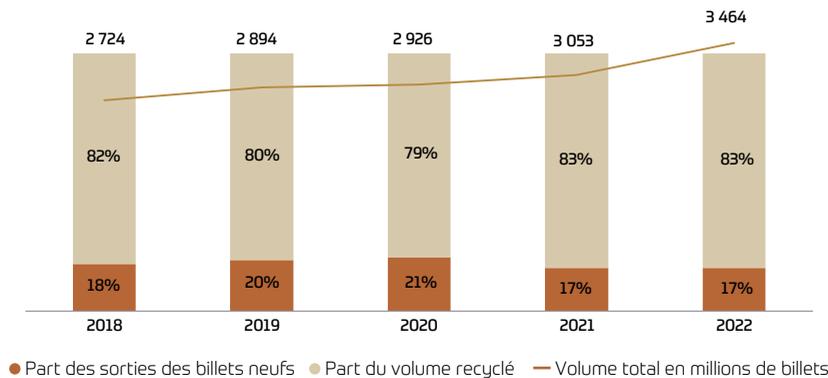
## II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Dans un contexte marqué par l'augmentation générale des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers, Bank Al-Maghrib a maintenu sa vigilance par rapport à l'évolution de la demande du cash. Elle a ainsi poursuivi les mesures déjà engagées en 2020 pour continuer à assurer l'approvisionnement de l'économie en BBM dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, la Banque a renforcé ses réserves stratégiques de monnaie dans le cadre de son Plan de Continuité d'Activité (PCA) et ce pour faire face à d'éventuels chocs tant internes qu'externes.

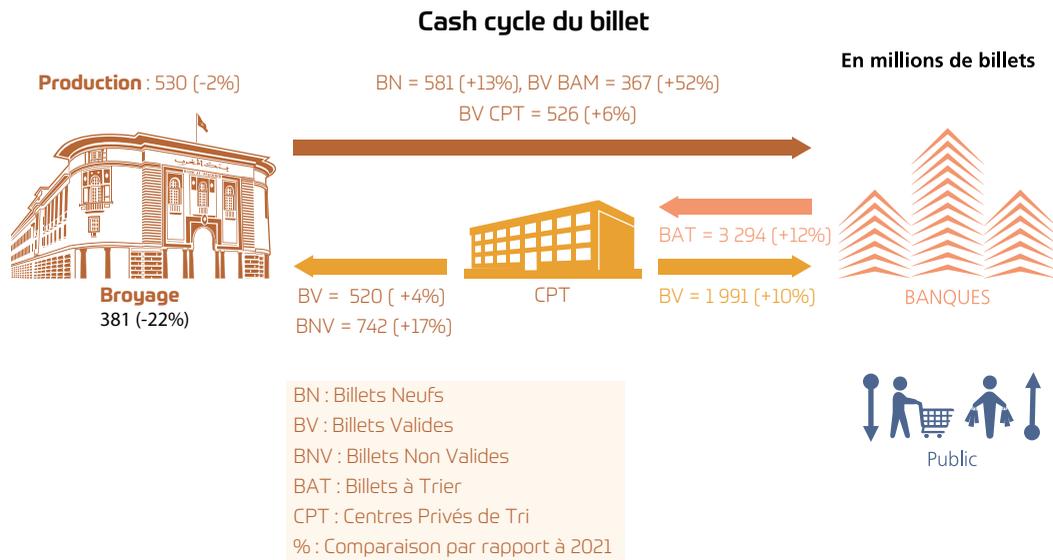
### Approvisionnement en billets

La satisfaction des besoins nationaux en Monnaie Fiduciaire (MF) est une mission qui relève de l'Institut d'Emission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par la Banque depuis 2005 a permis aux Centres Privés de Tri (CPT) de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF.

Approvisionnement de l'économie nationale (en millions de billets) 2018-2022



Bank Al-Maghrib et les Centre Privés de Tri (CPT) ont mis à la disposition des banques de la place 3,5 milliards de billets, en hausse de 13% par rapport à l'année précédente, 18% par rapport à l'année de la crise sanitaire et de 26% comparativement à la moyenne des trois dernières années avant la crise 2020. Cette hausse s'explique par le renforcement des opérations de recyclage des BBM, qui ont été sensiblement impactées en 2020 par les restrictions sanitaires. Elles ont été effectuées par les services de tri des CPT à hauteur de 90% et ont permis de répondre à 84% des besoins en BBM, le reste étant servi par les billets neufs retirés auprès des guichets de BAM.



Bank Al-Maghrib a assuré la supervision de la qualité du recyclage effectué par les CPT. Elle a également comblé le besoin en billets de banque grâce, d'une part, à l'injection de billets neufs qui a atteint un volume de sorties aux guichets de 581 millions de billets, en hausse de 13%, et d'autre part aux sorties de BV issus de son activité de traitement qui concernent un volume de 367 millions de billets, en hausse de 52% par rapport à 2021.

Le volume des sorties de BV CPT a atteint 526 millions de coupures, en hausse de 6% par rapport à 2021. Les sorties de BN, BV BAM et BV CPT font un volume global de sorties de 1,5 milliard contre 1,3 milliard de billets en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 18% par rapport à 2021.

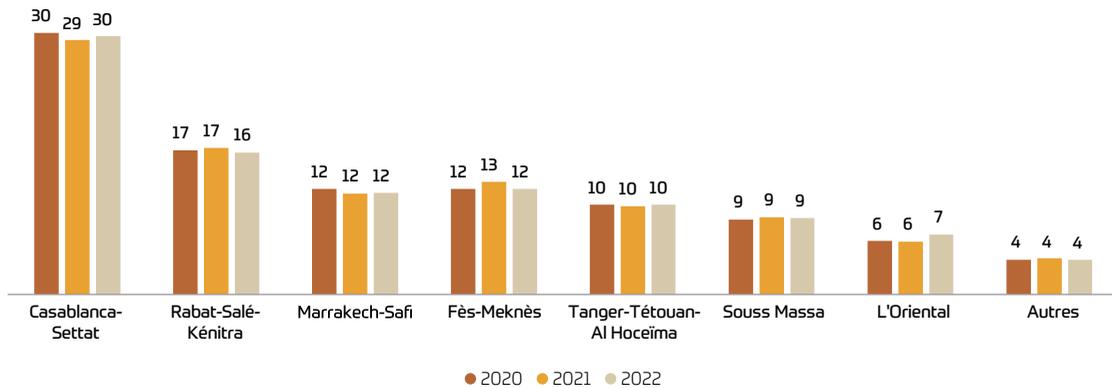
L'examen des approvisionnements réalisés en 2022 par coupure fait apparaître un accroissement pour toutes les dénominations. Le billet de 200 dirhams, a représenté la moitié des coupures servies, avec des volumes de 0,2 milliard de billets neufs et 1,5 milliard de billets émanant des opérations du recyclage.

Pour les autres coupures, la part de 100 DH a reculé d'un point de pourcentage pour atteindre 43%, en faveur de celle de 50 DH qui a retrouvé sa contribution d'avant crise, oscillant aux alentours de 3%. Quant au billet de 20 DH, sa participation s'est stabilisée à 4%.

L'analyse de la structure des approvisionnements en BBM par région montre des hausses au niveau de toutes les principales régions du Royaume, avec toutefois, un rythme plus accéléré pour la région de l'Oriental. Elle a enregistré une hausse de ses flux de 29% portant ainsi sa part de 6% en 2021 à 7% en 2022. De même, les régions de Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont enregistré une progression des approvisionnements de 15% pour chacune d'entre elles, avec toutefois une hausse de la part pour la première région de 29% à 30% et une quasi-stabilité pour les deux autres à 12% et 10% respectivement. Pour le reste, les approvisionnements ont progressé de 12% au niveau de Souss-Massa, de 10% dans la région de Rabat-Salé-Kénitra et de 7% au niveau de celle de Fès-Meknès.

Par série d'émission, la tendance à favoriser les billets type 2012 s'est confirmée. Ces billets ont représenté 100% des sorties aux guichets au lieu de 98% un an auparavant.

### Évolution de la structure de l'approvisionnement global par région (En %)

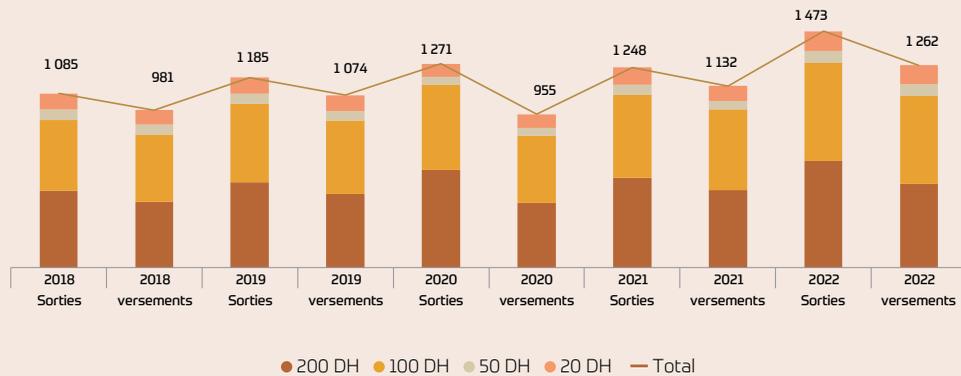


## ZOOM SUR LES MOUVEMENTS DE BILLETS

Les flux aux guichets de Bank Al-Maghrib ont porté sur un volume de sorties d'environ 1,5 milliard de billets, ce qui correspond à une hausse de 18% par rapport à 2021.

Le volume des versements a atteint 1,3 milliard de billets, en hausse de 12%.

### Évolution des flux de billets aux guichets de BAM (en millions de coupures)



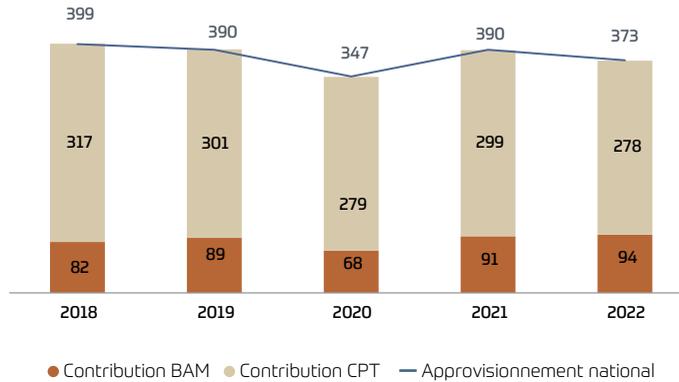
Il est à noter que le développement du rôle des CPT dans la filière fiduciaire a contribué, d'une part, à la stabilisation des mouvements de billets de banque aux guichets de Bank Al-Maghrib. Ces mouvements se maintiennent, en moyenne annuelle, à environ 1 milliard de billets tant pour les flux de sorties que pour ceux des entrées de billets. D'autre part, il a contribué aussi à l'optimisation de l'activité d'approvisionnement des sièges de BAM, qui a enregistré une baisse continue du nombre des missions de convoyage de fonds d'une année à l'autre.

Quant aux mouvements de billets de banque étrangers (BBE) aux guichets de la banque, les achats bruts ont porté sur l'équivalent de 86,2 Milliards de dirhams contre 47 milliards, en hausse de 83% par rapport à un an auparavant. Parallèlement, les cessions de devises ont progressé de 51% pour atteindre 1,3 milliard contre 863 millions de dirhams en 2021.

### Approvisionnement en pièces de monnaie

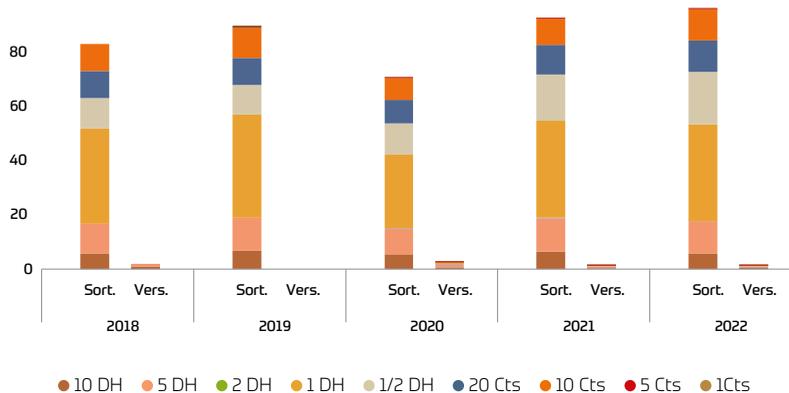
Pour ce qui est de la monnaie métallique, les approvisionnements réalisés en 2022 se sont établis à 373 millions de pièces, volume en baisse de 4% par rapport à l'année précédente. Ces flux ont été servis à hauteur de 25% par Bank Al-Maghrib et 75% par les CPT.

### Évolution de la structure de l’approvisionnement en pièces de monnaie (En millions de pièces) 2018-2022



Bank Al-Maghrib a procédé à l’émission de 94 millions de pièces neuves, en hausse de seulement 4% par rapport à 2021 contre 34% entre 2020 et 2021. Ce volume reste dominé par les pièces de 1 DH qui y représentent une part de 38%, suivi par celle de ½ DH et de 5 DH avec des parts respectives de 20% et 12%. Les pièces de 20 C et 10 C suivent avec une part de 12% chacune. Les versements, quant à eux, se sont stabilisés aux alentours de 2 millions de pièces.

### Évolution des mouvements des pièces de monnaie aux guichets de la Banque 2018-2022 (en millions de pièces)



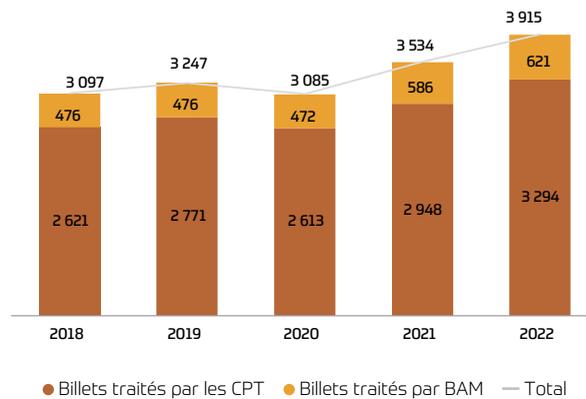
## III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

### Qualité des billets en circulation

En 2022, l’émission des billets neufs par Bank Al-Maghrib a concerné un volume de 581 millions de coupures, en hausse de 13% par rapport à l’année 2021. La destruction, quant à elle, a porté sur un volume de 381 millions contre 489 millions de billets en 2021, accusant une baisse de 22%.

L’entretien de la qualité, effectué conjointement par la Banque et les CPT, a atteint un volume de 3,9 milliards de billets, en hausse de près de 11% par rapport à l’année 2021.

### Évolution du volume de billets traités (en millions de coupures)



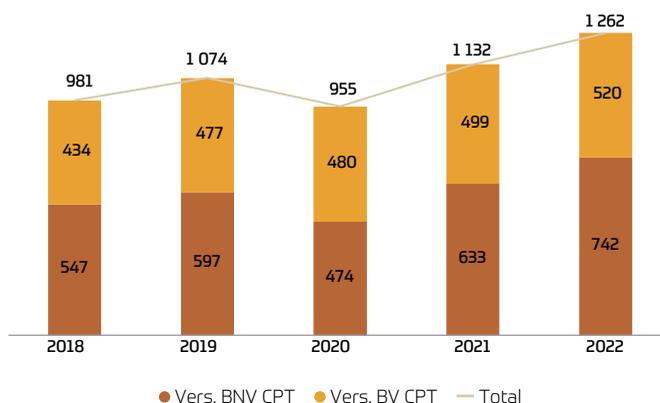
La part du volume traité par les CPT s'est établie à 84%, correspondant à 3,3 milliards de billets. Le traitement des CPT a permis de produire l'équivalent de près de 2 milliards de billets valides recyclés directement aux banques, alors qu'un volume de 520 millions de billets valides a été versé à Bank Al-Maghrib. Le taux de recyclage qui en découle s'élève à 76%.

Par coupure, les grandes dénominations de 200 DH et de 100 DH ont marqué un taux de recyclage respectivement de 86% et 77%. En revanche, les petites dénominations de 50 DH et de 20 DH ont enregistré un taux de recyclage respectivement de 22% et 15%.

Pour sa part, le volume des pièces recyclées par les CPT s'est établi à 278 millions contre 299 millions de pièces de monnaie en 2021, en baisse de 7%.

Le traitement effectué par la Banque a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. Il porte aussi bien sur les versements des billets valides mais également des billets non valides.

### Évolution des versements de billets aux guichets de la banque en millions de coupures (2018-2022)



Au terme de l'année 2022, le volume global de versements des CPT, composé de billets valides et billets non valides, a atteint 1,3 milliard contre 1,1 milliard de billets en 2021, en hausse de 12%. Les versements des billets valides CPT ont atteint 520 millions contre 499 millions de billets, en hausse de 4%. En revanche, les versements de billets non valides ont, quant à eux, augmenté de 17% pour atteindre 742 millions.

Bank Al-Maghrib a, quant à elle, soumis au traitement automatique un volume de 621 millions de billets, en hausse de 6% par rapport à l'année dernière. Elle en a produit un volume de 322 millions de billets valides, soit plus de 58 millions de billets par rapport à l'année 2021 contre 86 millions entre 2020 et 2021.

Par catégorie de coupures, ce volume traité a concerné en grande partie, les billets de 200 et 100 DH à hauteur de 87% contre 83% en 2021. En revanche, le traitement des petites dénominations (50 et 20 DH) a baissé, passant de 99 à 84 millions de coupures.

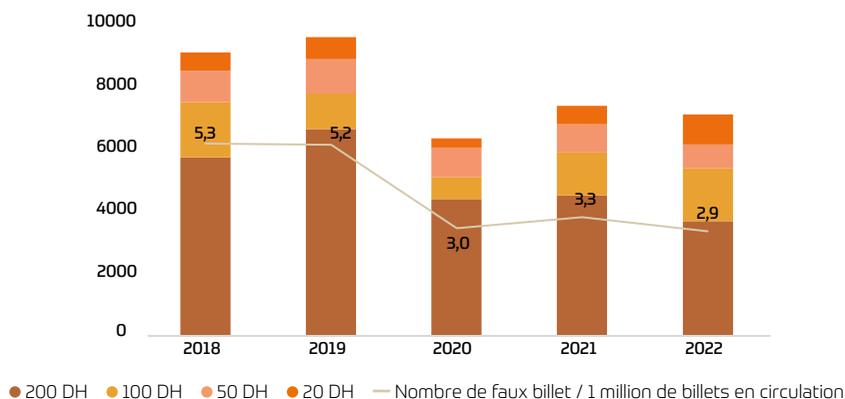
Au titre de l'année 2022, le planning de contrôle sur place des CPT et des banques a concerné, respectivement, 55 et 335 missions. La plupart des écarts relevés ont été redressés.

### FAUX MONNAYAGE

Les données relatives à la contrefaçon de BBM indiquent la poursuite de la tendance baissière constatée depuis les cinq dernières années, le taux de faux monnayage ayant reculé de 5,3 billets pour chaque million de billets en circulation en 2018 à 3,3 en 2021 et à 2,9 en 2022.

Le nombre de faux BBM détectés s'est ainsi établi à 7.090, représentant l'équivalent de 963 080 dirhams, contre 1,1 million en 2021. Le nombre de faux billets de cette année est en baisse par rapport à celui de l'année dernière (7.372) et au niveau d'avant la crise sanitaire (9.575).

### Évolution du nombre des BBM contrefaits (2018-2022)



Sur les faux billets décelés, la coupure de 200 DH prédomine, avec une part, en baisse, de 52%, contre 61% en 2021 et 69% en 2020 alors que les coupures de 100 DH et de 20 DH ont augmenté chacune de 5 points de pourcentage, pour s'établir à 24% pour 100 DH et 13% pour 20 DH. Quant à la coupure de 50 DH, sa part n'a pas connu de changement notable, se situant aux alentours de 11%.

Les tentatives de contrefaçon ont porté principalement sur la série 2012 avec une part de 79% des faux billets décelés contre moins de la moitié trois années auparavant (46%). A l'inverse, celles de 2002 et de 1987, y ont représenté respectivement 15% et 6% contre des parts de 10% et 4% en 2021.

A noter aussi que 89% des faux billets décelés sont effectués par des photocopieurs ou imprimantes couleur contre un taux de 78% enregistré en 2021.

De son côté, le nombre détecté de faux billets de banques étrangers (BBE) a atteint 433 billets contrefaits en 2022 contre 339 en 2021 et 1 353 en 2020. L'euro a accaparé une part de 48% contre 60% en 2021. La contrefaçon du dollar USD a, quant à elle, baissé, passant de 36% à 34%.

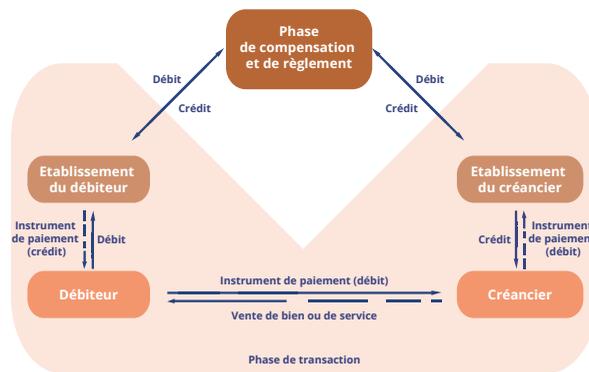
Bank Al-Maghrib améliore en continu son dispositif de détection de la fausse monnaie en diversifiant le périmètre de contrôle des banques et des CPT. A ce titre, la Banque a publié une liste d'équipements suivant les normes de qualité requises. Elle exige, à cet effet, des opérateurs un contrôle annuel de ces équipements qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de leur capacité à détecter les faux billets.

## CHAPITRE II.

### MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).

#### Déroulement d'un paiement scriptural



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est donc la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et organismes assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

## I. Caractéristiques des échanges scripturaux

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit interbancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux établissements bancaires ou de paiement différents.
- Le circuit intrabancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'un même établissement.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non normalisées.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son nouveau système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement et par les établissements assujettis.

Au terme de l'année 2022, le nombre global de moyens de paiement scripturaux échangés<sup>12</sup> a connu une hausse de 21% par rapport à 2021<sup>13</sup>, s'élevant à 418 millions d'opérations. En valeur, les échanges ont représenté près de 4 516 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 11% par rapport à l'année 2021 contre 15% entre 2020 et 2021.

Le Maroc enregistre ainsi une moyenne de 11,2 transactions par an et par habitant contre 9,3 l'année précédente.

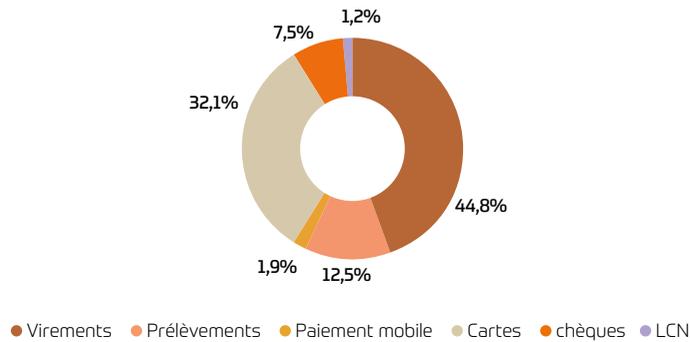
La structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle de l'année précédente. En effet, depuis six années consécutives, le virement a conservé sa première place (44,8% des échanges en 2022 contre 45,2% des échanges en 2021 et 46,5% en 2020), devant la carte bancaire (32,1% en 2022 contre 30,9% des échanges en 2021 et 28% en 2020). Les prélèvements ont conservé leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre (12,5% des échanges en 2022 contre 13,5% des échanges en 2021 et 14,5% en 2020), devant les chèques dont la part s'est établie à 7,5% en 2022 contre 8,9% en 2021. Le paiement mobile et les LCN arrivent en dernière position avec des parts respectives de 1,9% et 1,2% dans l'ensemble des échanges.

La baisse continue de la part des chèques (en nombre et en valeur), au profit des autres moyens de paiement électroniques va de pair avec la politique et les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib visant à développer les moyens de paiement électroniques. Cette baisse a été accélérée en 2020 avec le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et s'est poursuivie en 2022.

<sup>12</sup> Couvrant les échanges réalisés en inter et intra bancaire.

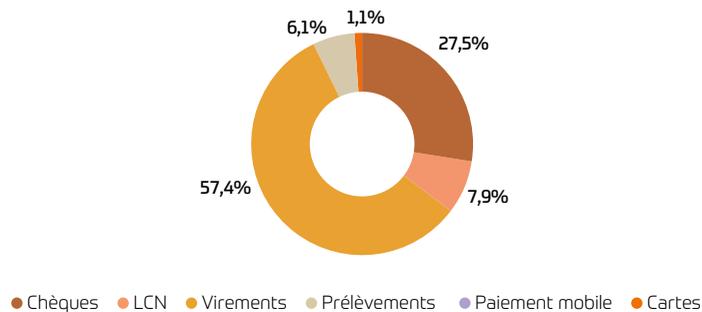
<sup>13</sup> Données ajustées au titre de l'année 2021.

### Répartition en nombre des moyens de paiement échangés-Année 2022



En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et sont restées relativement stables par rapport à l'année précédente. En effet, la part des virements s'est maintenue à 57%. Les chèques, les LCN, les prélèvements et les transactions de paiement par cartes ont conservé le même rang, avec des parts respectives de 27,5%, 7,9%, 6,1% et de 1,1% des opérations. Les cartes sont essentiellement utilisées pour les règlements de faibles montants.

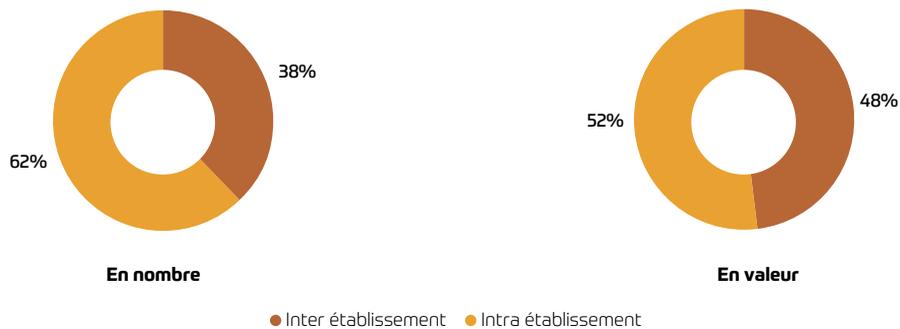
### Répartition en valeur des moyens de paiement échangés - Année 2022



Sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes, 38% du nombre de ces transactions ont été traitées via les circuits interbancaires en 2022, contre 40% en 2021 et 38% en 2020. En termes de valeur échangée, et à l'instar des deux dernières années, cette part s'est maintenue à 48%.

Les échanges intra bancaires demeurent toujours majoritaires en nombre, représentant une part de 62% des échanges en 2022 contre 60% en 2021. En valeur, la part des échanges intra bancaires s'est maintenue à 52% au titre des trois dernières années. L'importance de la part des échanges intra bancaires s'explique principalement par l'augmentation des échanges par virement notamment suite à la gratuité des transferts opérés en intra bancaire.

### Part Interbancaire/Intra bancaire - Année 2022



## I.1. Échanges Interbancaires

Au terme de l'année 2022, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le SIMT<sup>14</sup> s'est établi à 107 millions<sup>15</sup> contre 97 millions d'opérations en 2021, en progression de 10,3% par rapport à 2021 (contre 19,7% enregistré entre 2020 et 2021).

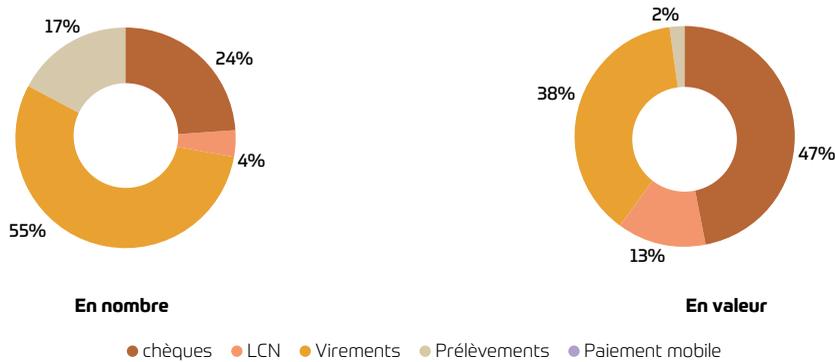
Cette amélioration résulte principalement de l'évolution favorable du nombre de virements échangés (59 millions contre 51 millions en 2021), accompagnée de celle des opérations de prélèvements (18 millions contre 16 millions une année auparavant). En revanche, les échanges réalisés par chèque et par LCN sont restés quasi-stables.

L'augmentation dans les échanges interbancaires a également concerné les montants bruts échangés, qui se sont établis à 2 154 milliards de dirhams en 2022, contre 1 964 milliards de dirhams en 2021, soit une hausse de 9,7% par rapport à l'année 2021. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des transactions effectuées par le biais des virements et des chèques, enregistrant ainsi, des hausses respectives de 14% et 5% par rapport à 2021.

Quant à la structure des échanges en nombre, le virement demeure en première position avec 55% des échanges (contre 53% en 2021), suivi par le chèque qui continue de reculer (24% en 2022 contre 26% en 2021 et 28% en 2020) et le prélèvement (17% en 2022 contre 16% en 2021 et 15% en 2020). Les LCN occupent le quatrième rang avec 4% des échanges (même niveau que celui enregistré en 2021). Cette structure tend à s'inverser en valeur. Le chèque prédomine avec une part de 47% (contre 49% en 2021) suivi par le virement avec une part de 38% (contre 36% en 2021), puis par la LCN, qui représente 13% des montants globaux échangés contre 12% une année auparavant, et enfin le prélèvement qui occupe la même part qu'en 2021, soit 2%.

<sup>14</sup> Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation.  
<sup>15</sup> Ce nombre exclut les virements en provenance de l'étranger.

### Répartition des moyens de paiement échangés en interbancaire - 2022

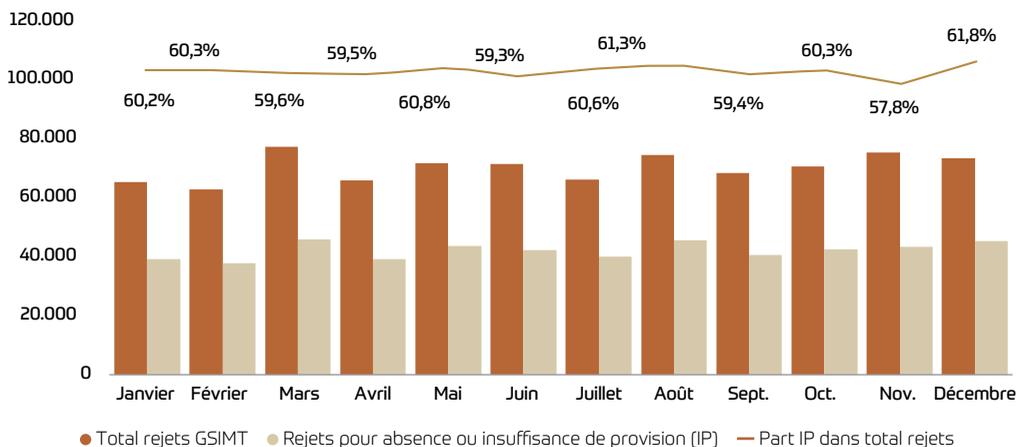


Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne du montant des transactions étant de 40 KDH pour le chèque, de près de 65,4 KDH pour la LCN et de 13,7 KDH pour le virement. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque, depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transferts doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

Quant au prélèvement, il a enregistré un montant moyen par transaction de 2,8 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands fournisseurs, ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

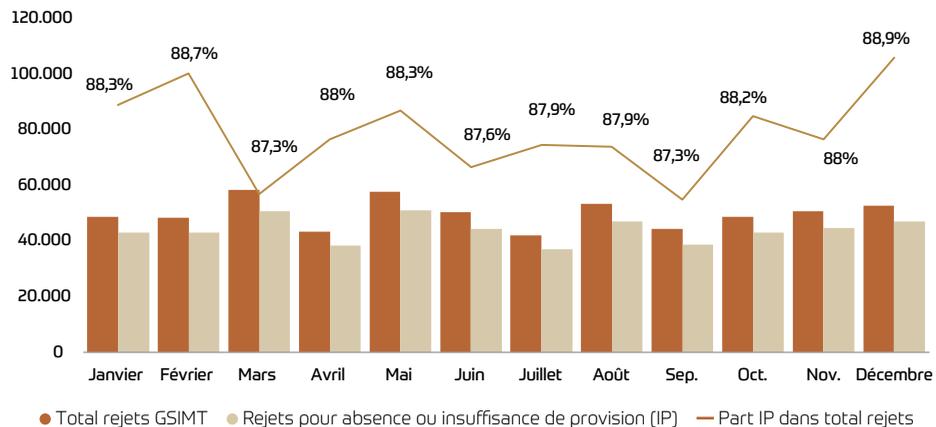
Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 843 069 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 3,3% (contre 3% en 2021). 60,1% de ces rejets étaient liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement contre 58,5% en 2021.

### Évolution des rejets sur chèques - Année 2022



Parallèlement, la proportion des LCN rejetées s'est établie à 14% en 2022 contre 13,7% en 2021. En dépit de la légère hausse enregistrée en 2022, le taux de rejet des LCN s'inscrit en baisse puisqu'en 2020 il était de 18,1% et de 16,5% en 2019. Cependant, la part des LCN rejetées demeure assez inquiétante, d'autant plus que 88% de ces rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

### Évolution des rejets sur LCN - Année 2022



Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours très élevé et continue d'augmenter sur ces dernières années, malgré la baisse continue de sa part dans les échanges inter établissements, avec un taux de rejet de 78,7% (76,8% en 2021 contre 72% en 2020, 68% en 2019 et 65% en 2018). Le motif principal du rejet des prélèvements demeure lié à l'absence ou l'insuffisance de provision à l'échéance.

En revanche, le virement demeure le moyen de paiement ayant enregistré le taux de rejet le plus faible, avec un taux de rejet de 0,1% aussi bien en nombre qu'en valeur. 54% des rejets en nombre correspondent à des rejets liés à des comptes clôturés.

## I.2. Échanges Intra-bancaires

Au terme de l'année 2022, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés<sup>16</sup> entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est élevé à 176 millions d'opérations contre 143 millions en 2021 (soit +23,8%), correspondant à une valeur de 2 318 milliards de dirhams<sup>17</sup> contre 2 079 milliards en 2020 (soit +11,5%).

L'amélioration de l'usage des moyens de paiement sur le compartiment intra bancaire de 11,5% s'explique par l'augmentation favorable du nombre des opérations réalisées par l'ensemble des moyens de paiement, enregistrant des évolutions annuelles de 62% pour le paiement mobile, 22% pour le virement, 10% pour les prélèvements, 5% pour les chèques et 3% pour les LCN.

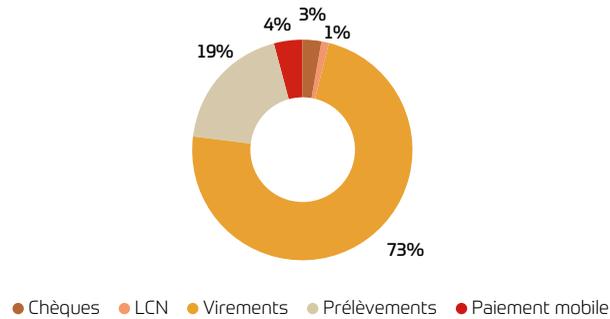
En termes de montants, cette progression trouve son origine essentiellement dans la hausse des opérations effectuées par le paiement mobile et les prélèvements, avec des progressions annuelles respectives de 55% et 25%. De même, les volumes des échanges effectués par le reste des moyens de paiement ont accusé des augmentations respectives de 11% pour le virement, 12% pour le LCN et 2% pour le chèque.

A l'instar du circuit interbancaire, la répartition des échanges intra bancaires s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 72%, suivie par les prélèvements (19%) puis par le paiement mobile et le chèque avec des parts respectives de 4% et 3% du total des échanges. Les lettres de changes normalisées ne représentent quant à elles, que 0,6% des transactions en nombre.

<sup>16</sup> Inclut les chèques, les LCN, les virements, les prélèvements et le paiement mobile.

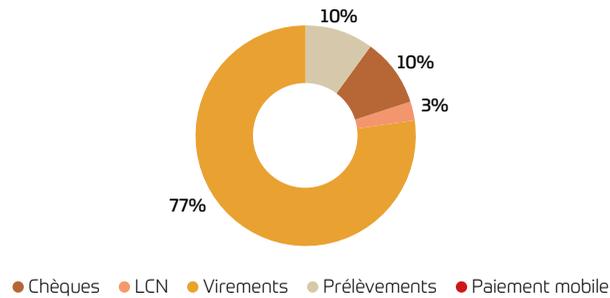
<sup>17</sup> Déclarations actualisées reçues des établissements bancaires.

### Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en intra bancaire 2022



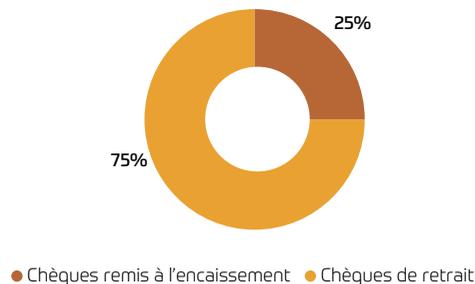
En valeur, le virement demeure prédominant avec 77% des échanges, suivi des chèques et des prélèvements avec une part de 10% chacun et les LCN avec une part de 3%.

### Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en intrabancaire-2022



En ce qui concerne les chèques échangés en intra bancaire, 75% d'entre eux concernent les chèques remis contre un retrait de cash aux guichets des banques<sup>18</sup> contre 78% en 2021. Le reste couvre les chèques remis à l'encaissement au niveau d'un compte bancaire.

### Typologie des chèques échangés en intra bancaire 2022



<sup>18</sup> Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intrabancaire sont issues des déclarations des banques.

Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, en intra, tous motifs confondus, s'est élevé à 367 838 en 2022 contre 357 341 en 2021, correspondant à un taux de rejet de 1,5% (niveau similaire à celui de 2021), dont 55,8% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

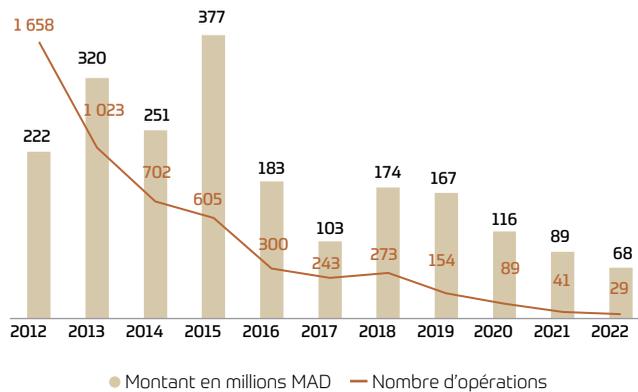
Parallèlement, et à l'instar de l'interbancaire, la proportion des LCN rejetées demeure inquiétante, s'établissant à 15,9% en nombre en 2022, bien qu'en baisse par rapport à l'année 2020 (20,2%). 90% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

### I.3. Échanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à un accord signé aux termes duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

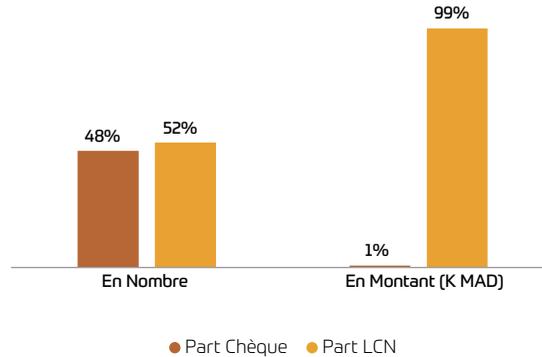
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 29 opérations contre 41 opérations en 2021, pour un montant de 68 millions contre 89 millions de dirhams en 2021, avec une part de 3,2% du montant des échanges interbancaires (contre 4,6% en 2021). Le total des échanges bilatéraux a ainsi baissé de 29% en nombre et de 24% en valeur entre 2021 et 2022.

Évolution des valeurs échangées en bilatéral 2012 - 2022



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts en nombre et en montant, respectivement de 52% et 99% du total des transactions bilatérales réalisées.

## Répartition par type de valeurs échangées en bilatéral - Année 2022

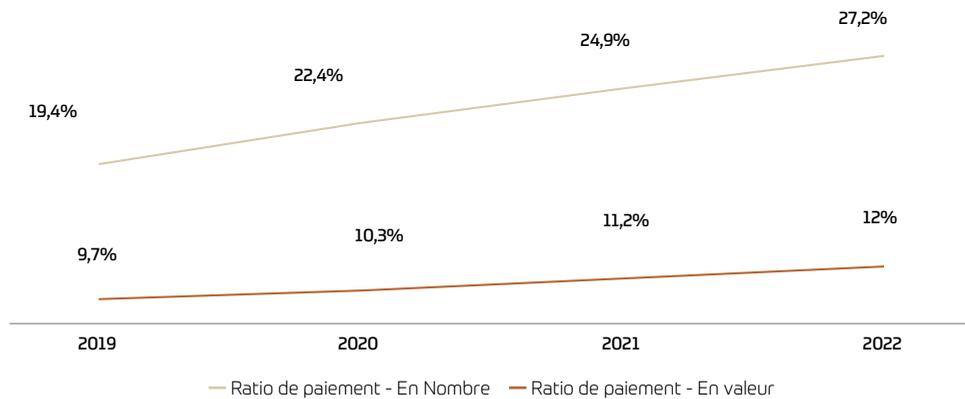


## II. Cartes bancaires

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 134,5 millions d'opérations pour une valeur de 48,1 milliards de dirhams, ce qui représente une augmentation d'environ 26% en nombre et de 20% par rapport à 2021, contre respectivement une hausse de 31% et 25% entre 2020 et 2021. Les retraits, quant à eux, ont connu une hausse de 11% en nombre, passant de 323 millions d'opérations en 2021 à 360 millions en 2022, dépassant ainsi le nombre d'opérations enregistré en 2019 (316 millions d'opérations). En valeur, les retraits ont enregistré la même progression de 11% (contre une hausse de 14% entre 2020 et 2021), passant de 317 à 351 milliards de dirhams courant la même période.

Concernant le ratio de paiement<sup>19</sup> des porteurs marocains au Maroc, il a connu une nette progression passant en nombre de 25% en 2021 à 27% en 2022 et de 11% en 2021 à 12%, en valeur.

### Évolution du ratio de paiement - 2019-2022



<sup>19</sup> Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

Les retraits d'espèces continuent de représenter ainsi l'essentiel des opérations effectuées par cartes bancaires et ont progressé en nombre et en valeur entre 2021 et 2022. En effet, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les banques a atteint, en 2022, 360 millions d'opérations, correspondant à une valeur cumulée de près de 351 milliards de dirhams, contre 323 millions d'opérations en 2021, correspondant à une valeur de 317 milliards de dirhams.

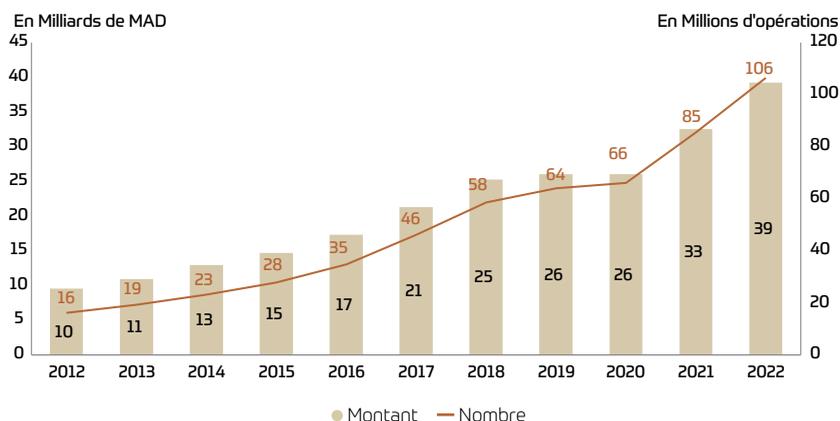
### Structure des transactions par cartes en 2022



Il est à noter que l'évolution des paiements par carte a été différenciée en fonction du canal de paiement. En effet, les paiements à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) ont connu une hausse de 25% en nombre entre 2021 et 2022, passant de 85,3 à 106,4 millions d'opérations. Et en valeur, ils représentent 39,2 milliards de dirhams en 2022 contre 32,5 milliards en 2021. Les paiements e-commerce ont augmenté en nombre de 34% (passant de 19,9 à 26,8 millions d'opérations) et en valeur de 19% (passant de 7,3 à 8,6 milliards de dirhams). Les paiements sur GAB, en revanche, ont continué de reculer (- 25% en nombre et - 20% en valeur entre 2021 et 2022), passant de 1,7 à 1,2 millions d'opérations et de 0,3 milliards à 0,2 milliards de dirhams, confirmant ainsi leur tendance baissière en faveur des paiements au niveau des applications bancaires et au niveau des sites Web des facturiers.

En ce qui concerne le paiement sans contact (mis en place en septembre 2019), sa part, dans le total des paiements par TPE, en nombre, s'est fortement accrue, passant de 36% en décembre 2021 à 52% en décembre 2022 (représentant 55,4 millions d'opérations en 2022 contre 30,4 millions en 2021). Cet usage, en pleine croissance, représente en valeur 11,5 milliards contre 5,8 milliards de dirhams en 2021.

### Évolution des paiements TPE 2012- 2022

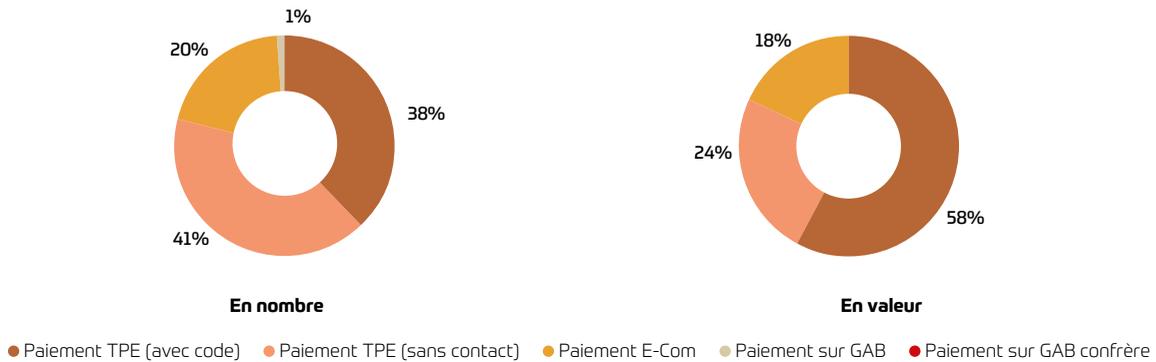


Avec une part de 79,2% des transactions effectuées, les opérations sur TPE<sup>20</sup> représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires en 2022 et ce, à l'instar de 2021 (79,8%). Il est à noter que, sur les 106,4 millions d'opérations de paiement effectuées via TPE en 2022, 52% ont été réalisées sans contact (contre 36% en 2021). Les paiements sur GAB, quant à eux, ont baissé par rapport à l'année précédente, passant d'une part de 1,6% des transactions de paiement domestique en 2021 à 0,9 % en 2022.

S'agissant des transactions e-commerce, elles ont enregistré une hausse de 34% en nombre entre 2021 et 2022 (passant de 19,9 à 26,8 millions d'opérations) et de 19% en valeur. Les paiements en ligne ont ainsi poursuivi leur tendance haussière, liée notamment au développement des services de paiement des factures sur internet et à la hausse des paiements E-gov. Ainsi, en 2022, les transactions e-commerce représentent 20% du total des paiements (contre 18,6% en 2021 et 16,8% en 2020).

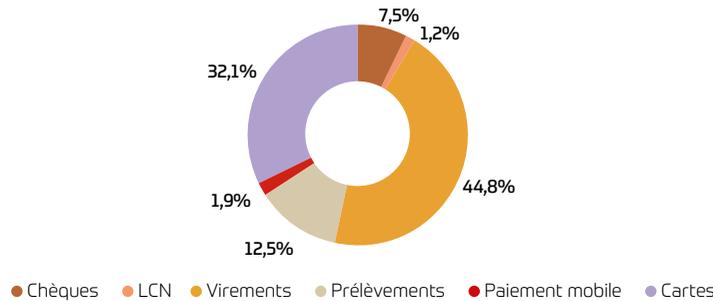
<sup>20</sup> Y compris les opérations de paiement sans contact.

### Structure des paiements par cartes en 2022



Rapportée aux paiements effectués par les moyens de paiement traditionnels, la part en nombre des paiements par carte (hors opérations de retrait) est passée de 30,9% en 2021 à 32,1% en 2022. Le paiement par carte demeure ainsi en seconde position, derrière le virement (44,8%), qui a reculé légèrement de 0,6 points en 2021.

### Répartition en nombre des moyens de paiement échangés - 2022



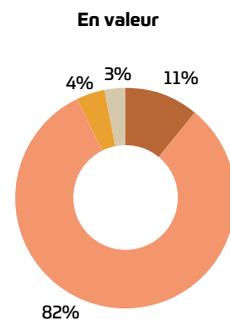
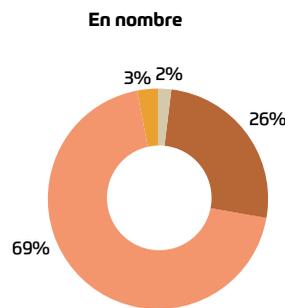
Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 24,3 millions d'opérations en 2022, correspondant à une valeur de 29,1 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 96% en nombre et de 102% en valeur par rapport à 2021, accusant ainsi un retour aux niveaux enregistrés en 2019 (21,5 millions d'opérations, pour une valeur de 28,7 milliards de dirhams).

Le ratio de paiement des porteurs étrangers au Maroc a évolué significativement, passant, en nombre, de 53,4% en 2021 à 65,2% et en valeur de 43% à 57,3%.

Parallèlement, les transactions réalisées par les porteurs marocains à l'étranger ont repris leur évolution d'avant la pandémie du Covid-19. En effet, en 2022, les transactions de cartes marocaines à l'étranger ont connu une hausse significative, atteignant 30% en nombre et 66% en valeur par rapport à l'année précédente (16,8 millions d'opérations, pour une valeur de 9 milliards de dirhams contre 12,9 millions d'opérations en 2021 pour une valeur de 5,4 milliards de dirhams).

Le ratio de paiement des porteurs marocains à l'étranger s'est établi en nombre, à 96% en 2022, même niveau que celui enregistré en 2021. En revanche, il a évolué positivement, en valeur, passant de 82,4% en 2021 à 85% en 2022.

### Structure globale des transactions par cartes en 2022



● Paiement par cartes marocaines ● Retrait par cartes marocaines ● Paiement par cartes étrangères ● Retrait par cartes étrangères

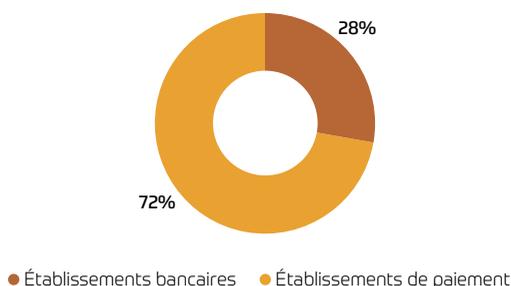
### III. Paiement mobile

#### III.1. Émission des M-Wallets

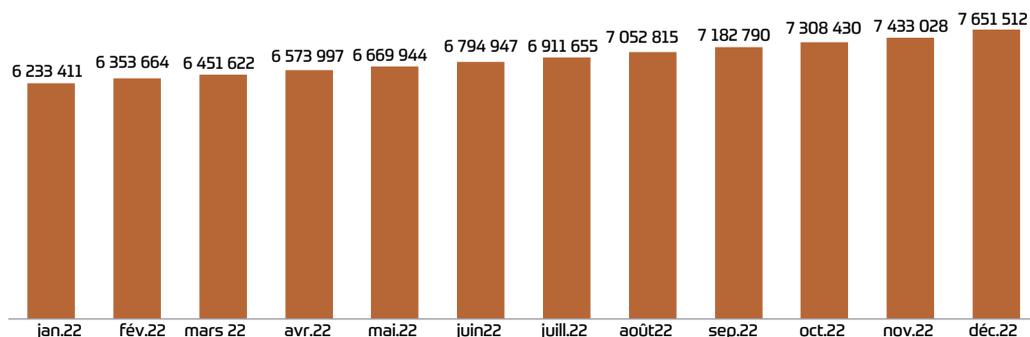
À fin 2022, 22 offres M-Wallets sont présentes sur le marché dont 14 émises par des établissements de paiement. L'encours global des M-Wallets émis a augmenté considérablement en 2022 passant de 6,3 millions à fin 2021 à 7,7 millions à fin 2022, accusant une augmentation des souscriptions de près de 25%.

La part des M-wallets émis par les établissements de paiement représente 73% du total de l'encours des M-wallets, soit 5,8 millions de M-wallets à fin 2022 (contre 4,8 millions à fin 2021).

Répartition de l'encours des M-Wallets par type d'établissement



Évolution mensuelle des encours des M-Wallets - 2022



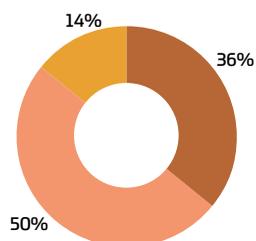
Sur la base des déclarations communiquées par les établissements concernés, l'encours de M-Wallets progresse de façon continue. Son évolution demeure plus marquée auprès des établissements de paiement qu'auprès des établissements bancaires. En effet, le stock des M-Wallets émis par les établissements de paiement a connu une augmentation de 38% sur l'année 2022 tandis que son évolution auprès des établissements bancaires n'a pas dépassé 21%.

Cette progression demeure corrélée à l'évolution des ouvertures des comptes de paiement, émis par des établissements de paiement. Le stock de ces comptes a atteint 6,8 millions<sup>21</sup> en 2022 contre 5,4 millions en 2021 et 2,6 millions en 2020.

<sup>21</sup> Dont 1,34 millions de comptes ouverts durant l'année 2022.

Concernant la structure de ces comptes<sup>22</sup>, elle demeure identique à celle de l'année 2021 ; le compte de niveau 2 prédomine avec une part de 50% contre 59% un an auparavant. Le compte de niveau 1 représente une part de 36% contre 31% en 2021 et le compte de type 3, une part de 14% en 2022 contre 9% en 2021.

### Structure des ouvertures des comptes de paiement - Année 2022



● Compte de paiement de type 1 ● Compte de paiement de type 2 ● Compte de paiement de type 3

## III.2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

Sur la base des déclarations mensuelles reçues de la part des établissements bancaires et des établissements de paiement, le nombre de transactions réalisées par M-Wallets courant l'année 2022, s'est établi à 7,9 millions contre 4,9 millions d'opérations enregistrées en 2021 (soit +62%) pour un montant total de 1,7 milliard, contre 1,1 milliard de dirhams en 2021 (soit 54%). Près de 84% du nombre des échanges a été effectué par des M-Wallets émis par des établissements de paiement, contre 16% par des M-Wallets adossés à des comptes bancaires. En valeur, 70% des transactions réalisées par les M-Wallets ont été enregistrées par des établissements de paiement, contre 30% par des banques.

### Répartition des transactions effectuées via M-Wallets par type d'établissement



<sup>22</sup> Un compte de type 1 nécessite seulement un numéro de téléphone et le plafond du compte est fixé à 200 dhs.  
 Un compte de type 2 nécessite la présentation d'une pièce d'identité et est plafonné à 5 000 dhs.  
 Un compte de type 3 requiert en plus un justificatif de domicile et peut atteindre 20 000 dhs.

Concernant la structure des transactions effectuées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, et à l’instar de l’année 2021, les paiements des factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 71% (contre 74% en 2021), suivis par les transferts Mobile to Mobile (22% contre 19% en 2021) et par les paiements des commerçants (7%, similaire au niveau enregistré en 2021).

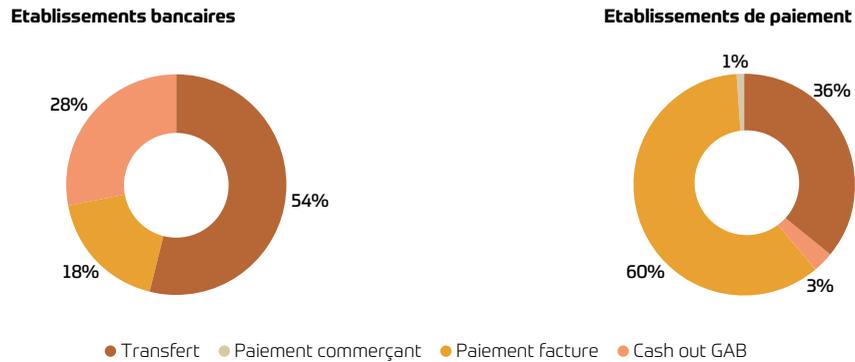
Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions effectuées par les M-Wallets en nombre diffère de celle des établissements de paiement : les paiements des factures par M-Wallet prédominent avec 66% en nombre (contre 71% en 2021), suivis par les transferts, avec une part de 21% contre 18% un an auparavant, et les retraits GAB (12% au lieu de 11% en 2021). Les paiements des commerçants demeurent faibles (1% seulement).

### Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En nombre



En revanche, et au même titre que l’année 2021, la répartition en valeur, par type de transaction M-Wallet, diffère selon le type d’établissement. En effet, pour les établissements bancaires, les transactions ont été dominées par les transferts, dont la part s’est élevée à 54%, puis par les retraits GAB (28%) et les paiements des factures (18%). Pour les établissements de paiement, les paiements factures ont représenté la part la plus importante dans les transactions (60%). Ils sont suivis par les transferts (36%), par les paiements des commerçants (3%) et les retraits GAB (1%).

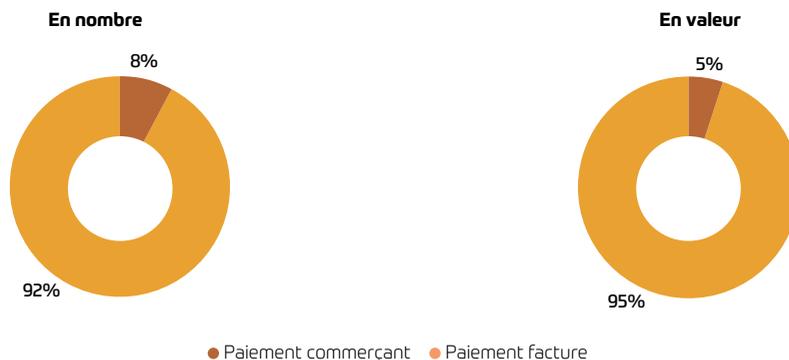
### Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En valeur



L'utilisation du paiement mobile comme un moyen de paiement notamment pour le règlement des transactions d'achat, représente un usage nouveau dont le développement constitue un réel défi, d'autant plus que la partie enrôlement des commerçants représente, une phase cruciale qui nécessite un effort d'éducation, de sensibilisation et d'incitation à l'acceptation des paiements électroniques.

Pour renforcer davantage l'usage du paiement mobile et accélérer son adoption à l'échelle nationale, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en collaboration avec l'écosystème du paiement mobile, le déploiement de la stratégie de communication institutionnelle, basée sur une communication audio-visuelle et une forte présence sur les réseaux sociaux pour mieux informer sur les avantages et les usages de ce nouveau moyen de paiement électronique. De même et dans l'optique d'un renforcement et la généralisation de l'acceptation du M-Wallet auprès des commerçants, un guide retraçant les spécifications fonctionnelles de paiement à travers la génération de QR code dynamique au niveau des terminaux de paiement électroniques déjà installés a été partagé avec l'ensemble des assujettis.

### Répartition des paiements par M-Wallets par type de paiement - 2022



## CHAPITRE III.

# SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

## I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux

### I.1. Conduite de missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public dans la monnaie.

À cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2022, trois missions de contrôle sur place auprès de deux établissements de paiement et un établissement bancaire couvrant divers volets, notamment la gouvernance, les dispositifs de gestion des risques financiers (à savoir les processus d'autorisation, de compensation et de règlement), opérationnels et de suivi de la fraude.

Parallèlement, le dispositif de monitoring sur document a également été renforcé.

Par ailleurs, la démarche dédiée à l'audit du paiement mobile, s'est renforcée avec la mise en place de tests réels visant l'évaluation de la conformité ainsi que le bon fonctionnement de l'ensemble des M-Wallets émis sur le marché.

### I.2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit, sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV. Ce suivi fait ressortir que la migration vers cette norme a enregistré, à fin 2022, un taux de 98%.

### I.3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales et réglementaires concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Elle examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, ce qui lui permet de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur.

Suite au lancement du paiement mobile, la Banque a veillé tout particulièrement à la conformité des M-Wallets aux exigences fixées au niveau de la Décision Réglementaire et de la Lettre Circulaire relatives au paiement mobile domestique<sup>23</sup>.

La Banque mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques et de M-wallets. Les banques et les établissements de paiement ont, en effet, l'obligation d'adresser à Bank Al-Maghrib le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau moyen de paiement émis. Bank Al-Maghrib veille ainsi à leur conformité par rapport aux exigences en vigueur.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre de très près les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

#### **I.4. Évaluation de la sécurité des moyens de paiement**

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. A cet égard, Bank Al-Maghrib participe à différents groupes de travail à l'échelle internationale, dont celui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux (SFD), afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude ainsi que les mesures pour les contrecarrer, notamment pour le virement et le paiement mobile.

Quant à la sécurité relative aux cartes bancaires et aux chèques, les dispositifs de suivi de la fraude sur ces moyens de paiement permettent à la Banque Centrale de mettre en place des actions correctives le cas échéant et ce, en concertation avec les émetteurs de la place.

## **II. Centrale des incidents de paiement (CIP)**

Au cours de l'année 2022, le nombre d'incidents de paiement sur chèques s'est situé à 560 mille, en hausse de 11,8% par rapport à 2021. Le montant de ces incidents a, quant à lui, accusé une hausse de 18,3% mais de moindre ampleur par rapport à celle de l'année 2021 (23,3%).

S'agissant des demandes de renseignement émanant des banques, elles se sont situées à 1,8 millions de requêtes, en baisse de 26% par rapport à l'année 2021.

<sup>23</sup> Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement.

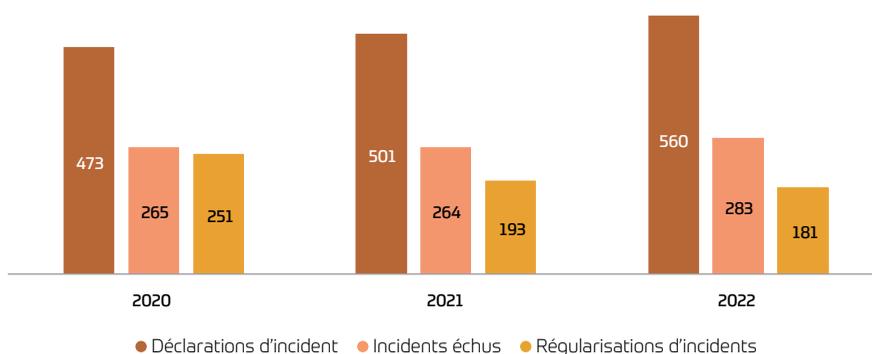
L'examen du profil mensuel des IP déclarés en 2022 montre une accélération de leur cadence à partir de mars. En effet, et après avoir oscillé près du niveau habituel de 43 mille impayés mensuellement entre les mois de janvier et février, le nombre des IP a vu son rythme s'accroître à une moyenne de 47 mille IP sur les mois qui suivent, avant d'atteindre 50 mille incidents en décembre 2022, sachant que sur la même période il s'est situé aux alentours de 42 mille et 39 mille impayés respectivement en 2021 et 2020.

S'agissant des régularisations, leur nombre a accusé un repli de 6,1%, revenant de 192 à 181 mille, poursuivant ainsi la baisse constatée un an auparavant. Dans le même sens, leur montant s'est inscrit en baisse, s'établissant à 4,5 milliards de dirhams au lieu de 4,6 milliards l'année d'avant.

	2020	2021	2022	Variation	Variation
				2020/2021	2022/2021
Déclarations d'incidents	472 519	501 031	559 918	6%	11,8%
Montant déclaré (MDhs)	11 809	14 556	17 219	23,3%	18,3%
Régularisations d'incidents de paiement	250 646	192 894	181 156	-23%	-6,1%
Montant régularisé (MDhs)	7 009	4 647	4 516	-33,7%	-2,8%
Incidents échus	265 037	263 657	283 421	-0,5%	7,5%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	0	0	0	0%	0%
Demandes de renseignements émanant des banques	3 145 297	2 394 060	1 768 787	-23,9%	-26,1%

(\*) Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

### Évolution annuelle des flux de données impactant le stock des incidents (en milliers)

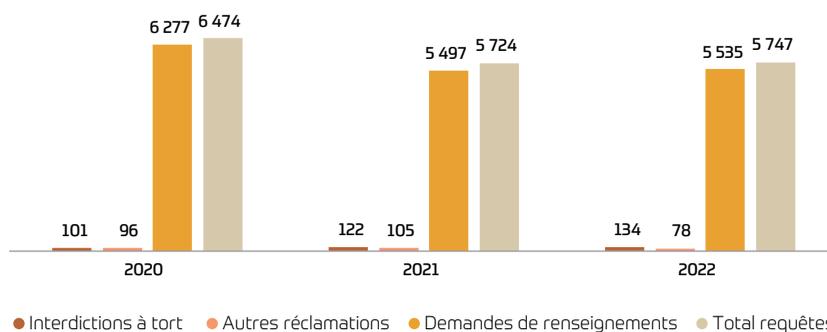


## Traitement des requêtes clients

Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 5,7 mille requêtes, dont 99% sont prises en charge par le réseau de la Banque. Ce dispositif a en effet permis de :

- Lever 134 interdictions à tort ;
- Répondre à 5,5 mille demandes d'accès aux informations personnelles.

### Évolution annuelle des requêtes clients

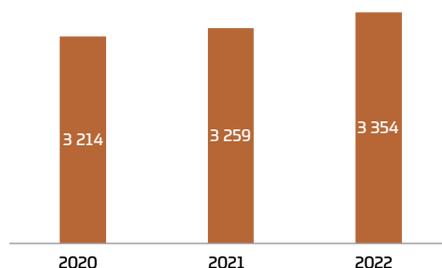


La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 49% du total des demandes traitées en 2022, contre 48% en 2021.

## Incidents de paiement non régularisés

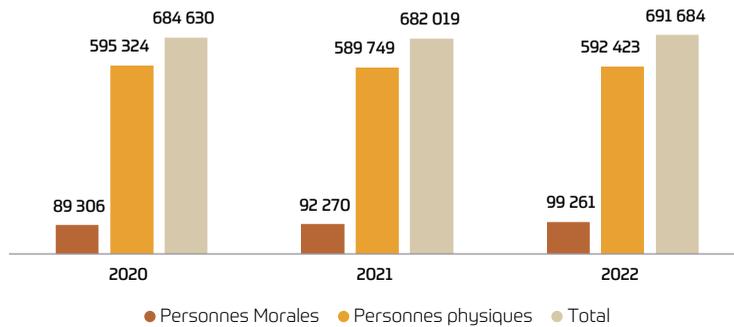
Durant l'année 2022, les incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, ont cumulé près de 3,4 millions de cas, avec une hausse de 2,9% soit la même proportion que 2021. La répartition par catégorie de clientèle indique que 74% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernent des personnes physiques.

### Évolution du nombre des IP non régularisés (en milliers)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé de 682 mille personnes à 692 mille personnes. Ces interdictions restent prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 86%.

### Évolution des personnes interdites d'émettre des chèques

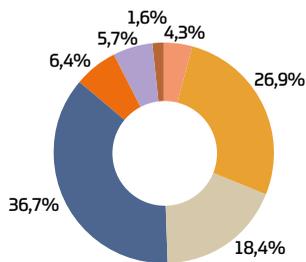


### Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

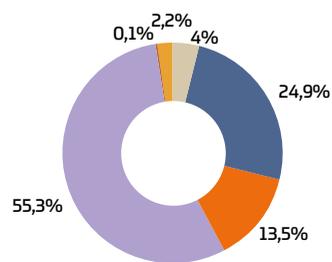
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2022 fait apparaître, qu'en nombre d'incidents, 82% des incidents sont d'une valeur comprise entre mille et 50 mille dirhams, et 37% portent sur des montants entre 10 mille et 50 mille dirhams.

S'agissant de l'encours de ces incidents, les chèques supérieurs à 100 mille représentent 55,3% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 5,7%.

#### Ventilation par tranche de montant du nombre d'incidents de paiement non régularisés



#### Ventilation par tranche de montant de l'encours d'incidents de paiement non régularisés



- Inférieur à 500 DH
- Entre 500 DH et 1 000 DH
- Entre 1 000 DH et 5 000 DH
- Entre 5 000 DH et 10 000 DH
- Entre 10 000 DH et 50 000 DH
- Entre 50 000 DH et 100 000 DH
- Supérieur à 100 000 DH

### III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

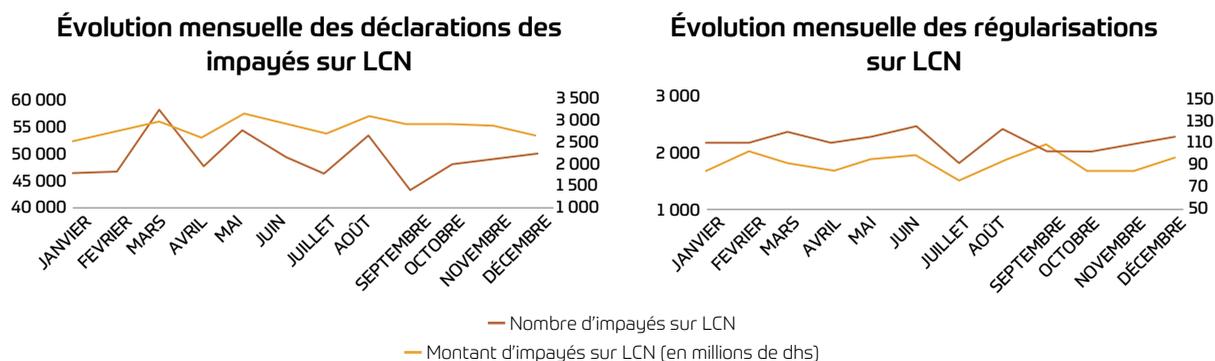
#### Évolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

Pour ce qui est des LCN, les impayés déclarés en 2022 se sont établis à 591 mille impayés, soit une hausse en glissement annuel de 13%. Leur montant a marqué une hausse significative de 47%, totalisant 34 milliards de dirhams.

Les régularisations ont marqué, toutefois, une légère hausse de 0,3% et 18% respectivement en nombre et en valeur.

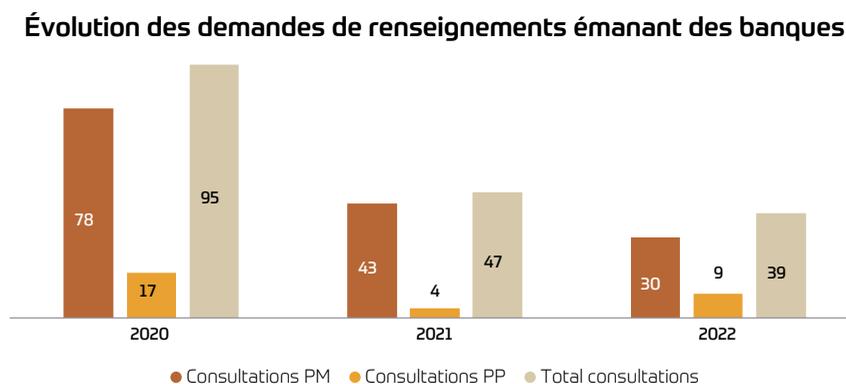
#### Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

L'examen du profil mensuel des déclarations des impayés LCN montre que le nombre des impayés a enregistré des points de hausse sur les mois de mars, mai et août affichant ainsi une moyenne de 55 mille, ces points sont alternés par des points de baisse sur les mois de janvier, avril, juillet et septembre avec une moyenne de 45 mille pour passer ensuite à une moyenne de 49 mille pour la fin de l'année.



#### Évolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 39 consultations en 2022, dont 77% ont concerné les personnes morales.



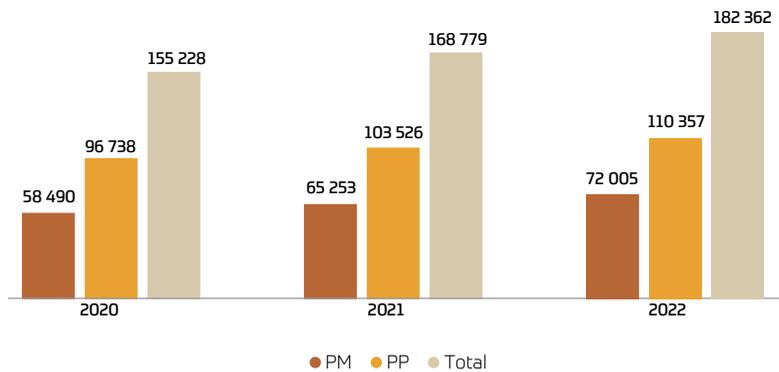
### Impayés LCN non régularisés

A fin 2022, le cumul des LCN non encore régularisées en nombre s'est établi à près de 4,1 millions, en progression annuelle de près de 26%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 61% en valeur et 37% en nombre ;
- Le nombre de personnes ayant des impayés LCN est passé à 182 mille en augmentation de 8% par rapport à 2021.

#### Évolution des personnes ayant des impayés LCN

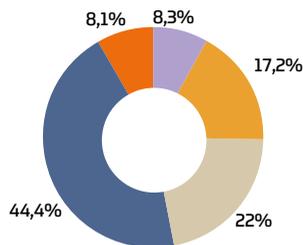


### Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

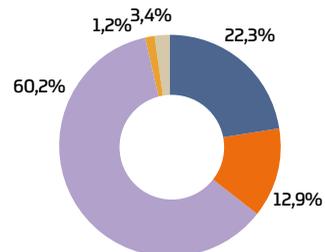
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayés à fin 2022 fait ressortir ce qui suit :

- Les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 mille dirhams y représentent 17% en nombre et 1% en valeur ;
- Celles portant sur des montants entre 5 mille et 100 mille dirhams représentent 74% en nombre et 39% en valeur ;
- La part des impayés de LCN supérieure à 100 mille dirhams ressort faible en nombre (8,3%) mais importante en valeur (60,2%).

#### Ventilation par tranche de montant du nombre des impayés LCN non régularisés



#### Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH  
 ● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

## CHAPITRE IV.

# DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

### I. Développement des paiements

Durant l'année 2022, la Banque a entrepris plusieurs actions pour le développement des services financiers digitaux en collaboration avec les différents acteurs publics et privés, notamment à travers la poursuite du déploiement de la stratégie de communication institutionnelle autour du paiement mobile, le développement des réseaux d'agents alternatifs ainsi que le renforcement de l'usage de la carte bancaire, via le développement de l'acceptation des paiements électroniques.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route portant sur le paiement mobile, levier majeur de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, Bank Al-Maghrib a poursuivi le déploiement de la stratégie de communication institutionnelle autour du paiement mobile avec les acteurs de l'écosystème.

Dans ce sens, l'ADD et le GP2M ont signé une convention de partenariat visant à promouvoir et à accélérer l'adoption du paiement mobile au niveau national, à travers l'élargissement de la diffusion des supports de la communication institutionnelle. Une campagne médiatique a été mise en place durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, et a été composée de plusieurs capsules TV et spots radio réalisés de manière didactique et simplifiée, dédiés à la promotion du paiement mobile et de la marque « MarocPay » auprès du grand public.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a contribué fortement à l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'usage du paiement mobile, conjointement avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie, auprès des commerçants de proximité en présence du GP2M et de l'APEP.

De même, Bank Al-Maghrib a participé à l'élaboration d'une enquête annuelle sur l'équipement et l'usage des TIC auprès des ménages et des individus, menée par l'ANRT<sup>24</sup>, dans le cadre de la convention de partenariat portant sur l'échange de données et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun entre les deux institutions. Les discussions entretenues dans le cadre de ces ateliers ont permis d'élargir le périmètre des questions aux problématiques de (i) l'acceptation des paiements auprès des commerçants, (ii) la compréhension de la part des ménages et des individus du concept de la marque « MarocPay », ainsi que (iii) l'usage de la monnaie digitale et de la « Cryptomonnaie ».

<sup>24</sup> En partenariat avec les différents acteurs publics à savoir la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP), le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et l'Agence de Développement du Digital (ADD).

Parallèlement et dans le cadre du développement des paiements digitaux, en l'occurrence le paiement mobile, la CNSS et l'APEP ont signé un protocole<sup>25</sup> d'accord qui vise à définir le cadre légal de coopération entre les deux parties concernant les paiements au profit des assurés de la CNSS.

Du côté de la CNSS, cette initiative s'inscrit dans la continuité de ses efforts pour accompagner la hausse du nombre total de ses assurés qui est passé, au cours de l'année 2022, de 7,8 millions à plus de 23,2 millions d'individus, avec l'intégration de 3,68 millions de travailleurs non-salariés et ayants droit et les 9,4 millions bénéficiaires du régime d'assurance maladie obligatoire de base au profit des personnes incapables d'assumer les frais de cotisations.

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a signé une convention cadre regroupant la DGSN, la CNDP et l'APEP afin de mettre en place les services d'identification et d'authentification des usagers des services numériques, basés sur la plateforme de « tiers de confiance national<sup>26</sup> » de la DGSN qui permet notamment aux organismes publics et privés de certifier les identités des personnes physiques souhaitant accéder à des services à distance, en agence et dans des espaces physiques. Cette approche est mise en place afin d'entreprendre les actions visant à promouvoir le développement et l'utilisation de ladite plateforme dans le cadre de la digitalisation des services de paiement.

Par ailleurs et dans l'attente de la finalisation du Registre Social Unifié (RSU) et des travaux de la cartographie des flux gouvernementaux, avec l'appui technique de la Banque Mondiale, Bank Al-Maghrib a poursuivi le déploiement du projet « Tayssir », pour la dématérialisation des flux étatiques, avec le nouveau délégué du Ministère de l'Education Nationale à savoir la CDG Prévoyance. Cette dernière a mis en place trois canaux d'inscription : un canal via les réseaux de proximité des Etablissements de Paiements et deux canaux digitaux. Le programme « Tayssir » a atteint, fin 2022, un total de 1,18 million de bénéficiaires, avec près de 20% ayant reçu l'aide via leurs comptes pour un montant global de 111,5 millions de dirhams. Toutefois, la majorité des bénéficiaires ont reçu l'argent sous forme de mise à disposition, totalisant un montant de 436,7 millions de dirhams.

S'agissant des travaux menés en collaboration avec les organismes internationaux, plusieurs études ont été finalisées, à savoir :

L'étude élaborée par le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP) relative au diagnostic de la réglementation en vue d'étendre les réseaux d'agents de paiement et de promouvoir l'inclusion financière. Cette étude est réalisée dans le cadre de la participation de Bank Al-Maghrib au projet de distribution des services financiers numériques (SFN) en se basant sur l'extension des réseaux d'agents de dépôts et de retrait dans les zones rurales<sup>27</sup> (CICO<sup>28</sup>). Cette étude consolide les recommandations et les remarques relatives au cadre réglementaire et les mesures d'accompagnement possibles provenant des différentes études du CGAP.

<sup>25</sup> Huit conventions signées le 2 février 2022 entre la CNSS et des établissements de paiement membres de l'APEP.

<sup>26</sup> La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) s'est appuyée sur les nouvelles fonctionnalités de la carte nationale d'identité électronique (CNIE) pour lancer sa plateforme de « tiers de confiance national » en avril 2022.

<sup>27</sup> Programme étalé sur 3 ans, couvrant six pays à savoir la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, le Pakistan et le Maroc.

<sup>28</sup> Cash-in Cash-Out for Rural Agent Networks.

Concernant la collaboration de Bank Al-Maghrib avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un rapport d'évaluation de l'écosystème de la finance digitale a été élaboré, en réponse aux priorités des objectifs du développement durable (ODD)<sup>29</sup>. En effet, l'étude réalisée vise à fournir une identification et une compréhension approfondie des facteurs contribuant à la digitalisation de la finance pour ainsi permettre de concevoir les politiques et les investissements nécessaires au développement de l'écosystème de la finance digitale. Il est à noter que ce rapport présente des recommandations portant sur le développement de l'écosystème de la finance numérique et l'acceptation de paiement électronique, s'articulant principalement autour du cadre légal et réglementaire et l'engagement des différentes parties prenantes de l'écosystème.

La Banque Mondiale a également mené, en collaboration avec Bank Al-Maghrib, une étude sur l'acceptation des paiements électroniques au Maroc, dans le cadre de l'Initiative Mondiale pour l'Inclusion Financière (FIGI)<sup>30</sup>. L'objectif est de conduire une analyse approfondie de l'état actuel de l'écosystème des paiements électroniques, de fournir des recommandations sur la mise en œuvre de mesures qui appuient la vision « sans espèces » du gouvernement et d'améliorer l'usage, la portée, l'efficacité et la sécurité des systèmes de paiement électronique de détail et la qualité de l'acceptation des paiements électroniques au Maroc.

Dans ce cadre, et afin de partager les résultats de cette étude, Bank Al-Maghrib a organisé un atelier de restitution avec les acteurs de l'écosystème du paiement, à savoir les banques, les établissements de paiements et les infrastructures de marchés financiers. L'objectif étant de présenter la synthèse de cette étude, les principales conclusions et recommandations et de dégager un plan d'actions à la suite de la tenue des ateliers de travail des groupes participants.

## II. Accompagnement des fintechs

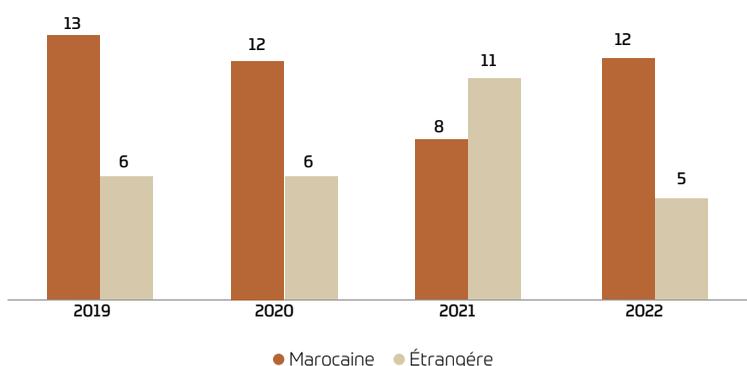
Bank Al-Maghrib mène plusieurs actions pour le développement de l'industrie des fintechs et son écosystème principalement à travers la poursuite de la réception et de l'accompagnement des fintechs au niveau du « One Stop Shop Fintech » (OSSF). À fin 2022, l'OSSF a reçu près de 17 fintechs soit 73 depuis sa création en 2019. Dans le même cadre, Bank Al-Maghrib a œuvré à la cocréation d'un écosystème des fintechs en canalisant les efforts et en concevant une synergie entre les différentes initiatives proposées par les différents acteurs financiers.

<sup>29</sup> Ce travail s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération pour la promotion de l'Inclusion Financière numérique, signé en juin 2021, entre les deux institutions.

<sup>30</sup> FIGI est un programme de trois ans, financé par la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF) pour soutenir et accélérer la mise en œuvre de réformes menées par les pays afin d'atteindre les objectifs nationaux d'inclusion financière et, à terme, d'atteindre les objectifs « d'accès financier universel 2020 ».

Durant l'année 2022, le guichet unique OSSF a reçu une variété de fintechs dont la majorité concerne des fintechs étrangères intéressées par le marché marocain. Les activités prépondérantes sont celles de paiements et de transfert d'argent, suivies par les métiers de la Banque. En effet, près de 75% des start-ups des services financiers au Maroc sont des Fintechs de paiement, à l'image de ce qui est relevé au niveau de l'Afrique Francophone avec un taux de 78%.<sup>31</sup> Aussi, et à la suite de l'entrée en vigueur des textes d'application relatifs à l'activité du crowdfunding, trois fintechs opérant dans ce cadre ont été reçues au niveau de l'OSSF.

Graphique : Fintech reçues



Parallèlement dans le cadre du développement et de la promotion du secteur de l'industrie des Fintechs, Bank Al-Maghrib a participé, au cours de l'année 2022, à plusieurs ateliers de travail portant sur les travaux de préparation de la Stratégie Nationale de Transformation Digitale à l'horizon de 2030 et dont les Fintechs ont été identifiées comme levier prioritaire. Les échanges tenus, lors de différentes rencontres, se sont focalisés sur l'amélioration des acquis enregistrés dans différents secteurs, et sur le développement des partenariats existants entre les acteurs du marché (à savoir, les régulateurs, les incubateurs et les secteurs public et privé).

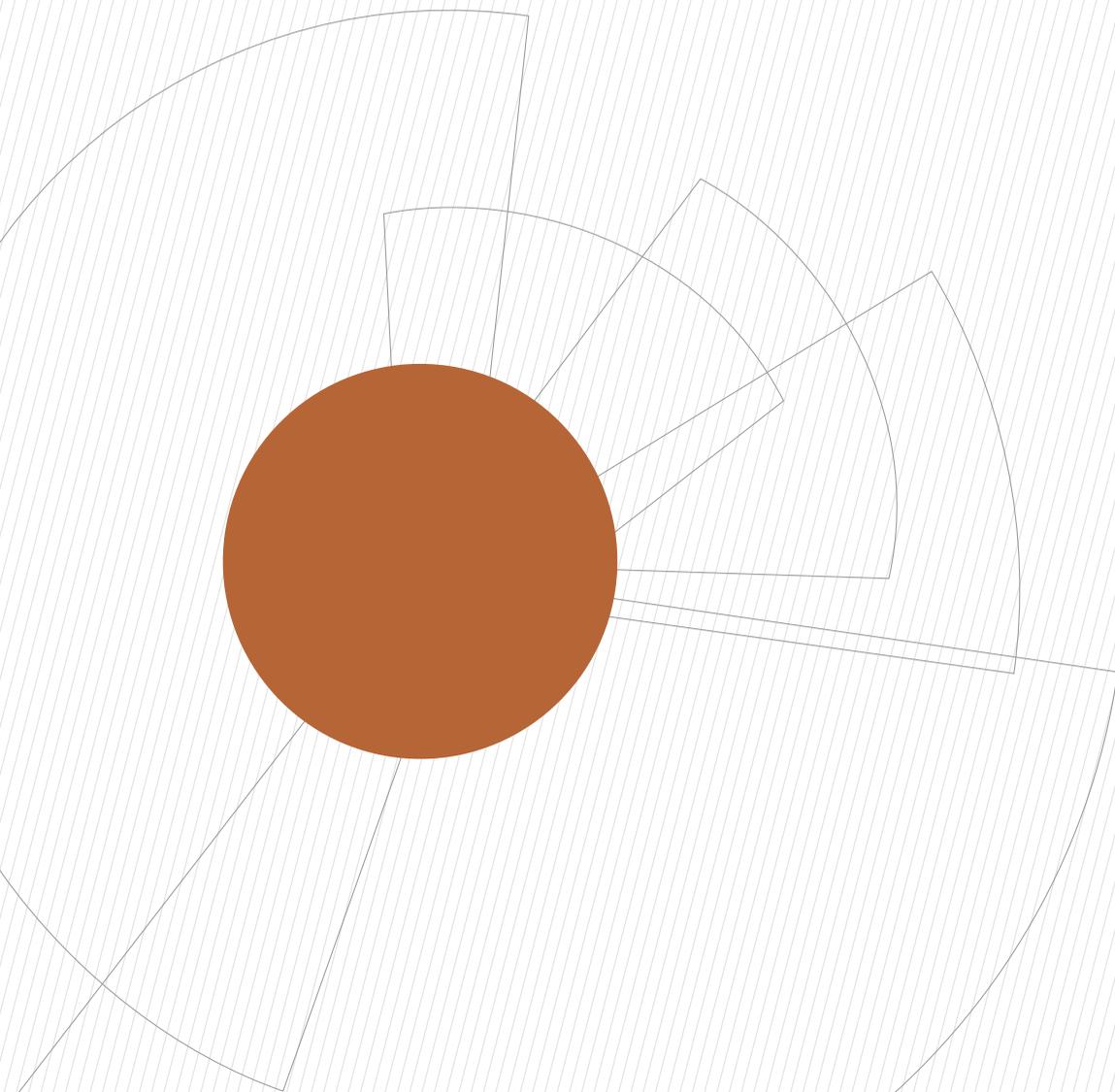
L'élaboration de cette stratégie a été initiée par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, en coordination avec toutes les parties prenantes de l'écosystème des startups, notamment, CDG Invest, la CGEM, l'APEBI, SNGFE, IMPACT Lab Africa et l'ADD.

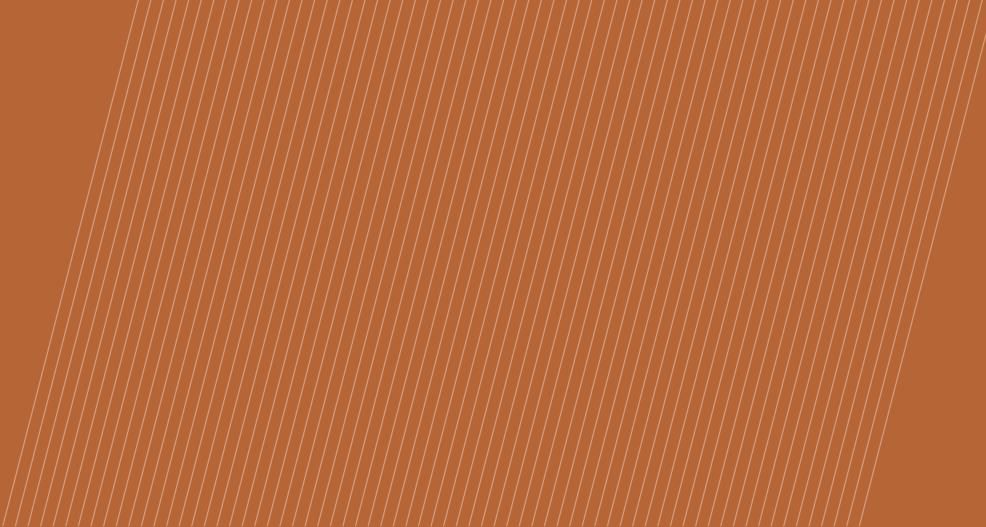
Concernant l'opérationnalisation du partenariat<sup>32</sup> avec CDG Invest, Bank Al-Maghrib a participé à l'accompagnement des Fintechs, reçues dans le cadre du programme du 212Founders, proposant des services innovants au marché marocain. Au cours de l'année 2022, CDG Invest a sélectionné les startups incubées de sa quatrième et cinquième promotion respectivement Winter22 et Summer22. Le programme a proposé un accompagnement de haut niveau délivré par des acteurs publics, des mentors et des cadres de la Banque Centrale au profit des Fintechs.

<sup>31</sup> L'étude « Cartographie des Fintechs et de leur écosystème en Afrique Francophone », élaboré par Deloitte en 2021.

<sup>32</sup> Partenariat signé le jeudi 10 février 2022 à Rabat entre Bank Al-Maghrib et CDG pour stimuler la croissance des Fintech au Maroc.

Par ailleurs, et dans le cadre des travaux collaboratifs effectués par Bank Al-Maghrib et la Banque Mondiale, plusieurs réunions ont été tenues pour discuter du plan d'action pour l'élaboration d'un rapport « d'évaluation de la cartographie de l'industrie des Fintechs et de son écosystème au Maroc ». Des réunions de cadrage ont été animées par les équipes de la Banque Mondiale et de Bank Al-Maghrib regroupant les différents régulateurs de la place ainsi que le Ministère des Finances et de l'Economie pour la mise en place d'un plan d'action pour la conduite de cette étude programmée pour 2023.





# Inclusion financière



Partie



Dans le cadre de la poursuite de ses initiatives visant la promotion de l'Inclusion Financière, Bank Al-Maghrib a continué à déployer en 2022 ses efforts en matière d'élaboration et de fiabilisation des indicateurs de mesure et de suivi et ce, compte tenu du rôle central des données dans le pilotage du processus de développement des politiques et de leur évaluation.

C'est dans ce cadre que le périmètre du dispositif de suivi et d'évaluation de l'Inclusion Financière, mis en place depuis 2013, a été élargi au fil des années pour accompagner l'évolution du secteur, marquée par l'introduction de nouveaux acteurs, notamment les Établissements de Paiement et les Banques Participatives.

De même, et dans une optique de renforcement du rôle des données pour le pilotage des principales dimensions de l'Inclusion Financière, des chantiers relatifs à l'automatisation du dispositif de traitement de ces données ainsi qu'à l'enrichissement des indicateurs produits jusqu'à présent sont menés par Bank Al-Maghrib.

L'année 2022 a également été marquée par la publication du troisième rapport de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui présente le bilan des réalisations à fin 2021. Ce rapport a été mis en place afin de tenir, le grand-public ainsi que les partenaires nationaux et internationaux, informés de l'état d'avancement des travaux de ladite stratégie.

## CHAPITRE I.

# ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC

Depuis 2007, la promotion de l'Inclusion Financière s'est inscrite dans les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib, afin de surmonter les obstacles liés à l'accès aux services financiers formels et de faire de l'Inclusion Financière un réel vecteur de développement socio-économique.

Dans la continuité du dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par Bank Al-Maghrib en 2013, des indicateurs sur l'Inclusion Financière sont calculés de façon annuelle, selon la méthodologie développée par l'AFI, ainsi que l'IPSB (Indice des Prix des Services Bancaires) qui est établi selon la méthode Laspeyres.

C'est à cet effet que la Banque procède à la collecte et au traitement de données recueillies via des reportings provenant de différents établissements assujettis, afin d'assurer la mesure du progrès réalisé en termes d'accès et d'utilisation des services financiers formels. En plus de ces reportings, sont aussi utilisées des données provenant des Crédit Bureau<sup>33</sup> et du service de Centralisation des Comptes Bancaires<sup>34</sup>. L'ensemble de ces reportings, qui concernent aussi bien les particuliers que les entreprises, couvrent les principales dimensions de l'Inclusion Financière à savoir l'accès, l'usage et la qualité<sup>35</sup>.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2022 les travaux d'automatisation du processus de collecte et de production des indicateurs de l'Inclusion Financière, via notamment la mise en place de bases de données dédiées et l'harmonisation des reportings servant à collecter des informations similaires au niveau de la Banque<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> Un Crédit Bureau peut être défini comme étant une entreprise privée, délivrant des informations sur les crédits octroyés aux clients, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, des établissements de crédit afin de renforcer l'analyse de risques dans le processus d'octroi des prêts.

<sup>34</sup> Cf. Article 160 de la loi bancaire n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

<sup>35</sup> La dimension relative à la « qualité » porte ici sur le calcul de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB).

<sup>36</sup> L'objectif étant d'identifier les niches d'optimisation afin de répondre aux besoins en données des différentes entités de la Banque, tout en minimisant les déclarations fournies par les assujettis.

### **Encadré : Mesurer l'Inclusion Financière**

#### **Rappel de l'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière - AFI**

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière a été élaboré par le Groupe de Travail sur les données de l'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG<sup>37</sup>) en tant qu'outil de mesure constituant une méthode pour évaluer l'état de l'Inclusion Financière dans les différents pays.

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière porte sur deux dimensions de l'Inclusion Financière<sup>38</sup>, à savoir : l'accès et l'utilisation des services financiers.

#### **Dimension d'accès :**

Selon l'AFI, l'accès se réfère à la capacité à utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles.

Les indicateurs d'accès dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national, répartis par type et par unité administrative ;
- Le pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès ;
- Le pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès.

#### **Dimension d'utilisation :**

Selon l'AFI, l'utilisation désigne la profondeur ou l'étendue de l'utilisation des services et produits financiers.

Les indicateurs d'utilisation dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé ;
- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé.

#### **Qu'est-ce qu'un « point d'accès » ?**

Un point d'accès est une entité physique où une personne peut effectuer des opérations de dépôt et de retrait par l'intermédiaire d'une institution financière réglementée, comme les agences bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) offrant la possibilité de dépôt, les agents distributeurs des services bancaires ainsi que les Établissements de Paiement et leurs agents.

<sup>37</sup> Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données (FIDWG : Financial Inclusion Data Working Group) de l'Inclusion Financière de l'AFI.

<sup>38</sup> La dimension relative à la « qualité », bien qu'importante, est un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel et en termes de mesure, nécessitant généralement des enquêtes sur la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs.

## I. Principaux indicateurs d'accès<sup>39</sup>

En 2022, le nombre de points d'accès aux services financiers<sup>40</sup> a enregistré une hausse de 18% passant ainsi à 31 515, contre 26 771 une année auparavant.

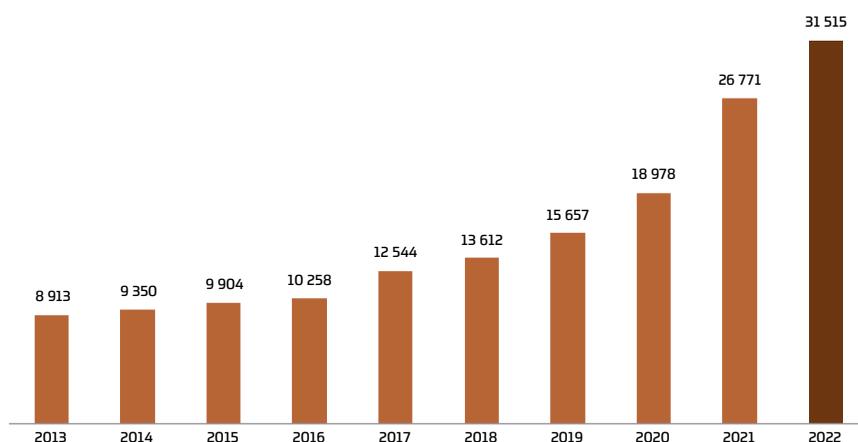
Cette évolution est principalement due à l'expansion du réseau des Établissements de Paiement, qui est passé de 19 751 en 2021 à 24 511 en 2022, progressant ainsi de 24%. Une hausse à laquelle le réseau GAB a contribué, en progressant également de 24%, passant de 506 guichets automatiques en 2021 à 627 en 2022.

### Répartition des points d'accès par catégorie<sup>41</sup>

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agences bancaires*	5 711	5 946	6 158	6 164	6 241	6 319	6 310	6 164	6 042	5 900
IOB*	1 508	1 705	1 852	2 087	2 250	2 298	2 565	479	472	477
Etablissements de paiement	1 630	1 611	1 565	1 763	3 746	4 732	6 241	11 935	19 751	24 511
GAB Cash-In & Cash-Out	64	88	329	244	307	263	541	400	506	627
<b>Points d'accès</b>	<b>8 913</b>	<b>9 350</b>	<b>9 904</b>	<b>10 258</b>	<b>12 544</b>	<b>13 612</b>	<b>15 657</b>	<b>18 978</b>	<b>26 771</b>	<b>31 515</b>

Par rapport à l'année 2013 de mise en place du dispositif d'évaluation, le nombre de points d'accès a connu une hausse considérable de 254%, passant ainsi de 8 913 à 31 515 points d'accès en 2022.

### Évolution des points d'accès aux services financiers



<sup>39</sup> Les indicateurs d'accès sont calculés sur la base de reportings reçus de 16 banques conventionnelles, des banques participatives et des EP.

<sup>40</sup> Banques (y compris participatives), IOB, Établissements de Paiement et GAB Cash-in Cash-out.

<sup>41</sup> Agences bancaires\* :

- La baisse constatée en 2022 résulte de la fermeture d'un certain nombre d'agences ;

- La baisse constatée en 2021 résulte d'un chantier d'assainissement et de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib afin de disposer de données excluant depuis 2016 le stock d'agences fermées au 31/12/2021.

IOB\* : les données relatives aux Intermédiaires en Opérations Bancaires ont fait l'objet d'un chantier de fiabilisation entre 2019 et 2020, débouchant sur une amélioration notable de la qualité des données et sur des valeurs fiabilisées excluant les doublons au niveau des reportings communiqués par les établissements assujettis dans le cadre de l'Inclusion Financière.

Bien que la capillarité du réseau bancaire et des Établissements de Paiement ait fortement progressé ces dernières années, des disparités persistent au niveau territorial, puisque les écarts continuent de s'accroître entre le monde urbain et le monde rural.

### Répartition des points d'accès par région

Région	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 017 393	2 200	917
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 601 159	8 055	695
DRAA - TAFILALET	1 308 066	1 123	1 165
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	125 038	152	823
FES - MEKNES	3 395 744	3 605	942
GUELMIM - OUED NOUN	345 666	323	1 070
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	301 330	517	583
MARRAKECH - SAFI	3 651 651	3 284	1 112
L'ORIENTAL	1 869 832	2 532	738
RABAT - SALE - KENITRA	3 711 218	4 527	820
SOUSS-MASSA	2 185 115	2 151	1 016
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 894 172	3 046	950
<b>Total général</b>	<b>27 406 383</b>	<b>31 515</b>	<b>870</b>

La densité bancaire<sup>42</sup> au niveau national a connu une nette amélioration, passant ainsi d'un point d'accès pour 1 009 adultes en 2021 à un point d'accès pour 870 adultes<sup>43</sup> en 2022.

Malgré l'évolution constatée au niveau national, la densité bancaire en milieu rural demeure assez faible puisqu'elle n'est que d'un seul point d'accès pour 4 811 adultes (vs. 5 643 en 2021) contre un point d'accès pour 538 adultes en milieu urbain (vs. 624 en 2021).

<sup>42</sup> La densité bancaire est calculée selon la formule suivante : Population adulte / nombre de points d'accès.

La densité bancaire de la région de Laayoune-Sakia El Hamra s'élève à 583 et celle de la région de Draa-Tafilalet à 1165.

<sup>43</sup> La part de la population adulte (ayant au moins 15 ans) s'élève en 2022 à 75%.

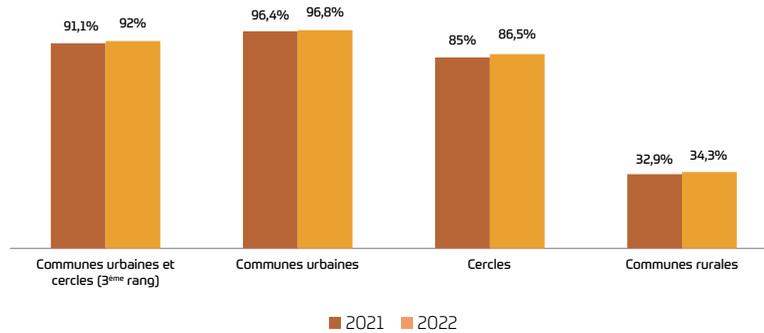
### Répartition des points d'accès (Rural vs. Urbain)

Région	Communes Rurales			Communes Urbaines		
	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire	Taille de la population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 165 396	379	3 075	851 997	1 821	468
GRAND-CASABLANCA SETTAT	1 555 946	415	3 749	4 045 213	7 640	529
DRAA - TAFILALET	928 355	215	4 318	379 712	908	418
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	32 081	9	3 565	92 957	143	650
FES - MEKNES	1 461 304	193	7 572	1 934 439	3 412	567
GUELMIM - OUED NOUN	131 512	30	4 384	214 154	293	731
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	19 989	24	833	281 341	493	571
MARRAKECH - SAFI	2 178 288	260	8 378	1 473 364	3 024	487
L'ORIENTAL	707 107	199	3 553	1 162 725	2 333	498
RABAT - SALE - KENITRA	1 269 466	255	4 978	2 441 751	4 272	572
SOUSS-MASSA	1 106 209	227	4 873	1 078 906	1 924	561
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 207 555	239	5 053	1 686 616	2 807	601
<b>Total général</b>	<b>11 763 208</b>	<b>2 445</b>	<b>4 811</b>	<b>15 643 175</b>	<b>29 070</b>	<b>538</b>

Cette situation traduit la forte concentration des points d'accès en milieu urbain, et peut en partie s'expliquer par le modèle économique de l'agence bancaire classique qui ne semble pas adapté à la faible densité des zones rurales et au faible niveau de revenus dans certaines zones, étant donné que celui-ci requiert un nombre minimal de clients pour couvrir les charges fixes.

En termes de couverture du milieu rural, le pourcentage de communes rurales disposant d'au moins un point d'accès a augmenté. Il est, en effet, passé de 32,9% en 2021 à 34,3% en 2022, ce qui résulte principalement de l'expansion du réseau des Établissements de Paiement.

## Pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès<sup>44</sup>



## II. Principaux indicateurs d'usage<sup>45</sup>

### II.1. Particuliers

Le nombre de comptes de dépôt des particuliers au niveau des banques a diminué de 3% en 2022, s'établissant ainsi à 28,3 millions de comptes avec un encours qui a connu, quant à lui, une hausse de 7% pour atteindre près de 800 milliards de dirhams en 2022.

#### Évolution des comptes de dépôt des particuliers entre 2021 et 2022

	Nombre de comptes de dépôt	Encours (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
2021	29 307 831	746 835 478	25 482
2022	28 343 510	799 616 256	28 212

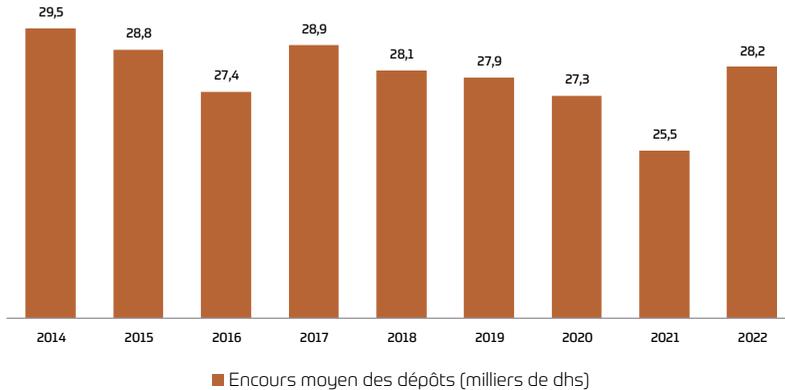
L'encours moyen des dépôts a ainsi évolué ces dernières années comme suit :

<sup>44</sup> Annexe 8 : Rangs administratifs : les communes urbaines et les cercles ruraux constituent le 3<sup>ème</sup> rang.

Selon l'AFI, au minimum, un pays doit rendre compte de ses indicateurs de base de l'unité administrative du troisième niveau car les indicateurs du niveau 1 (national) et du niveau 2 (régional) ne donnent pas généralement un aperçu précis de l'accès financier.

<sup>45</sup> Les indicateurs d'usage sont calculés sur la base des reportings reçus de 16 banques conventionnelles (hors banques participatives et Établissements de Paiement).

### Évolution de l'encours moyen des dépôts des particuliers



En ce qui concerne l'encours des crédits bancaires aux particuliers, celui-ci a atteint 311 milliards de dirhams en 2022, ce qui représente une hausse de 2,1% par rapport à 2021.

### Évolution de l'encours des crédits bancaires aux particuliers entre 2021 et 2022 <sup>46</sup>

	Encours des crédits (Kdhs)
2021	305 057 491
2022	311 364 157

#### a. Répartition géographique des comptes de dépôt et des crédits

La région du « Grand-Casablanca Settat » consolide sa position dominante, couvrant ainsi 32% du volume des comptes de dépôt et 31% de leur valeur globale, suivie par la région de « Rabat - Salé - Kénitra » avec 14% en termes de volume et 16% en termes de valeur.

S'agissant de l'encours moyen de dépôt, la région de « L'Oriental » dépasse les autres régions avec un encours moyen de 40 243 dirhams, suivi par celui de la région de « Tanger - Tétouan - Al Hoceima » avec 31 591 dirhams. La région « Eddakhla - Oued Eddahab » se situe, quant à elle, en dernière position avec un encours moyen de 15 849 dirhams.

<sup>46</sup> La partie relative au nombre de crédits bancaires (initialement analysée au niveau de ce rapport) est toujours inscrite dans le cadre d'un chantier de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib.

## Répartition géographique des comptes de dépôt des particuliers

Région	Taille de la population adulte	Nombre de comptes de dépôt	Valeur des comptes (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 017 393	1 476 396	43 853 531	29 703
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 601 159	9 130 640	246 282 461	26 973
DRAA - TAFILALET	1 308 066	776 499	13 827 258	17 807
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	125 038	107 826	1 708 890	15 849
FES - MEKNES	3 395 744	3 123 858	78 258 334	25 052
GUELMIM - OUED NOUN	345 666	308 301	5 502 383	17 847
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	301 330	319 691	5 318 971	16 638
MARRAKECH - SAFI	3 651 651	2 344 411	61 001 863	26 020
L'ORIENTAL	1 869 832	2 231 764	89 812 413	40 243
RABAT - SALE - KENITRA	3 711 218	4 030 659	125 018 285	31 017
SOUSS-MASSA	2 185 115	1 943 786	48 485 048	24 944
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 894 172	2 549 679	80 546 820	31 591
<b>Total général</b>	<b>27 406 383</b>	<b>28 343 510</b>	<b>799 616 256</b>	<b>28 212</b>

S'agissant des crédits bancaires aux particuliers à fin 2022, la région du « Grand-Casablanca Settat » dépasse les autres régions en termes d'encours et ce, malgré une baisse de 15% par rapport à 2021.

### Répartition géographique de l'encours des crédits bancaires aux particuliers

Région	Taille de la population adulte	Valeur des crédits (kdhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	2 017 393	8 238 442
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 601 159	137 934 140
DRAA - TAFILALET	1 308 066	2 954 237
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	125 038	1 096 170
FES - MEKNES	3 395 744	25 830 651
GUELMIM - OUED NOUN	345 666	1 462 620
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	301 330	3 317 937
MARRAKECH - SAFI	3 651 651	22 851 845
L'ORIENTAL	1 869 832	13 056 835
RABAT - SALE - KENITRA	3 711 218	58 652 437
SOUSS-MASSA	2 185 115	15 211 120
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 894 172	20 757 723
<b>Total général</b>	<b>27 406 383</b>	<b>311 364 157</b>

### b. Taux de détention des comptes bancaires

Le taux de détention, défini comme étant le nombre de personnes résidentes ayant au moins un compte bancaire actif rapporté à la population adulte résidente, s'est établi à 53% à fin 2022, soit le même taux qu'en 2021. Les personnes physiques ayant au moins un compte bancaire actif ont augmenté de 2% à 14,5 millions de personnes après 14,2 millions enregistrées à fin décembre 2021.

La population adulte a, quant à elle, progressé de 1,4% à 27,4 millions d'individus en 2022.

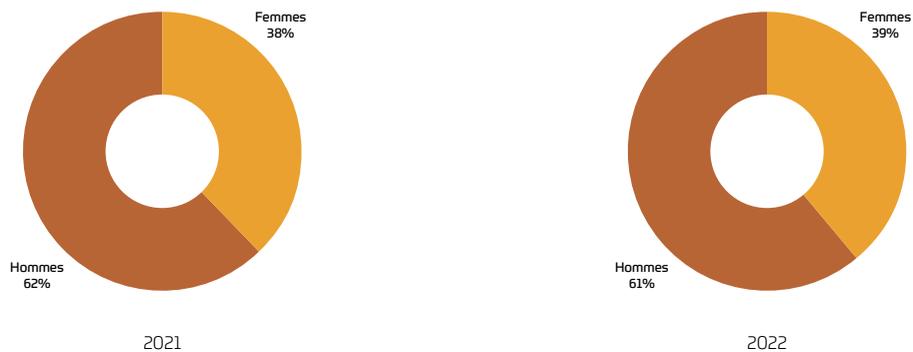
### c. Ségrégation par genre

Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 8,8 millions à fin 2022. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,7 millions à la même date.

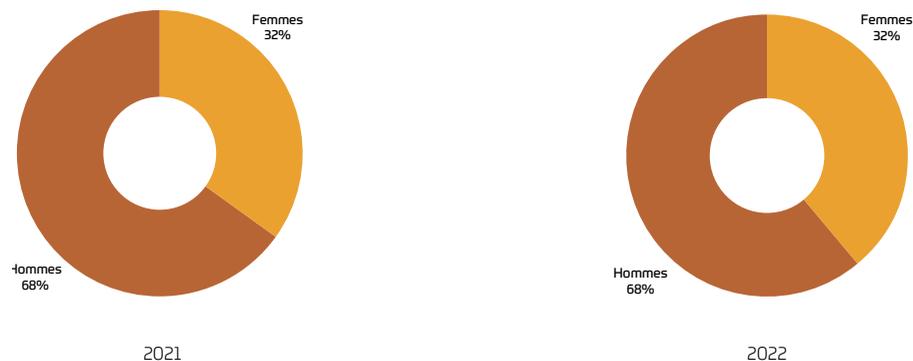
Les femmes représentent 39% des personnes ayant au moins un compte bancaire. À fin 2022, la répartition du côté « offre »<sup>47</sup> se présente comme suit :

<sup>47</sup> Revue courant l'année 2020 de la méthodologie d'élaboration des statistiques sur les comptes bancaires, calculées à partir des informations collectées par Bank Al-Maghrib dans le cadre du service de « Centralisation des Comptes Bancaires CCB » et ce, en vertu de l'article n°160 de la loi sur les établissements de crédit.

### Répartition des personnes détenant au moins un compte bancaire<sup>48</sup> (en nombre) par genre (2021 vs. 2022)



### Répartition des personnes détenant des crédits<sup>49</sup> (en nombre) par genre (2021 vs. 2022)



#### d. Répartition par groupe d'âge

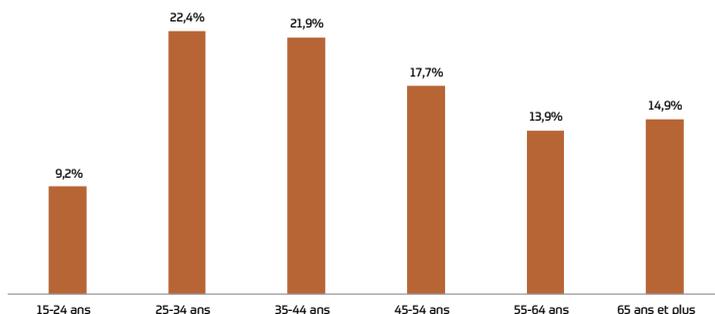
Les données disponibles montrent qu'à l'instar des années précédentes, la pénétration des comptes demeure faible chez les jeunes adultes à fin 2022.

En effet, seulement 9,2% des comptes sont détenus par des personnes âgées de 15 à 24 ans, alors que cette catégorie représente 22% de la population adulte. La catégorie des personnes âgées de 25 à 34 ans, qui représente 21% de la population adulte, détient, quant à elle, 22,4% des comptes.

<sup>48</sup> Sur la base du nombre de femmes / hommes titulaires de comptes.

<sup>49</sup> Sur la base du nombre de femmes / hommes ayant un crédit actif enregistré au Crédit Bureau (périmètre couvrant les crédits accordés par les banques, les sociétés de financement et les associations de micro-crédits). Les données publiées en 2021 ont fait l'objet d'une révision opérée par le Crédit Bureau, débouchant sur des chiffres différents de ceux publiés précédemment.

### Personnes physiques titulaires de comptes par tranche d'âge<sup>50</sup>



S'agissant des jeunes, l'exclusion financière est fortement liée au niveau de chômage élevé de cette catégorie de la population, dont le taux de chômage enregistré par le HCP au niveau de la tranche 15-24 ans s'élève à 32,7%. Une comparaison du taux d'Inclusion Financière des jeunes avec d'autres pays a démontré que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte puisque la situation les rend moins susceptibles que les adultes actifs de détenir un compte bancaire.

Cela peut également s'expliquer par le niveau d'éducation, la possession de compte étant plus faible chez les adultes moins instruits qui sont susceptibles d'être plus pauvres, ce qui contribue à une plus faible pénétration bancaire.

## II.2. Entreprises

En 2022, l'encours global des crédits bancaires octroyés aux TPME (catégories TPE et PME) s'est élevé à près de 190 milliards de dirhams contre 186,6 milliards de dirhams en 2021, soit une augmentation de 1,8%.

<sup>50</sup> L'ouverture d'un compte ou la conclusion d'un contrat est soumise aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats (chapitre capacité) qui exige l'âge de majorité défini à 18 ans.

### Encadré : Rappel des critères de segmentation des entreprises

Les indicateurs de l'Inclusion Financière sont calculés pour les particuliers, et les entreprises qui sont segmentées suivant les critères de segmentation prudentiels définis par la circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels, selon les approches internes aux établissements de crédit.

**La Grande Entreprise (GE)** est l'entreprise dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

**La Petite et Moyenne Entreprise (PME)**, y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

**La Très Petite Entreprise (TPE)**, y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond aux deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- Le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

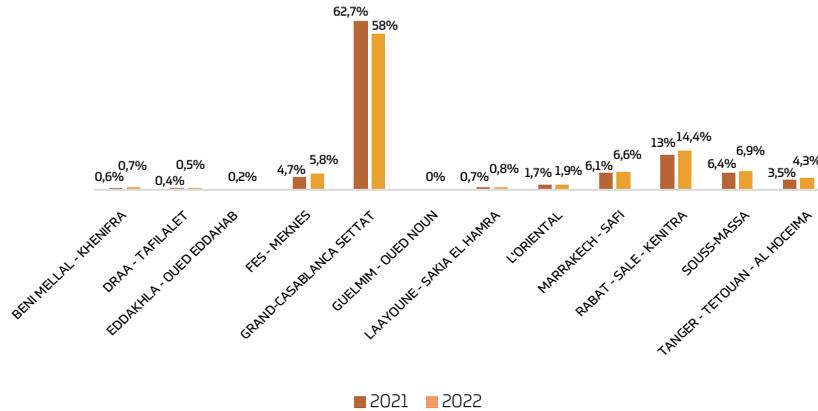
Lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe d'intérêt, il est pris en considération, pour la segmentation, le chiffre d'affaires sur base consolidée de ce groupe.

La répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise est comme suit :

- 25% pour les TPE en 2022, contre 26% en 2021 ;
- 75% pour les PME en 2022, contre 74% en 2021.

La répartition régionale des crédits bancaires aux TPME selon l'encours, à fin 2022, se présente comme suit :

### Répartition régionale des crédits bancaires aux TPME



La région du « Grand-Casablanca Settat » concentre 58% du montant total des crédits accordés aux TPME en 2022, contre 63% en 2021.

L'encours des crédits octroyés aux TPME a connu, entre 2021 et 2022, des évolutions variables selon les régions. En effet, la région du « Draa - Tafilalet » a poursuivi sa progression en termes d'encours de crédit (+30,8% entre 2021 et 2022), grâce notamment à la hausse significative de l'encours des crédits accordés aux TPE (+111%). La région du « Grand-Casablanca Settat », quant à elle, a connu une baisse d'environ 5,9%, reflétant la baisse des crédits accordés entre 2021 et 2022 aux TPE (-22,2%).

L'analyse de la répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise fait ressortir une hausse de 1,8% entre 2021 et 2022 pour les TPME, qui s'explique par une amélioration nette de 3,6% des crédits accordés aux PME (contrebalancée par une baisse de 3,1% pour les crédits accordés aux TPE).

### Répartition géographique des crédits bancaires aux entreprises par taille

Région	2021			2022			Variation en %		
	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	401 686	666 102	1 067 788	456 119	897 349	1 353 468	13,6	34,7	26,8
DRAA - TAFILALET	384 269	398 233	782 502	810 707	212 909	1 023 616	111,0	-46,5	30,8
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	151 619	276 014	427 633	73 255	397 300	470 555	-51,7	43,9	10,0
FES - MEKNES	1 764 673	7 024 844	8 789 517	2 268 780	8 716 419	10 985 199	28,6	24,1	25,0
GRAND-CASABLANCA SETTAT	36 394 165	80 623 111	117 017 276	28 306 132	81 843 873	110 150 005	-22,2	1,5	-5,9
GUELMIM - OUED NOUN	55 086	24 835	79 921	77 011	11 419	88 430	39,8	-54,0	10,6
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	198 179	1 061 369	1 259 548	196 334	1 268 245	1 464 579	-0,9	19,5	16,3
LORIENTAL	576 176	2 570 673	3 146 849	953 409	2 566 312	3 519 721	65,5	-0,2	11,8
MARRAKECH - SAFI	1 535 956	9 794 761	11 330 717	2 906 416	9 591 042	12 497 458	89,2	-2,1	10,3
RABAT - SALE - KENTRA	4 390 824	19 793 986	24 184 810	7 630 856	19 671 375	27 302 231	73,8	-0,6	12,9
SOUSS - MASSA	1 498 289	10 362 022	11 860 311	1 603 590	11 414 468	13 018 058	7,0	10,2	9,8
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 385 711	5 218 218	6 603 929	1 938 354	6 182 636	8 120 990	39,9	18,5	23,0
<b>Total général</b>	<b>48 736 632</b>	<b>137 814 169</b>	<b>186 550 801</b>	<b>47 220 962</b>	<b>142 773 347</b>	<b>189 994 309</b>	<b>-3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>1,8</b>

### III. Indice de l'Inclusion Financière

Afin d'établir des bases saines et solides pour une finance responsable, bénéficiant aux différentes catégories de la population, Bank Al-Maghrib a développé un ensemble d'indicateurs relatifs à l'Inclusion Financière, en ligne avec les standards internationaux et inspirés des outils développés par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et la Banque Mondiale. L'engagement de la Banque, à utiliser des données quantitatives afin de mesurer le progrès et l'impact de ses politiques et stratégies d'Inclusion Financière, a été renforcé conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord Sasana de la déclaration de Maya.

#### III.1. Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF)

L'Indice de l'Inclusion Financière couvre actuellement les dimensions stratégiques d'accès et d'usage et est étroitement lié à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI. Le calcul de cet indice demeure une première étape dans l'appréciation du niveau de l'Inclusion Financière dans notre pays.

Cet indice réduit l'ensemble des indicateurs de base à un seul nombre, compris entre 0 et 1<sup>51</sup>, pour quantifier et évaluer l'état de l'Inclusion Financière d'un pays à un moment donné.

Le niveau de l'Inclusion Financière dans un pays est déterminé par la valeur de l'IIF :

- $0,75 < IIF \leq 1$  : forte inclusion financière ;
- $0,5 \leq IIF < 0,75$  : inclusion financière supérieure à la moyenne ;
- $0,25 \leq IIF < 0,5$  : inclusion financière modérée ;
- $0 \leq IIF < 0,25$  : faible inclusion financière.

L'indice a été élaboré conformément aux étapes suivantes :

- Définition de valeurs cibles des indicateurs ;
- Définition de pondérations et détermination d'indices pour chaque indicateur. Les pondérations reflètent l'importance des indicateurs à un stade donné. Pour une première étape, les dimensions ont été pondérées de façon égale ;
- Agrégation des indices des dimensions en un seul indice.

La méthodologie de calcul de cet indice est basée sur celle utilisée pour le calcul des indices de développement les plus connus tels que l'Indice de Développement Humain mis en place par le PNUD, l'indice multidimensionnel de pauvreté et l'indice de l'inégalité du genre.

<sup>51</sup> Une valeur égale à 0 indique une exclusion financière totale et à 1 l'inclusion financière totale dans une économie.

### Méthodologie de calcul de l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF)

Dimensions	Indicateurs de base	Poids de l'indicateur	Cible pour l'indicateur	Dimensions à poids égaux	IIF distribué de manière égale
Accès	1.1 Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national, segmenté par type et par unité administrative	0,5	25	0,5	0 - 1
	1.2 Le pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès	0,25	100		
	1.3 Le pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	0,25	100		
Usage	2.1 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt réglementé	0,4	95	0,5	
	2.2 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de crédit réglementé	0,6	40		

Grâce à cet indice, les membres de l'AFI sont en mesure d'identifier et de suivre les faiblesses spécifiques de l'Inclusion Financière. Selon l'AFI, l'Indice de l'Inclusion Financière est un outil de diagnostic et ne doit nullement être utilisé pour comparer les performances des pays. Pour faire de celui-ci un outil de comparaison efficace, les décideurs doivent convenir d'un ensemble harmonisé d'indicateurs basés sur une structure standard de reportings.

### III.2. Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière<sup>52</sup>

À fin 2022, l'Indice de l'Inclusion Financière (IIF) s'est établi à 0,521 affichant ainsi une progression de 3,6% par rapport à l'année 2021, lors de laquelle il avait atteint 0,503. **Le Maroc se situe ainsi à un niveau d'Inclusion Financière supérieur à la moyenne.**

La progression de l'IIF en 2022 s'explique principalement par la dimension « Accès » dont la composante « Nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national » s'est établie à 11,5 en 2022 contre 9,9 une année auparavant. Le tableau qui suit illustre l'évolution des différentes composantes de l'indice et met en lumière les poids des deux dimensions « Accès » et « Usage ».

<sup>52</sup> Indice pour chaque indicateur = valeur de l'indicateur / cible.

Indice pour chaque dimension = somme du poids de chaque indicateur multiplié par l'indice de chaque indicateur.

## Évolution des différentes composantes de l'Indice de l'Inclusion Financière

Dimensions	Indicateurs de base	Poids de l'indicateur	Cible pour l'indicateur	Données		Variation (en %)	Indice pour chaque indicateur		Dimensions à poids égaux	Indice pour chaque dimension		Indice de l'Inclusion Financière (IIF)		Variation de l'IIF (en %)
				2021	2022		2021	2022		2021	2022	2021	2022	
Accès	1.1 Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national, segmenté par type et par unité administrative	0,5	25	9,9	11,5	16%	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,503	0,521	3,6%
	1.2 Le pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès	0,25	100	91,1	92	1%	0,9	0,9						
	1.3 Le pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	0,25	100	70,8	71	0,3%	0,7	0,7						
Usage	2.1 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de dépôt réglementé	0,4	95	53	53	0%	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4			
	2.2 Le pourcentage des adultes ayant au moins un compte de crédit réglementé	0,6	40	12	12,1	0,7%	0,3	0,3						

### IV. Concept de la « santé financière »

La santé financière est un concept relativement nouveau, qui a suscité l'intérêt de plusieurs décideurs et professionnels de l'Inclusion Financière. Le groupe de travail sur la santé financière, du Secrétariat Général des Nations Unies pour le Financement Inclusif pour le développement (UNSGSA<sup>53</sup>), qui comprend des experts en santé financière des secteurs public et privé, a travaillé en vue de faire progresser l'intérêt porté à ce concept au niveau mondial parmi les décideurs politiques et les fournisseurs de services financiers.

Malgré l'intérêt croissant que suscitent la santé et le bien-être financiers dans le monde, une approche standard de mesure n'a pas encore été élaborée. Cependant, plusieurs enquêtes couvrent déjà des dizaines de pays depuis quelques années. Cette expérience ouvre la voie à la proposition et à l'adoption d'une série d'indicateurs mondiaux, d'où l'intérêt porté par le groupe de travail FIDWG<sup>54</sup> à cette nouvelle dimension.

Ce groupe de travail sur les données de l'Inclusion Financière a été créé afin de discuter des problématiques liées aux données de l'Inclusion Financière, de partager l'expertise existante et de renforcer ainsi le savoir du réseau de l'AFI.

<sup>53</sup> UNSGSA : United Nations Secretary-General's Special Advocate for Inclusive Finance for Development (qui a défini un socle de 8 indicateurs/questions pour mesurer les quatre principaux aspects de la santé financière).

<sup>54</sup> Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données (FIDWG : Financial Inclusion Data Working Group) de l'Inclusion Financière de l'AFI.

Bank Al-Maghrib, en tant que membre du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), contribue aux travaux du sous-groupe « Financial Health » relevant du Groupe de Travail FIDWG, notamment sur la définition du cadre méthodologique de l'enquête et l'analyse des travaux de restitution des résultats. En se basant sur l'expérience de l'UNSGSA sur la santé financière, une enquête auprès des pays membres a été menée par l'AFI afin d'évaluer la connaissance et l'utilisation de la mesure de la santé financière<sup>55</sup>.

#### IV.1. Définition de la « santé financière »

La santé financière ou le bien-être financier est défini comme étant « la capacité d'une personne ou d'une famille à pouvoir gérer sans difficultés ses obligations financières actuelles et à avoir confiance en son avenir financier ».

Quatre principaux aspects de la santé financière ont été identifiés :

- Une gestion financière quotidienne fluide à court terme pour les obligations financières et la consommation courante ;
- La résilience pour gérer les chocs financiers inattendus/prévus ;
- La capacité à atteindre des objectifs financiers à long terme et ;
- La confiance (se sentir en sécurité au niveau de ses propres finances).

#### IV.2. Objectifs de la « santé financière »

- La santé financière couvre toutes les facettes de la vie quotidienne (achat de nourriture, paiement du loyer, etc.) et constitue un aspect essentiel de la qualité de vie ;
- Le manque de santé financière et le stress financier ont des effets néfastes ainsi que des retombées sur des aspects tels que la santé physique et la productivité ;
- La santé financière constitue de plus en plus une problématique dans les économies développées et en développement ;
- La santé financière peut avoir des liens avec d'autres objectifs politiques.

<sup>55</sup> L'objectif étant de dresser un 'Knowledge product' pouvant servir à l'ensemble des membres de l'AFI pour l'évaluation de la santé financière dans leurs pays.

### IV.3. Indicateurs proposés par l'UNSGSA pour mesurer la santé financière

Le groupe de travail sur la santé financière de l'UNSGSA a proposé 8 indicateurs/questions pour mesurer les quatre aspects de la santé financière :

#### • Finances au quotidien

1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous payé vos factures, vos dettes et autres obligations financières à temps ? (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais) ;
2. Parfois, les gens constatent que leur revenu ne couvre pas tout à fait leurs frais de subsistance. Au cours des 12 derniers mois, cela vous est-il arrivé ? (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais).

#### • Résilience

3. Imaginez que vous ayez une urgence et que vous devez payer [1/20 du RNB<sup>56</sup> par habitant en monnaie locale]. Quelle serait la principale source d'argent que vous utiliseriez pour trouver cette somme dans les 30 prochains jours ? (Épargne, famille et amis, argent provenant du travail, emprunt auprès d'une banque, d'un employeur ou d'un prêteur privé, vente de biens, autre source) ;
4. Dans quelle mesure serait-il difficile pour vous de trouver [insérer le montant précédent] au cours des 30 prochains jours ? (Ne pourrait pas le faire, très difficile, assez difficile, pas difficile du tout) ;
5. Si vous perdiez votre principale source de revenu, pendant combien de temps pourriez-vous continuer à couvrir vos frais de subsistance, sans emprunter ? (<1 semaine, 1 semaine - 1 mois, 1-3 mois, 3-6 mois, 6-12 mois, >1 an).

#### • Objectifs à long terme

6. Dans quelle mesure l'énoncé suivant vous décrit-il ? «Je me fixe des objectifs financiers à long terme et je m'efforce de les atteindre» (complètement, très bien, un peu, très peu ou pas du tout) ;
7. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie «très confiant» et 5 «pas du tout confiant», dans quelle mesure pensez-vous avoir fait un bon travail de planification financière pour vos vieux jours ?

#### • Confiance

8. À quelle fréquence êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? «Je suis satisfait de ma situation financière actuelle» (Toujours, souvent, parfois, rarement, jamais).

<sup>56</sup> RNB : Revenu National Brut.

## CHAPITRE II :

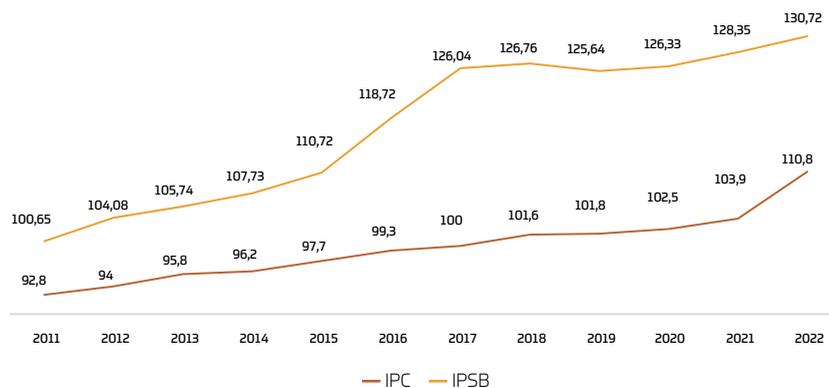
# ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

### Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

À fin 2022, l'IPSB s'est établi à 130,72 enregistrant ainsi une hausse de 1,8% par rapport à l'année précédente.

Cette tendance haussière par rapport à l'année de référence (2011) traduit la variation des prix des services bancaires qui composent le panier, notamment du « Package », des « Frais de tenue de compte » et de la « Carte bancaire ».

Évolution de l'IPSB / IPC<sup>57</sup>



<sup>57</sup> Indice des Prix à la Consommation : Mise à jour de la série de l'IPC par Bank Al-Maghrib (raccordement statistique en appliquant les variations de l'IPC base 2006 à la nouvelle série de l'IPC base 2017 pour les données antérieures à 2017) suite à un changement de l'année de base opéré par le HCP.

### **Encadré : Rappel de la présentation de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)**

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré en 2011 un Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) en concertation avec le GPBM.

Le groupe de travail, créé à cet effet, a mené une étude sur les expériences d'autres pays et a effectué une mission d'information auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France (INSEE) et du Comité consultatif du Secteur Financier (CCSF).

L'élaboration de l'indice, qui prend en considération les conclusions du groupe de travail, repose sur les éléments suivants :

- L'IPSB a pour objet principal de mesurer la fluctuation, d'une année à l'autre, des prix des services bancaires inclus dans le panier de la clientèle des particuliers des banques ;
- L'adoption de la méthodologie de Laspeyres<sup>58</sup> pour le calcul de l'IPSB, qui est également celle adoptée pour le calcul des prix des actifs immobiliers ;
- La définition d'un panier de produits les plus fréquemment utilisés par les particuliers sur la base duquel est calculé l'indice ;
- Le calcul de l'IPSB selon une fréquence annuelle avec comme année de référence 2011.

L'IPSB est calculé sur la base d'une pondération par les parts de marché et le poids des services dans le panier.

L'évolution de l'IPSB s'explique principalement par la variation des paramètres suivants :

- Structure du panier ;
- Parts de marché des banques ;
- Prix des principaux services composant le panier.

Par ailleurs, la hausse de 1,8% enregistrée par l'IPSB comparativement à 2021, s'explique essentiellement par l'augmentation de 3,6% des frais relatifs au « Package » et de 1,2% de ceux relatifs à la « Carte bancaire », ce qui a contrebalancé la baisse de 1,6% des « frais de tenue de compte » par rapport à 2021.

58 L'indice de prix de Laspeyres représente le prix nécessaire durant l'année courante pour acheter un panier de services choisi lors de l'année de base par rapport à la valeur du même panier acheté au prix de l'année de base.

Tableau : Structure du panier et composition de l'IPSB 2022

	Structure Panier											IPSB							
	2011	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2011	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution annuelle	Variation annuelle (en %)	Évolution annuelle	Variation annuelle (en %)	
Package	19,6%	36,7%	36,4%	33,2%	35,3%	33,6%	34,3%	20,02	49,20	49,06	43,88	47,39	45,42	47,07	-1,97	-4,16%	1,65	3,63%	
Frais de tenue de compte	47,4%	33,1%	31,7%	32,2%	31,4%	32,4%	30,9%	47,40	44,61	44,12	44,97	43,57	45,69	44,95	2,12	4,86%	-0,74	-1,63%	
Retrait par chèque guichet	2,0%	2,9%	2,6%	2,2%	2,8%	3,0%	2,9%	2,02	3,11	2,80	2,04	2,56	2,80	2,73	0,24	9,43%	-0,07	-3%	
Encaissement de chèques	3,1%	2,7%	2,6%	2,8%	2,2%	2,2%	2,2%	3,11	3,16	3	3,28	2,61	3,56	4,17	0,96	36,73%	0,60	17%	
Virement vers banque confrère	1,7%	2,2%	2,4%	2,8%	2,8%	2,7%	3,2%	1,73	2,89	3,17	3,67	3,81	3,66	4,17	-0,15	-3,92%	0,50	14%	
Prélèvement automatique	4,6%	3,0%	3,4%	4,0%	3,8%	3,9%	4,0%	4,56	3,03	3,38	3,97	3,82	3,85	3,99	0,03	0,77%	0,14	4%	
Mise à disposition émission	2,3%	2,0%	1,9%	2,2%	1,6%	1,6%	1,5%	2,31	2,08	1,96	2,25	1,65	1,80	1,76	0,15	9,23%	-0,04	-2%	
Certification de chèque	1,3%	1,0%	1,0%	1,1%	0,7%	0,7%	0,7%	1,27	1,32	1,22	1,36	0,89	0,98	1,02	0,10	10,97%	0,04	4%	
Opposition sur chèque volé ou perdu	0,1%	-	-	-	-	-	-	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte bancaire	13,1%	12,5%	14,1%	16,2%	15,6%	16,0%	16,2%	13,28	13,33	14,38	16,90	16,27	16,63	16,83	0,36	2,20%	0,21	1,25%	
Opposition sur carte bancaire	0,2%	-	-	-	-	-	-	0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais banque sur internet	1,2%	0,5%	0,4%	0,1%	-	-	-	1,24	0,03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de garde	2,9%	2,7%	3,2%	3,0%	3,3%	3,3%	3,3%	2,86	2,74	3,23	2,99	3,28	3,32	3,30	0,05	1,38%	-0,02	-1%	
Commissions sur ordres de bourse	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%	0,6%	0,8%	0,52	0,56	0,43	0,34	0,48	0,63	0,72	0,15	30,72%	0,10	16%	
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,65	126,04	126,76	125,64	126,33	128,35	130,72	2,02	1,6%	2,37	1,8%	

L'analyse du panier des services bancaires fait ressortir une structure majoritairement stable, avec toutefois une baisse de la part des commissions de la tenue de compte en faveur de celles des packages. De surcroît, le panier reste prédominé par trois services depuis 2011 : le package, la tenue de compte et la carte bancaire qui représentaient 80%, s'élèvent à 81% en 2022 et à 82% une année auparavant.

Ainsi, toute évolution de la tarification de ces trois services, notamment par les banques qui prédominent le marché bancaire, a un impact significatif sur le niveau de l'IPSB.

Trois services initialement définis au niveau de la Directive 2/G/2012<sup>59</sup> relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires sont devenus gratuits depuis 2016 suite à une concertation entre les membres du GPBM et Bank Al-Maghrib :

- **Opposition sur chèque volé ou perdu ;**
- **Opposition sur carte bancaire ;**
- **Frais d'abonnement à la banque sur Internet.**

*59 La Directive n° 2/G/2012 relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires est en cours de revue au niveau de Bank Al-Maghrib (mise à jour du panier des services pour exclure les services devenus gratuits, mise à jour de l'année de référence...).*

### Encadré : Rappel de la Directive relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires

**N°2/G/2012 établie en date du 18 Avril 2012**

#### Article 2

L'Indice des Prix des Services Bancaires est calculé sur la base d'un panier composé des 14 produits suivants :

- Package<sup>60</sup> de produits ;
- Tenue de compte ;
- Retrait par chèque guichet auprès de l'agence domiciliaire ;
- Encaissement de chèque ;
- Virement vers banque confrère ;
- Prélèvement automatique ;
- Mise à disposition émise ;
- Certification de chèque ;
- **Opposition sur chèque volé ou perdu ;**
- Carte bancaire ;
- **Opposition sur carte bancaire ;**
- **Abonnement à la banque sur internet ;**
- Garde de titres ;
- Exécution d'ordres de bourse.

À cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à la publication d'une liste comprenant les 22 services bancaires offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle<sup>61</sup>.

<sup>60</sup> Package spécifique à chaque banque, regroupant un ensemble de produits et de services vendus pour un prix forfaitaire.

<sup>61</sup> Communication réalisée par Bank Al-Maghrib en 2021 dans le cadre de la protection du consommateur afin de spécifier que même en l'absence de mise à jour de la Directive n° 1/G/2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle, à titre gratuit, comprenant uniquement 16 services gratuits, la gratuité de six autres services a été actée en 2016, résultant d'une concertation entre le GPBM et Bank Al-Maghrib.

### **Encadré : Rappel des informations sur les services bancaires gratuits existants**

Bank Al-Maghrib informe le public que 22 services bancaires sont offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle.

La liste de ces services gratuits se présente comme suit :

1. Ouverture de compte
2. Délivrance de chéquier
3. Délivrance du livret d'épargne
4. Domiciliation de salaire
5. Délivrance d'attestation de relevé d'identité bancaire
6. Versement d'espèces (hors acquittement du montant du timbre fiscal)
7. Retrait d'espèces auprès du guichet domiciliaire, à l'exclusion des retraits par chèque guichet pour les clients détenteurs d'un chéquier
8. Retrait d'espèces sur présentation d'un carnet d'épargne auprès du guichet domiciliaire
9. Retrait auprès des guichets automatiques bancaires de l'établissement détenteur du compte
10. Émission de virements de compte à compte, entre particuliers, au sein de la même banque
11. Réception de virements nationaux
12. Réception de mises à disposition nationales au sein de la même banque
13. Établissement et envoi du relevé de compte au client
14. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers le guichet automatique bancaire et/ou internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution
15. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
16. Clôture de compte
17. Accès à la Banque Directe en consultation pour les clients Particuliers
18. Recalcul du code confidentiel de la carte bancaire
19. Opposition pour perte ou vol de la carte bancaire
20. Remplacement de la carte défectueuse non encore utilisée par le détenteur
21. Rejet de chèque pour motif de vice de forme
22. Opposition pour perte ou vol de chèque

Les services de 1 à 16 ont été institués en vertu de la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/G/2010 du 3 mai 2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle à titre gratuit.

Les services de 17 à 22 ont été mis en place en 2016 de manière consensuelle entre les membres du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib.

Dans le sillage des actions de promotion de la concurrence bancaire, Bank Al-Maghrib a parachevé avec les acteurs bancaires un projet de mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur.

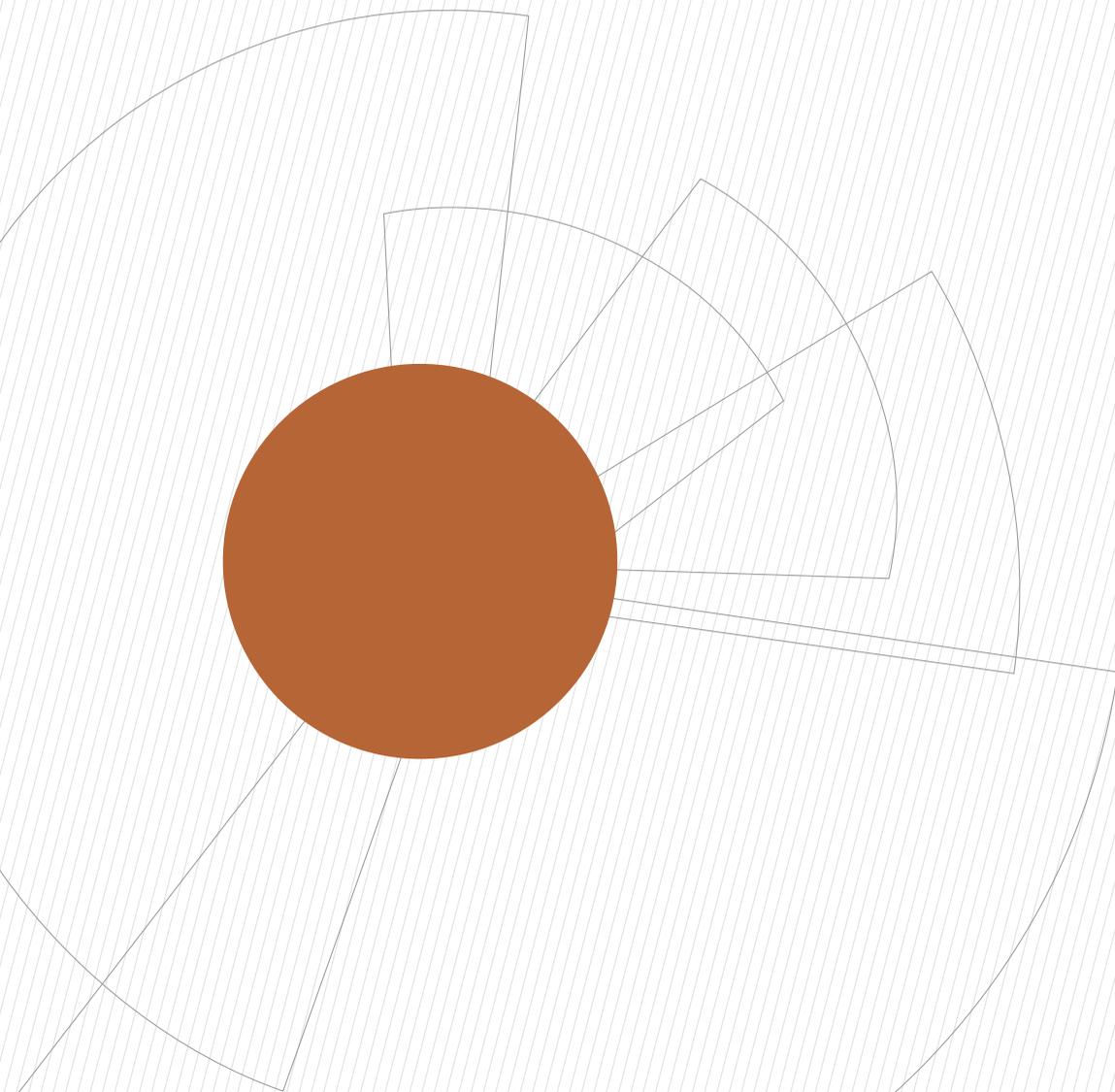
#### **Encadré : Comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur**

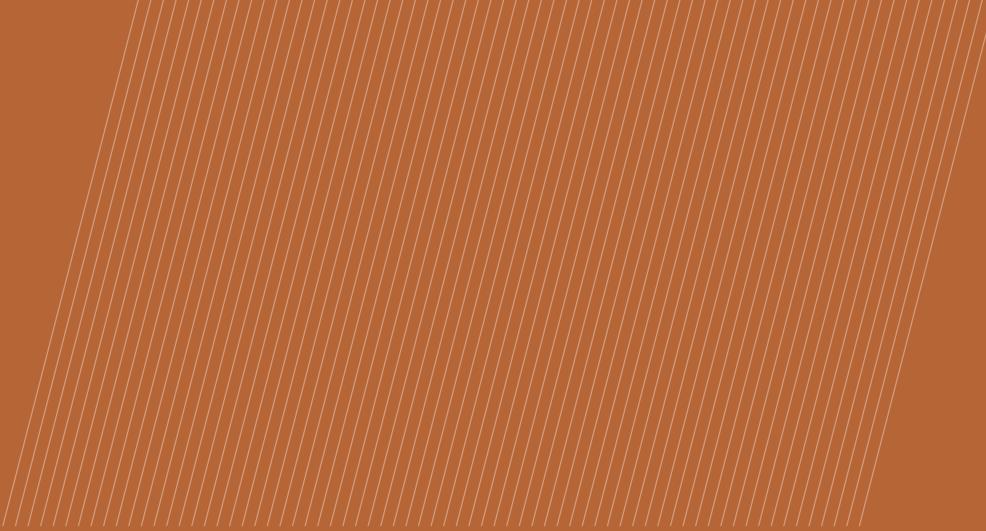
Dans le cadre des actions de renforcement de la transparence du marché bancaire ainsi que de facilitation de l'accès du public aux conditions appliquées par les différents acteurs, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) a poursuivi en 2022, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, le lancement d'un projet de comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'informations fiables et accessibles sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques.

La mise en place d'un tel comparateur permettra au consommateur d'accéder à une plateforme qui simplifie la lecture des principales prestations et services offerts et facilitera la comparabilité des coûts.

La plateforme fournit les tarifs bancaires afférents à une liste de plus de 60 opérations et services bancaires les plus usuels selon le canal de leur mise à disposition : en agence, en ligne et via GAB. Cet outil fournit également les dates de valeur relatives aux huit opérations bancaires les plus utilisées.

La plateforme est déployée selon une logique évolutive et sera amenée à être enrichie à l'avenir par d'autres opérations et services. Mise à la disposition du public, en langues arabe et française, sur le portail internet : **[www.comparatif-tarifs-bancaires.ma](http://www.comparatif-tarifs-bancaires.ma)**, elle est accessible via un navigateur Web à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone et sa consultation par le public est fournie à titre gratuit.





# Annexes

## ANNEXE 1 : CIRCULATION FIDUCIAIRE

### Évolution de la circulation fiduciaire (2015-2022)

ANNEE	Valeur totale (en milliards de dirhams) Echelle à gauche	Nombre de billets (en milliards d'unités) Echelle à droite	Nombre de pièces (en milliards d'unités) Echelle à droite	Nombre de coupures (en milliards d'unités) Echelle à droite
2015	189,6	1,3	2,5	3,8
	193,8	1,4	2,5	3,9
	210,2	1,5	2,5	4,0
	205,9	1,4	2,6	4,0
2016	203,0	1,4	2,5	3,9
	207,1	1,4	2,6	4,0
	219,3	1,5	2,6	4,1
	215,8	1,5	2,6	4,1
2017	214,8	1,5	2,6	4,1
	222,8	1,6	2,6	4,2
	232,0	1,6	2,7	4,3
	231,8	1,6	2,7	4,3
2018	232,0	1,6	2,7	4,3
	236,3	1,6	2,7	4,3
	247,8	1,7	2,7	4,5
	248,5	1,7	2,8	4,5
2019	249,7	1,7	2,8	4,5
	254,2	1,7	2,8	4,5
	263,5	1,8	2,8	4,6
	266,5	1,8	2,8	4,7
2020	282,4	1,9	2,9	4,8
	311,5	2,1	2,9	5,0
	318,4	2,1	2,9	5,0
	318,9	2,1	2,9	5,1
2021	314,7	2,1	2,9	5,0
	323,9	2,2	2,9	5,1
	336,2	2,3	3,0	5,2
	337,0	2,3	3,0	5,3
2022	340,5	2,3	3,0	5,3
	351,8	2,4	3,0	5,4
	360,1	2,4	3,1	5,5
	371,9	2,5	3,1	5,6

**Structure des billets en circulation (en volume)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
200 DH	50	50	51	52	54	55	56
100 DH	38	37	37	36	36	35	35
50 DH	4	4	4	4	3	4	3
20 DH	7	7	7	7	6	6	6
Autres	1	1	1	1	0	0	0

**Structure des pièces en circulation (en volume)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10 DH	4	4	4	4	4	4	4
5 DH	7	7	7	7	7	7	7
2 DH	3	3	2	2	2	2	2
1 DH	27	27	28	28	28	29	29
1/2 DH	12	12	12	12	12	12	13
20 C	16	16	16	16	16	15	15
10 C	20	19	19	19	19	19	18
Autres	13	12	12	12	11	11	11

## Annexe 2 : Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

### Évolution de l'approvisionnement global des BBM (en millions de billets) 2017 -2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recyclage BV CPT	1 529	1 639	1 709	1 656	1 805	1 991
Sorties BV CPT	457	421	473	458	495	526
<b>Contribution CPT</b>	<b>1 986</b>	<b>2 060</b>	<b>2 182</b>	<b>2 114</b>	<b>2 300</b>	<b>2 517</b>
Sorties BN	443	503	574	613	512	581
Sorties BV BAM	202	162	138	199	242	367
<b>Contribution BAM</b>	<b>644</b>	<b>664</b>	<b>713</b>	<b>813</b>	<b>753</b>	<b>947</b>
<b>Approvisionnement global</b>	<b>2 630</b>	<b>2 724</b>	<b>2 894</b>	<b>2 926</b>	<b>3 053</b>	<b>3 464</b>

### Structure des sorties des billets aux guichets par région 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
Casablanca-Settat	24%	23%	22%	22%
Rabat-Salé-Kénitra	18%	18%	19%	18%
Marrakech-Safi	14%	13%	13%	14%
Fès-Meknès	12%	13%	12%	11%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10%	12%	11%	12%
Souss-Massa	10%	9%	10%	10%
L'Oriental	7%	7%	7%	8%
Autres régions	6%	6%	6%	6%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Mouvements de billets aux guichets de BAM 2017-2022 (en millions de coupures)**

En volume	Sorties des billets						Versements des billets					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
200 DH	479	479	531	607	559	662	419	409	456	402	481	520
100 DH	460	442	491	532	518	615	421	420	461	419	503	551
50 DH	67	65	61	49	64	74	56	61	59	51	55	72
20 DH	95	99	102	82	107	122	86	91	98	83	93	118
Total	1 101	1 085	1 185	1 271	1 248	1 262	982	980	1 074	955	1 132	1 262

**Évolution des mouvements de pièces de monnaie aux guichets de BAM (en millions de pièces) 2017 -2022**

	Sort.	Vers.										
	2017	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022
10 DH	7	2	6	1	7	0	5	1	7	0	6	1
5 DH	11	3	11	1	12	0	9	1	12	1	12	1
2 DH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 DH	31	0	35	0	38	0	27	0	36	0	36	0
1/2 DH	12	0	11	0	11	0	12	0	17	0	20	0
20 Cts	12	0	10	0	10	0	9	0	11	0	11	0
10 Cts	12	0	10	0	11	0	8	0	10	0	11	0
5 Cts	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
1Cts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	87	6	84	2	90	1	71	3	92	2	96	2

## Annexe 3 : Qualité des billets en circulation et faux monnayage

### Évolution du volume d'entretien des billets en millions de coupures (2017-2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Billets traités par les CPT	2 474	2 621	2 771	2 613	2 948	3 294
Billets traités par BAM	471	476	476	470	586	621
Total	2 945	3 098	3 247	3 083	3 534	3 915

### Évolution des versements de billets aux guichets de la Banque en millions de coupures (2017-2022)

En millions de coupures	2 017	2 018	2 019	2 020	2021	2022
Vers. BNV CPT	533	547	597	474	633	742
Vers. BV CPT	448	434	477	480	499	520
Total	981	981	1 074	955	1 132	1 262

### Évolution du nombre des BBM contrefaits (2017-2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de faux billets	9 753	9 074	9 575	6 335	7 372	7 090
Billets en circulation (en millions de coupures)	1 611	1 716	1 825	2 178	2 257	2 468
Nombre de faux billets / million de billets en circulation	6,1	5,3	5,2	2,9	3,3	2,9

## Annexe 4 : Principaux indicateurs monétiques en 2022 (Source CMI)

### Encours d'émission de cartes par systèmes de paiement

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes cmi	Cartes Privatives	Total
Au 31/12/2021	9 183 462	4 947 983	3 634 833	165 954	17 932 232
Au 31/12/2022	9 272 522	5 832 409	3 674 003	113 784	18 892 718
Variation	1,0%	17,9%	1,1%	-31,4 %	5,4 %

### • ACTIVITÉ PAIEMENT

#### Paie ment des porteurs marocains au Maroc

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	97 312	35 878	7 603	3 844	329	81	105 243	39 803
Au 31/12/2022	120 759	42 834	12 101	4 935	335	85	133 196	47 854
Variation	24,1%	19,4%	59,2 %	28,4 %	2,1 %	4,4%	2 6,6%	20,2%

#### Paie ment des porteurs marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	4 377	1 986	8 081	2 472	12 458	4 457
Au 31/12/2022	5 838	3803	10 259	3 823	16 097	7 626
Variation	33,4%	91,5%	27,0 %	54,7 %	29,2 %	71,1%

#### Paie ment des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard, Dinner's, JCB		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	3 943	3 726	2 664	2 448	6 607	6 173
Au 31/12/2022	5 009	7 164	3 353	5 032	8 363	12 196
Variation	43,1%	43,5%	36,1%	37,1%	40,3%	40,8%

## • ACTIVITÉ RETRAIT

### Retraits « on us\* » globaux

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	249 108	259 293	31 903	26 251	979	638	281 989	286 181
Au 31/12/2022	285 294	292 993	25 979	21 438	395	330	331 668	314 762
Variation	14,5%	130%	18,6%	-18,3%	-59,7%	-48,2%	10,5%	10%

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

### Retraits interopérabilité nationale\* (interbancaires)

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	37 996	29 004	2 903	1 969	0	0	40 899	30 974
Au 31/12/2022	43 854	33 198	4 235	2 998	0	0	48 089	36 196
Variation	15,4%	14,5%	45,9%	52,2%	-	-	17,6%	16,9%

\* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

### Retraits des porteurs Marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	155	415	333	538	488	953
Au 31/12/2022	238	612	445	742	683	1 354
Variation	53,2%	47,5%	33,6%	37,8%	39,8%	42%

### Retraits des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2021	3 500	4 991	2 463	3 671	5 963	8 662
Au 31/12/2022	5 009	7 164	3 353	5 032	8 363	12 197
Variation	43,1%	43,5%	36,1%	37,1%	40,3%	40,8%

## Annexe 5 : Évolution des échanges sur les places de compensation (Montants bruts et rejets)

### Évolution des échanges interbancaires (montants bruts) (en milliers de dirhams)

	2022	2021	2020	2019	Var 22/21
Chèques	1009 708 260	959 774 757	810 902 897	1 039 273 082	5,2%
LCN	280 186 814	244 514 938	220 220 291	250 364 587	14,6%
Virements	811 903 326	711 810 973	611 958 728	564 495 255	14,1%
Prélèvements	52 220 452	48 087 071	41 762 100	39 926 698	8,6%
Paieement mobile	33 853				
<b>TOTAL</b>	<b>2 154 052 706</b>	<b>1 964 187 739</b>	<b>1 684 844 015</b>	<b>1 894 059 622</b>	<b>9,7%</b>

### Évolution des rejets (en nombre)

	2022	2021	2020	2019	Var 22/21
LCN	598 103	578 597	706 824	781 034	3,37%
Chèques	843 069	762 669	713 777	774 442	10,5%

### Évolution des rejets (en valeur) (en milliers de dirhams)

	2022	2021	2020	2019	Var 22/21
LCN	26 798 881	23 266 170	26 962 930	29 205 222	15,2%
Chèques	32 715 008	28 254 969	23 954 587	29 109 518	15,8%

### Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

	2022	2021	2020	2019
LCN	13,97%	13,67%	18,05%	16,50%
Chèques	3,34%	3,03%	3,17%	2,72%

### Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

	2020	2019	2018	2019
LCN	9,56%	9,52%	12,24%	11,67%
Chèques	3,24%	2,94%	2,95%	2,80%

## Annexe 6 : Activité de la centrale des incidents de paiement en 2022

### Etat récapitulatif des opérations traitées par la CIP durant l'année 2022

Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
JANVIER	42 974	13 672	21 034	129 174
FEVRIER	42 788	14 217	20 777	142 343
MARS	49 570	16 591	23 250	174 100
AVRIL	45 619	14 173	21 084	130 170
MAI	44 460	15 429	27 786	142 302
JUIN	49 018	16 753	24 585	156 453
JUILLET	46 338	12 153	23 852	117 031
AOÛT	47 746	14 666	24 769	150 078
SEPTEMBRE	45 677	15 751	24 451	152 756
OCTOBRE	46 727	15 917	24 646	149 239
NOVEMBRE	48 722	16 232	23 443	145 747
DECEMBRE	50 279	15 602	23 744	179 394
<b>TOTAL</b>	<b>559 918</b>	<b>181 156</b>	<b>283 421</b>	<b>1 768 787</b>

## Ventilation par objet et canal d'arrivée des requêtes des clients, reçues et traitées durant l'année 2022

Mois	Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	410	1	13	424	10	3	411	424
FEVRIER	448	3	17	468	11	6	451	468
MARS	483	0	20	503	14	6	483	503
AVRIL	359	2	22	383	12	10	361	383
MAI	457	0	23	480	11	12	457	480
JUIN	486	2	25	513	15	10	488	513
JUILLET	396	2	19	417	13	6	398	417
AOÛT	460	0	18	478	9	9	460	478
SEPTEMBRE	575	0	15	590	12	3	575	590
OCTOBRE	464	1	11	476	6	5	465	476
NOVEMBRE	528	0	10	538	7	3	528	538
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>457</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>477</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>458</b>	<b>477</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5523</b>	<b>12</b>	<b>212</b>	<b>5747</b>	<b>134</b>	<b>78</b>	<b>5535</b>	<b>5747</b>

## Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2022 (En nombre)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	1,84%	1,84%	0,72%	0,72%	1,55%	1,55%
Entre 500 DH et 1 000 DH	5,04%	6,88%	2,20%	2,92%	4,31%	5,86%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	28,89%	35,77%	21,18%	24,10%	26,91%	32,77%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	19,13%	54,90%	16,46%	40,56%	18,44%	51,21%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	35,46%	90,36%	40,25%	80,81%	36,69%	87,90%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,32%	95,68%	9,57%	90,38%	6,41%	94,31%
Supérieur à 100 000 DH	4,32%	100,00%	9,61%	100,00%	5,68%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>		<b>100,00%</b>		<b>100,00%</b>	

### Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2022 (En valeur)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Inférieur à 500 DH	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,14%	0,16%	0,04%	0,05%	0,10%	0,12%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,83%	2,99%	1,29%	1,34%	2,25%	2,37%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	4,87%	7,86%	2,50%	3,84%	3,97%	6,34%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	27,72%	35,58%	20,25%	24,09%	24,89%	31,23%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,15%	48,73%	14,01%	38,10%	13,48%	44,70%
Supérieur à 100 000 DH	51,27%	100,00%	61,90%	100,00%	55,30%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>				<b>100,00%</b>	

### Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2022 (En nombre)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,08%	0,08%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,52%	0,60%	0,43%	0,50%	0,48%	0,55%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	19,78%	20,38%	12,78%	13,28%	17,17%	17,72%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	25,33%	45,71%	15,12%	28,40%	21,53%	39,26%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	44,85%	90,56%	43,59%	71,98%	44,38%	83,63%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,56%	96,12%	12,47%	84,46%	8,13%	91,77%
Supérieur à 100 000 DH	3,88%	100,00%	15,55%	100,00%	8,22%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2022 (En valeur)

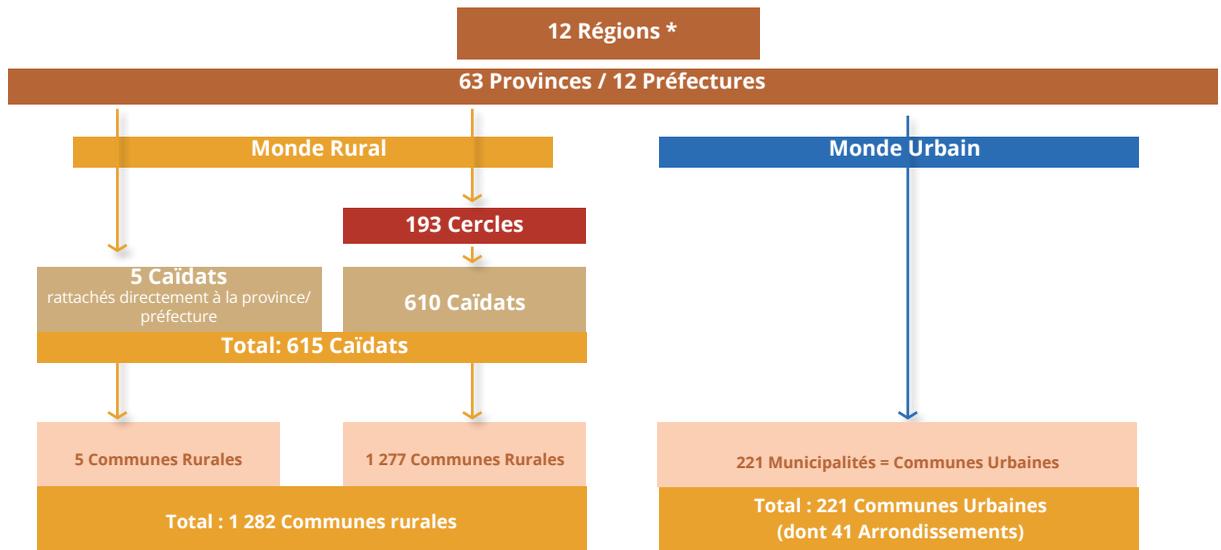
Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,27%	2,28%	0,58%	0,58%	1,24%	1,25%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	6,24%	8,52%	1,55%	2,13%	3,40%	4,65%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	33,16%	41,68%	15,20%	17,33%	22,27%	26,92%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,62%	55,30%	12,38%	29,72%	12,87%	39,79%
Supérieur à 100 000 DH	44,70%	100,00%	70,28%	100,00%	60,21%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Annexe 7 : Synthèse des indicateurs de l'inclusion financière<sup>62</sup>

	Indicateur	2021	2022	Source
Accès	Nombre de points d'accès	26 771	31 515	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10 000 personnes au niveau national	9,9	11,5	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3 <sup>ème</sup> rang avec au moins un point d'accès	91,1%	92%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	96,4%	96,8%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	32,9%	34,3%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	70,8%	71%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Taux de détention des comptes bancaires	53%	53%	Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires
	Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers (en dhs)	25 482	28 212	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Encours des crédits bancaires aux particuliers (en Kdhs)	305 057 491	311 364 157	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	11,5%	12,1%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
	Part des crédits bancaires accordés aux TPME sur le total des crédits bancaires accordés aux entreprises (encours)	40,6%	38,7%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Part des femmes / Clients ayant un crédit	32,1%	32,2%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
Accès & Usage	Indice de l'Inclusion Financière (IIF)	0,503	0,521	Données du côté de l'offre : reporting des banques / Service de Centralisation des Comptes Bancaires / Crédit Bureau
Qualité	IPSB	128,35	130,72	Données du côté de l'offre : reporting des Banques

<sup>62</sup> Les données relatives aux personnes détenant au moins un crédit (par genre) ont fait l'objet d'une révision opérée par le Crédit Bureau, débouchant sur des chiffres différents pour l'année 2021 de ceux publiés lors de l'exercice précédent.

## Annexe 8 : Rangs administratifs



\*Liste des régions :

BENI MELLAL - KHÉNIFRA

DRAA - TAFILALET

EDDAKHLA - OUED EDDAHAB

FÈS - MEKNÈS

GRAND-CASABLANCA SETTAT

GUELMIM - OUED NOUN

LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA

L'ORIENTAL

MARRAKECH - SAFI

SOUSS-MASSA

RABAT - SALE - KENITRA

TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA

Avec une population globale de 33 848 242 selon le recensement de 2014.

**Dépôt Légal : 2023PE0038**  
**Code ISSN : 3009-5093**





 [www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

 [BankAlMaghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)